



Mai 2023

## Groupe Prévoir

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière

Exercice clos au 31 décembre 2022

<b>I - Introduction</b> .....	4
<b>II - Synthèse</b> .....	5
A. Activités et résultats.....	8
A.1. Activité .....	8
A.2. Résultat de souscription.....	14
A.3. Résultat des investissements .....	16
A.4. Résultat des autres activités .....	18
A.5. Autres informations .....	18
B. Système de gouvernance .....	19
B.1. Informations générales sur le système de gouvernance .....	19
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité .....	26
B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité .....	29
B.4. Contrôle interne .....	34
B.5. Fonction d'audit interne.....	37
B.6. Fonction actuarielle.....	38
B.7. Sous-traitance .....	38
B.8. Autres informations .....	39
C. Profil de risque .....	40
C.1. Risque de souscription .....	40
C.2. Risque de Marché.....	46
C.3. Risque de Contrepartie .....	50
C.4. Risque de liquidité.....	51
C.5. Risque opérationnel .....	52
C.6. Autres risques.....	53
C.7. Autres informations .....	53
D. Valorisation aux fins de solvabilité.....	54
D.1. Actifs.....	55
D.2. Provisions techniques .....	58
D.3. Autres passifs .....	62
D.4. Méthodes de valorisation alternatives .....	64
D.5. Autres informations .....	64
E. Gestion du capital .....	65
E.1. Fonds propres .....	65
E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis .....	67
E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le capital de solvabilité requis 72	72
E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	72
E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis .....	72
E.6. Autres informations .....	72



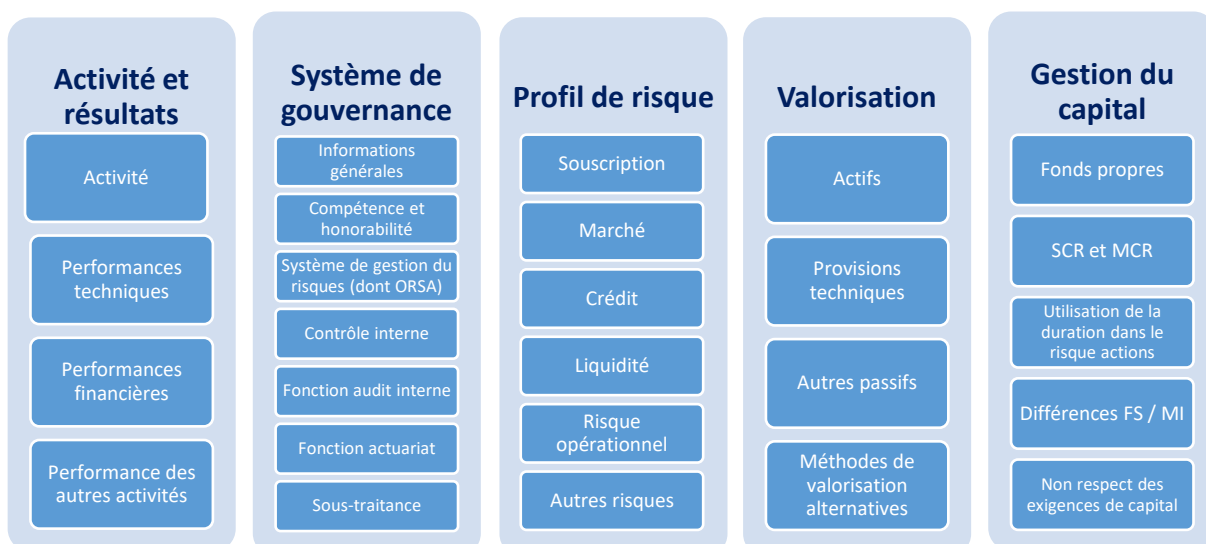
# I - Introduction

L'article 51 de la directive Solvabilité 2 et l'article 300 des Actes Délégués imposent à toute compagnie d'assurance de veiller à communiquer régulièrement des informations sur leur solvabilité et leur situation financière. Les articles 293 à 297 des Actes Délégués imposent plus précisément aux compagnies d'assurance d'établir un rapport de leur solvabilité et leur situation financière, sur les points suivants :

- L'activité et la performance ;
- Le système de gouvernance ;
- Le profil de risque ;
- La valorisation à des fins de solvabilité ;
- La gestion du capital.

Le présent Rapport narratif sur la Solvabilité et la Situation Financière permet au Groupe Prévoir de communiquer les informations relatives au cadre de son activité et de ses performances, à son système de gouvernance, à son profil de risque, à sa valorisation et à sa gestion du capital. La structure de ce rapport est établie selon la structure prévue à l'annexe 20 des Actes Délégués.

Il reprend donc le plan type prévu dans le règlement européen sur les Actes délégués :



## II - Synthèse

### Activité et résultats

La SA Société Centrale Prévoir est un Groupe d'assurance privé qui propose des solutions de prévoyance, de complémentaire santé, d'assurance dépendance, d'épargne et de retraite à une clientèle de particuliers, de professionnels indépendants et de petites entreprises. Le Groupe compte parmi ses filiales et participations qui ont une activité d'assurance : Prévoir-Vie (en France ainsi qu'au Portugal et en Pologne à travers deux succursales) et Mirae Asset Prévoir Life Insurance (MAP LIFE) au Vietnam. Le Groupe exerce également une activité de courtage à travers ses filiales AssurOne, Twinséo, Réassurez-moi et Easybee.

Le portefeuille de contrats d'assurance du Groupe comporte trois familles principales de produits :

- une famille de produits de prévoyance Vie
- une famille de produits de prévoyance Non-Vie
- une famille de contrats d'épargne

Les contrats d'épargne représentent 78,4 % du total des provisions techniques d'assurance du Groupe (hors provisions pour frais d'acquisition reportés).

Le Chiffre d'Affaires total de l'activité Assurance atteint 490 M€, en recul de 5,8% par rapport à l'an dernier. La charge de prestations incluant la charge de provision pour sinistres est en recul de 2,7%. La reprise de provisions mathématiques et techniques est en hausse de 23,8%. Enfin, les frais nets de l'activité Assurance sont en baisse de 5,8% par rapport à 2021, baisse qui s'explique notamment par une baisse des commissions partenaires.

Le montant des placements en valeur nette comptable a très légèrement augmenté en 2022 (+0,1%). Les investissements obligataires représentent la majorité des placements du Groupe. En effet, pour la société Prévoir-Vie, l'allocation d'actifs est guidée par l'adossement des engagements de passif. L'orientation des investissements de Prévoir-Vie sur l'exercice a consisté à maintenir la part obligataire en réinvestissant les remboursements. Les autres entités du Groupe détenant un portefeuille de valeurs mobilières investissent majoritairement en actions.

Les produits des placements nets de charges de la Société Centrale Prévoir (hors revenus des participations) et de sa filiale Prévoir-Vie s'élèvent à 198,6 M€ en hausse de 8,9% par rapport à 2021.

En 2022, le Groupe PRÉVOIR confirme la solidité de son modèle et de ses capacités d'adaptation avec une stabilité du chiffre d'affaires net et un résultat consolidé encore en augmentation cette année. Il a démontré sa capacité de résilience et d'adaptation positive en absorbant les nombreux chocs auxquels il a dû faire face (inflation, hausse des taux longs, tensions géopolitiques et sur le marché du travail, bataille des marges dans l'exercice des partenariats).

Des changements sont intervenus dans la gouvernance de Twinséo, AssurOne Group et de la succursale polonaise de Prévoir-Vie et, dans la structure du Groupe par la prise de participation de la Société Centrale Prévoir à hauteur de 70% dans la société EasyBee.

Enfin, 2022 a été la première année du Projet d'Entreprise pour le Groupe et c'est « l'esprit de conquête » de chacune des entités du Groupe qui explique les belles performances de l'année.

### Système de gouvernance

L'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (ou « AMSB » au sens de l'article 40 de la Directive Solvabilité 2) du Groupe est composé du Conseil d'Administration présidé par Mme Lacoste, Président Directeur Général. La composition du Conseil d'administration a été modifiée au cours de l'année 2022 avec la nomination d'un nouveau membre, Mme Amélie von Rochow, en remplacement de M. Stéphane Gaullier.

La direction générale met en œuvre la stratégie adoptée par le Conseil d'administration. Elle est assistée par les dirigeants des principales sociétés du Groupe et les directeurs des fonctions transverses (stratégie, juridique, finance, ressources humaines et systèmes d'information). Parmi eux, le Directeur de la stratégie et de la transformation et le Directeur financier ont été désignés par le Conseil d'Administration « dirigeants effectifs » au sens de la directive européenne Solvabilité 2. Ils interviennent dans toutes les décisions significatives.

Conformément à l'alinéa 1 de l'article 44 de la Directive Solvabilité 2, le système de gestion des risques, basé sur une approche globale couvrant l'ensemble des risques auxquels est exposé le Groupe, vise à pouvoir contrôler,

gérer et déclarer, en permanence, les risques auxquels l'organisme est ou pourrait être exposé. Cette approche en matière de gestion des risques et de gouvernance est formalisée grâce à un ensemble de politiques écrites dont les principes sont décrits dans la section B.3.

### Profil de risque

A travers le calcul du capital de solvabilité requis (SCR), le Groupe évalue ses risques de souscription, de marché, de contrepartie et son risque opérationnel. En complément, le Groupe procède à l'identification et l'évaluation d'autres risques, en particulier le risque de liquidité, et a implémenté un dispositif de suivi et maîtrise des risques opérationnels.

En plus de ces évaluations, le Groupe procède à des analyses de scénarios et des mesures de sensibilités en cas de survenance de situations défavorables.

Au cours de l'exercice le profil de risque du Groupe a vu le poids du risque de marché reculer dans le montant total du SCR tandis que le risque de souscription vie a augmenté significativement.

Le risque de marché demeure toutefois prépondérant : il représente, en capital de solvabilité requis (SCR) brut d'absorption par les provisions et les impôts, 77% de la somme de l'ensemble des risques, contre 88% en 2021. Ce risque est principalement lié à la volatilité des marchés financiers sur le portefeuille d'investissements. Les montants de chaque classe d'actif ont peu évolué en valeur comptable. En revanche, la hausse brutale des taux impacte fortement à la baisse la valorisation du portefeuille obligataire. Les marchés actions ont également été chahutés en 2022. On notera tout de même qu'en dépit de ce contexte adverse, la valorisation du parc immobilier a continué de légèrement progresser.

Le poids du risque de souscription, le second dans la hiérarchie, représente 21% du SCR de l'entreprise, contre 10% en 2021. Cette croissance provient du risque de rachat de masse dont le montant dans le SCR de souscription vie a fortement augmenté en conséquence de la hausse des taux d'intérêt.

### Valorisation aux fins de solvabilité

Les catégories d'actifs et de passifs importantes qui composent le bilan Solvabilité 2 du Groupe, ont été valorisées conformément aux normes prudentielles Solvabilité 2, à des montants pour lesquels ces derniers pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normales.

Ainsi, la construction du bilan prudentiel Solvabilité 2 consiste, dans une première étape, à agréger les comptes sociaux des différentes entités après élimination des titres de participation et des opérations intra groupe, puis, dans une seconde étape, à appliquer les principes de valorisation de la norme Solvabilité 2 aux différents postes du bilan. Le bilan prudentiel ne peut donc pas être comparé aux comptes du Groupe établis selon les normes de consolidation applicables en France.

Les écarts de valorisation entre l'approche Solvabilité 2 et les normes comptables sont présentés dans la section D. Ils concernent, d'une part, les actifs de placement, enregistrés en valeur de marché au bilan prudentiel, alors qu'ils sont comptabilisés à leur coût historique amorti dans les comptes sociaux. Les provisions techniques de Prévoir-Vie, d'autre part, figurent au bilan prudentiel à leur valeur économique intégrant une estimation au plus juste des flux futurs (Best Estimate), quand leur montant enregistré dans les comptes sociaux reflète une vision prudente et rétrospective des engagements envers les assurés.

L'actif du bilan prudentiel recule en raison de la baisse des valeurs de marché du portefeuille obligataire (conséquence de la hausse des taux) et du portefeuille d'actions cotées. Les placements (autres que les actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés) valorisés selon le référentiel Solvabilité 2 passent de 6 370 M€ en 2021 à 5 527,7 M€ en 2022. Les provisions techniques (Best Estimate et marge de risque), évaluées selon les normes solvabilité 2, baissent de 20% entre 2021 et 2022, passant de 4 126 M€ à 3 300 M€. L'évolution s'explique en particulier par la hausse des taux d'actualisation.

Finalement, le bilan prudentiel présente un excédent d'actif sur le passif en léger recul : 2 018,9 M€ à fin 2022 contre 2 025,4 M€ en 2021.

### Gestion du capital

Le dispositif de gestion des fonds propres vise à ce que le Groupe dispose en permanence d'un niveau minimum de fonds propres lui permettant de respecter les obligations réglementaires et le cadre d'appétence aux risques défini dans la stratégie.

Les fonds propres du Groupe sont exclusivement constitués d'éléments de fonds propres de base de première qualité (Tier 1), non restreints. Les fonds propres éligibles à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) correspondent à l'excédent d'actif sur le passif issu de l'établissement du bilan prudentiel (cf. ci-dessus) dont sont déduits le dividende prévisionnel de l'exercice et les montants non disponibles au titre des intérêts minoritaires et de la filiale située hors espace européen. Ces fonds propres s'élèvent à 1 924 M€ à fin 2022 (-0,6%).

Le SCR de marché brut diminue de 21% (-327 M€) en raison de la baisse des SCR bruts sur les actions et sur le risque de crédit pour les émissions obligataires. Cette baisse est atténuée par l'augmentation du SCR de taux. Le SCR de souscription brut vie est en très forte croissance (+162 M€ soit +109%) en raison de l'augmentation du SCR de rachat de masse. Ces évolutions entraînent une réduction du déséquilibre dans les pondérations respectives des risques de marché et de souscription, augmentant ainsi le bénéfice de diversification entre risques. Enfin l'absorption du SCR brut par les provisions techniques est en baisse. Au final, le SCR net d'absorption par les provisions techniques est en recul et après prise en compte de l'absorption par les impôts différés, le SCR s'élève à 787 M€ (-5,2%).

En 2022, le ratio de couverture du capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles du Groupe s'élève à 245%. Les fonds propres prudentiels intègrent un montant de fonds excédentaires correspondant à une fraction de la provision pour participation aux bénéfices (PPB) de Prévoir-Vie, admissible au titre de la couverture du SCR. En ne tenant pas compte de ce montant, le ratio de couverture du SCR s'élève à 234%. Le ratio de couverture du SCR à fin 2021 s'élevait à 233% (223% hors PPB admissible).

On observe également que l'excédent de fonds propres au-delà du SCR a progressé pour s'élever à 1 137 M€ contre 1 105 M€ à fin 2021.

## A. Activités et résultats

### A.1. Activité

#### A.1.1. Informations Générales

---

La SA Société Centrale Prévoir (Groupe Prévoir) est un Groupe d'assurance privé et indépendant, créé en 1910, spécialiste de l'assurance de personnes. Il propose des solutions de prévoyance, de complémentaire santé, d'assurance dépendance, d'épargne et de retraite à une clientèle de particuliers, de professionnels indépendants et de petites entreprises. Le Groupe Prévoir s'est donné pour mission d'accompagner ses clients, en particulier les familles à revenus modestes, à chaque étape de leur vie. Depuis 2019, le Groupe a élargi son offre et ses moyens de distribution à travers l'acquisition de sociétés de courtage qui lui permettent également d'accélérer sa transformation digitale.

La SA Société Centrale Prévoir est une société anonyme de droit français du Groupe Prévoir.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR, 4 Place de Budapest, 75009 Paris) est l'organisme en charge de son contrôle financier ainsi que de celui du Groupe Prévoir.

Les Commissaires aux comptes titulaires sont PricewaterhouseCoopers Audit représenté par Christine Billy et EXCO Paris Ace, représenté par François Shoukry.

#### A.1.2. Organisation du Groupe Prévoir

---

Les sociétés du Groupe Prévoir sont majoritairement détenues par une holding, la « Société Centrale Prévoir », une société anonyme dont le siège social se situe au 22 rue de La Rochefoucauld 75009 Paris.

La Société Centrale Prévoir constitue la structure de tête du Groupe Prévoir. Elle assure notamment, vis-à-vis de ses affiliées, les fonctions suivantes :

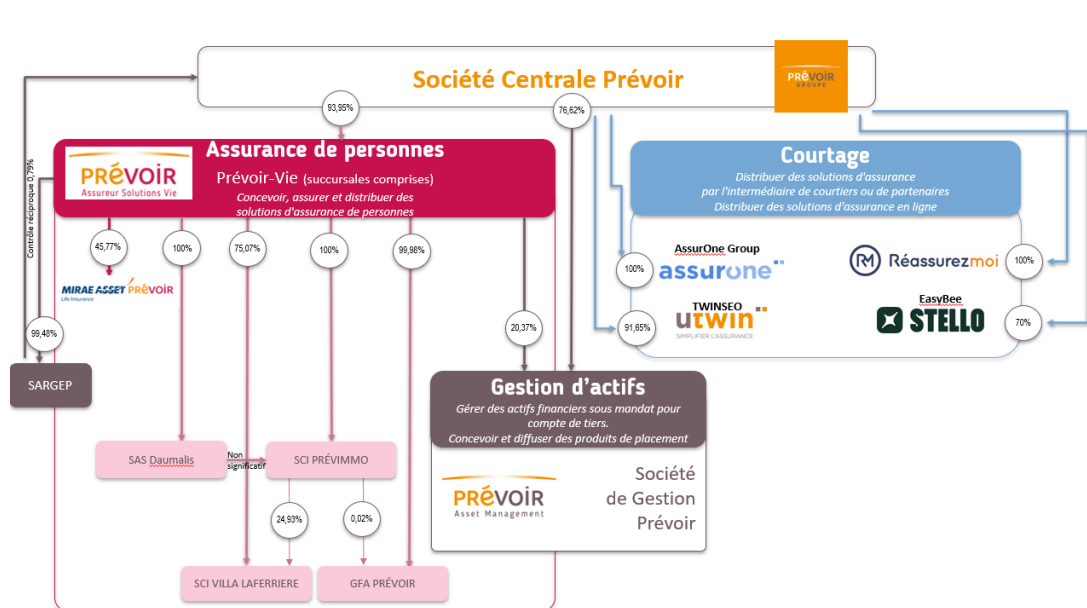
- Le comité stratégique de la Société Centrale Prévoir définit les orientations stratégiques du Groupe et l'avancée du Projet d'Entreprise. Il transmet ses informations au Conseil d'administration de Prévoir Vie ;
- Le comité d'audit de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'audit pour toutes ses filiales et participations (à l'exception de MapLife au Vietnam qui dispose de son propre comité) ;
- Le comité d'investissement de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'investissement de Prévoir Vie ;
- Le comité des rémunérations, des nominations, des carrières et de la RSE (COREM-RSE) de la Société Centrale Prévoir vaut pour Prévoir Vie.

#### A.1.3. Organigramme simplifié au 31 décembre 2022

---

Le schéma ci-dessous décrit l'organisation du Groupe Prévoir au 31/12/2022 et les liens capitalistiques entre les différentes entités.





### Structure juridique du Groupe Prévoir

La principale évolution survenue dans la structure du Groupe en 2022 consiste en l'acquisition de 70% en janvier 2022 de la société Easybee par la Société Centrale Prévoir.

#### A.1.4. Filiales et participations de la SA Société Centrale Prévoir

Au 31 décembre 2022, la Société Centrale Prévoir détient directement ou indirectement des participations dans les entités ci-dessous :

Filiales	Activité	% de contrôle
SA Prévoir Vie	Assurance	93,9%
Société de Gestion Prévoir	Gestion d'actifs	97,0%
SCI Villa Laferrière	Immobilier	100,0%
SCI Previmmo	Immobilier	100,0%
SAS Daumalis	Immobilier	100,0%
SARGEPE	Gestion d'actifs	99,5%
Mirae Asset Prevoir Life Insurance Company (MapLife) - Vietnam	Assurance	45,8%
GFA Prévoir	Autres	100,0%
AssurOne Group	Courtage	100,0%
Tw inséo	Courtage	91,6%
Réassurez-Moi	Courtage	100,0%
EasyBee	Courtage	70,0%

#### Filiales significatives

## A.1.5. Activités du Groupe Prévoir

---

L'assurance représente l'activité principale du Groupe. Le résultat des autres activités est présenté dans la section A.4.

En France<sup>1</sup>, à fin 2022, pour son activité d'assurance, le Groupe est agréé pour opérer dans les branches suivantes:

- 1 – Accidents
- 2 – Maladie
- 20 – Vie, décès et complémentaire
- 22 – Assurances liées à des fonds d'investissement et complémentaires

Le Groupe s'appuie sur un portefeuille « réseau de salariés » et sur une activité « Partenaires » avec notamment ADP April (assurance emprunteur). L'activité Partenaires représente 19,3 % du chiffre d'affaires total de Prévoir-Vie en 2022, en recul de +1,3 pt par rapport à 2021.

Le portefeuille de contrats d'assurance du Groupe comporte trois familles principales de produits :

- Une famille dénommée « Prévoyance Vie », qui regroupe des produits de prévoyance, de type « mixtes », « dotales », « dotales/rentes éducation », « vies entières » ou « temporaires », ainsi que des contrats de prévoyance prévoyant le versement de rentes viagères en cas de décès. Les tarifs de ces contrats reposent sur une table de mortalité et un taux technique variables selon les époques de commercialisation ;
- Une famille dénommée « Prévoyance Non vie » qui regroupe des produits couvrant exclusivement le dommage corporel via des indemnités journalières ou de rentes en cas d'incapacité, d'invalidité, d'hospitalisation ou de dépendance, des capitaux en cas de dépendance, d'invalidité ou de décès accidentel, de maladies graves et des garanties de frais de soins. La famille « Prévoyance Non Vie » comporte aussi des garanties complémentaires de type exonération des cotisations en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité de produits de type « Prévoyance Vie » ;

Les familles de produits « Prévoyance Vie » et « Prévoyance Non Vie », toutes générations de taux confondus, représente 17,3% du total des provisions techniques (hors provisions pour frais d'acquisition reportés).

- Une famille dénommée « Contrats d'épargne », composée par :
  - des contrats individuels en euros à primes périodiques, assortis selon les générations soit d'un taux minimum brut contractuel égal à 4,5%, 3%, 2,25%, 2%, 1,5%, 1%, 0,8% ou 0%, soit d'un taux minimum annuel garanti ;
  - des contrats en euros à primes périodiques, qui permettent aux travailleurs non-salariés non agricoles de se constituer un supplément de retraite sous la forme d'une rente viagère. Ces contrats sont souscrits dans le cadre de la loi Madelin. Ils bénéficient soit d'un taux minimum brut contractuel inférieur ou égal à 2,5% selon les générations, soit d'un taux minimum annuel garanti ;
  - des contrats d'épargne retraite multi-supports ;
  - des produits individuels en euros à versements libres, assortis selon les générations soit d'un taux minimum brut contractuel égal à 4,5%, 3,5%, 1,5%, 0,6% ou 0%, soit d'un taux minimum annuel garanti.

La famille « Contrats d'épargne » représente 78,4% du total des provisions techniques (hors provision pour frais d'acquisition reportés).

---

<sup>1</sup> Cf. Annexe Quantitative : Tableau S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Le portefeuille du Groupe comprend également :

- des rentes viagères et certaines en cours de service ;
- des contrats collectifs d'assurance en cas de vie (retraite à cotisations définies) regroupés sous l'appellation « Prévoir Entreprise », et des contrats collectifs d'assurance décès ;
- des provisions pour des contrats en instance de règlement.

Le tableau ci-après détaille les encours entre engagements vie et non vie sur les deux derniers exercices.

En milliers d'euros	Encours (*) 2022	Encours (*) 2021	Variation	Var.%
<b>Vie</b>				
<b>Epargne</b>				
Supports en Euro	2 901 384	2 942 837	-41 452	-1,41%
Dont contrat à primes uniques	1 529 711	1 561 821	-32 110	-2,06%
Dont contrats à primes périodiques	1 371 673	1 381 016	-9 342	-0,68%
Supports en Unités des Comptes	27 923	30 281	-2 359	-7,79%
<b>Prévoyance</b>	419 350	420 181	-831	-0,20%
<b>Autres provisions techniques Vie (PPB, PSAP et Prov pour égal.)</b>	162 181	131 404	30 777	23,42%
<b>Total Vie</b>	<b>3 510 837</b>	<b>3 524 703</b>	<b>-13 866</b>	<b>-0,39%</b>
<b>Non Vie</b>				
Provision pour sinistres à payer	40 659	46 254	-5 595	-12,10%
Provision mathématique des rentes	21 660	18 215	3 445	18,91%
Provision pour risque croissant	162 818	154 821	7 997	5,17%
Autres provisions d'assurance non vie	1 485	1 413	72	5,12%
<b>Total Non Vie</b>	<b>226 621</b>	<b>220 702</b>	<b>5 919</b>	<b>2,68%</b>
<b>Total des provisions techniques (hors prov. pour FAR)</b>	<b>3 737 459</b>	<b>3 745 405</b>	<b>-7 946</b>	<b>-0,21%</b>

(\*) Encours = provisions techniques France et Succursales, hors provisions pour FAR.

### Mouvements de portefeuille

La diminution de 13,9 M€ (-0,39%) en 2022 des provisions techniques Vie (hors FAR) provient :

- Des contrats d'épargne à primes uniques (-32,1 M€) : la collecte nette (avant déduction des chargements) des contrats de -52 M€ à laquelle s'ajoute les intérêts et participation nets crédités de +15 M€ explique cette variation négative.
- Des contrats d'épargne à primes périodiques (-9,3 M€) : le chiffre d'affaires diminue, les affaires nouvelles ne compensant pas la baisse du chiffre d'affaires sur les anciens produits. Par ailleurs, on note une hausse des prestations de type rachats.
- Des contrats en unités de compte : la baisse de la valeur de la part entre 2021 et 2022 explique le recul de la provision.
- Des contrats de Prévoyance (-0,8 M€) : Ce recul s'explique par la hausse des prestations décès en 2022 sur les produits Vie Entière (effet canicule), ainsi que par l'arrivée au terme de la période de paiement des primes pour les premières générations du produit Vie Entière à paiement temporaire.
- De l'évolution des autres provisions, dont notamment d'une dotation supplémentaire à la Provision pour Participation aux Bénéfices et d'un recul des provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques non vie progressent de +5,9 M€ (+2,68%). Cette progression provient :

- De la hausse des provisions pour risques croissants de +8 M€ issue de la dotation élevée aux produits dépendance non encore à maturité.
- De la hausse des provisions mathématiques des rentes de +3,4 M€ expliquée par l'accroissement du portefeuille de rentiers dépendants (+2 M€) et la comptabilisation des sinistres en cours invalidité sur les produits Emprunteur en provisions de rentes vs sinistres à payer l'an passé (+1,4M€).
- D'un recul des provisions pour sinistres à payer de 5,6 M€, lié à une baisse des prestations réglées en frais de soins sur le périmètre Partenaires, une évolution de la méthode de calculs des provisions de sinistres des contrats en acceptation (calcul réalisé par Prévoir à partir des données portefeuille en l'absence d'éléments fournis par le partenaire assureur), et enfin à une baisse des provisions de passage

en invalidité sur le produit emprunteur le plus ancien (baisse du nombre de contrats en sinistres à fin 2022 et baisse de la provision unitaire).

Au 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires assurance du Groupe s'établit à 490,1 M€ (dont 361,2 M€ au titre des engagements Vie et 128,9 M€ au titre des engagements Non Vie) et se décompose en lignes d'activités réglementaires Solvabilité 2 de la manière suivante :

En milliers d'euros	Primes acquises 2022 (*)	Poids
1 - Assurance des frais médicaux	40 602	8,28%
2 - Assurance de protection du revenu	59 555	12,15%
29 - Assurance maladie	26 830	5,47%
30 - Assurance avec participation aux bénéficies	285 640	58,28%
31 - Assurance indexée et en unités de compte	9 420	1,92%
32- Autres	62 553	12,76%
33 - Rentes	0	0,00%
35 - Réassurance maladie	1 920	0,39%
36 - Réassurance vie	3 561	0,73%
<b>Total</b>	<b>490 081</b>	<b>100,00%</b>

\* Cf. QRT S.05.01 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité, en annexe : les primes indiquées dans ce tableau n'incluent pas les primes de la filiale d'assurance au Vietnam qui n'est pas traitée en intégration globale dans le bilan prudentiel mais figure toujours en titres de participations stratégiques (cf. chapitre D.)

### Lignes d'activités réglementaires Solvabilité 2

Le chiffre d'affaires Vie est essentiellement constitué par la ligne d'activité « 30 - Assurance avec participation aux bénéficies » qui regroupe l'ensemble des contrats pris en compte dans le périmètre du calcul de la participation aux bénéficies réglementaire et recevant de la participation aux bénéficies. Les produits ne recevant pas de participation aux bénéficies, mais contribuant au calcul de la participation aux bénéficies réglementaire, sont classés en Lob 32. Il s'agit des produits/garanties de type temporaire décès et des produits de prévoyance pour les TNS dont la garantie principale est le versement d'une rente en cas de décès. La quasi-totalité des engagements Vie est toujours portée par la Lob 30.

Le total des primes acquises Vie (Lob 30, Lob 31, Lob 32 et Lob 36) passe de 385,5 M€ en 2021 à 361,2 M€ en 2022. Ce recul de -6,3% provient des contrats d'épargne à versements libres (-22,5 M€) qui font face à la remontée du taux du Livret A et dont l'encaissement en 2021 était particulièrement élevé après une année 2020 atone à la suite de la crise sanitaire.

Le chiffre d'affaires Non Vie est réparti sur 5 lignes d'activités dont la principale est la ligne d'activité « 2 - Assurance de protection du revenu », essentiellement constituée par des produits en cours de commercialisation.

Du point de vue réglementaire, le portefeuille Non Vie est composé des lignes d'activité suivantes :

- Une ligne d'activité de frais de soin (LoB 1 - Medical Expense Insurance) qui regroupe les garanties de remboursement des frais de soins ;
- Une ligne d'activité de protection des revenus (LoB 2 - Non-SLT Health - Income Protection Insurance) qui concerne les contrats pour lesquels il existe contractuellement une possibilité de révision tarifaire illimitée inscrite dans les conditions générales du produit. Les contrats de cette LoB ne sont pas en cours de service de prestations. Il s'agit souvent de contrats proposant exclusivement des garanties Non Vie, ou de contrats proposant principalement des garanties Vie, type temporaires décès ou des produits de prévoyance à destination des TNS qui comportent des garanties accessoires Non Vie « dommages corporels ».
- Une ligne d'activité d'assurance de santé (classée réglementairement en LoB 29 - Health Insurance SLT) qui inclut les contrats traités comme des produits Vie (tarification et provisionnement type vie) n'ayant pas de possibilité de révisions tarifaires dans leurs conditions générales. Les contrats de cette LoB ne

sont pas en cours de service de prestations. Il s'agit souvent de produits proposant des garanties Vie et Non Vie (produits de type mixte, vie entière..., et aussi de produits de type assurance de prêt) ;

- Une ligne d'activité de rentes (LoB 33 - Annuities steaming from Non-Life insurance contracts and relating to health insurance obligations). Ces contrats ont fait l'objet d'un sinistre et sont en cours de paiement d'une prestation. Ce sont les prestations issues des contrats classés en LoB 29 ou LoB 2.
- Et une ligne d'activité de réassurance maladie (LoB 35). Depuis 2017, le Groupe réassure un produit d'assurance de prêt.

Le chiffre d'affaires Non Vie recule de 6 M€ par rapport à 2021 (-4,4%). Cette évolution est liée aux produits Partenaires dont le chiffre d'affaires baisse de 8,9 M€, suite au ralentissement des affaires en Santé sur un partenaire, au transfert d'un portefeuille partenaire à mi année et enfin au poids des produits emprunteur en run off dans le portefeuille non compensé par les affaires nouvelles. En revanche, le chiffre d'affaires issu du Réseau Salariés progresse de 2,3 M€ tiré par les produits Frais de soins. Les produits des succursales contribuent positivement à l'évolution du chiffre d'affaires Non Vie à hauteur de 0,6 M€.

#### A.1.6. Tendances et facteurs impactant l'évolution

Le Groupe PRÉVOIR, après une très belle année 2021, confirme la solidité de son modèle et de ses capacités d'adaptation avec une stabilité du chiffre d'affaires net<sup>2</sup> et un résultat consolidé encore en augmentation cette année.

Le Groupe a démontré sa capacité de résilience et d'adaptation positive en absorbant les nombreux chocs auxquels il a dû encore faire face (inflation, hausse des taux longs, tensions géopolitiques et sur le marché du travail, bataille des marges dans l'exercice des partenariats).

Des changements sont intervenus dans la gouvernance de Twinséo, AssurOne Group et de la succursale polonaise de Prévoir-Vie et, dans la structure du Groupe par la prise de participation de la Société Centrale Prévoir à hauteur de 70% dans la société EasyBee.

Enfin, 2022 a été la première année du Projet d'Entreprise pour le Groupe et c'est « l'esprit de conquête » de chacune des entités du Groupe qui explique les belles performances de l'année.

#### A.1.7. Autres informations

Au 31 décembre 2022, le Groupe emploie 1 726 salariés en France et 241 à l'international.

---

<sup>2</sup> Le chiffre d'affaires net s'entend ici comme le solde de souscription pour l'activité d'assurance, le chiffre d'affaires net des commissions rétrocédées pour l'activité de courtage, les commissions perçues par l'activité de gestion d'actifs. Cette notion est différente du CA brut, qui reprend les primes brutes collectées par l'activité d'assurance et les commissions brutes perçues par les activités de courtage et d'asset management.

## A.2. Résultat de souscription

### A.2.1. Performance de souscription

	2022	2021	Variation 2022 - 2021
En milliers d'euros	Vie et non Vie	Vie et non Vie	en montant
Primes	490 152	520 466	-30 314
Prestations (hors frais par destination)	-392 429	-403 507	11 078
Charges des provisions techniques	67 189	54 272	12 917
Ajustement ACAV	5	-8	13
Solde de réassurance	-19 944	-19 838	-106
Frais nets	-172 331	-183 038	10 707
Solde technique	-27 357	-31 653	4 295

#### Evolution de la performance de souscription

Le solde technique de la société d'assurance s'améliore de 4,3 M€, en progression de 13,6% par rapport à 2021.

Cette évolution s'explique par :

- Une baisse des primes (30,3 M€), une baisse de la charge de prestations (11,1 M€) qui provient pour partie d'une baisse de prestations en santé et des prestations incapacité invalidité sur les produits emprunteurs et TNS et une augmentation de la reprise de provisions (12,9 M€) provenant notamment des reprises de provisions sur l'épargne Prime unique commercialisée par le Réseau Salariés.
- Une baisse des frais nets de 10,7 M€ qui s'explique par la forte baisse des commissions partenaires pour 7,9 M€ et la baisse des frais d'acquisition de 3,4 M€ en raison de la baisse des effectifs commerciaux. Cette baisse est particulièrement marquée en non vie en raison de la baisse des affaires nouvelles 100% Non Vie (Santé et Dépendance).

### A.2.2. Atténuation des risques

La réassurance est la première technique d'atténuation des risques mise en œuvre par le Groupe.

en milliers d'euros	Primes cédées	Charge de prestations cédées	Charge de provisions cédées	Commissions et participations	Solde de réassurance	Nature de l'engagement
Lob 30	2 237	662	206	769	600	Vie
Lob 32	29 327	10 694	2 994	9 905	5 734	Vie
Lob 36	734	1	12	241	480	Vie
Lob 1	3 696	1 074	-	2 833	- 211	Non Vie
Lob 2	21 812	5 174	4 835	5 339	6 464	Non Vie
Lob 29	12 037	2 205	- 629	4 250	6 211	Non Vie
Lob 33	-	- 464	-	-	464	Non Vie
Lob 35	218	- 68	9	74	203	Non Vie
Total	70 060	19 278	7 427	23 412	19 944	

Cf. QRT S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité, en annexe

En 2022, le solde de cession en réassurance du Groupe représente 4,1% de son chiffre d'affaires contre 3,8% en 2021.

#### Evolution du solde de réassurance Vie

Le solde de cession en réassurance Vie du Groupe représente 1,9% du chiffre d'affaires Vie contre 3% en 2021. Il recule de 40,2% par rapport à 2021, en baisse de 4,6 M€. La baisse du solde de réassurance s'explique d'une

part par une sinistralité décès stable entre 2021 et 2022 sur l'offre emprunteur la plus ancienne, et par la dotation importantes aux provisions de primes sur les offres emprunteurs en début de commercialisation.

#### Evolution du solde de réassurance Non Vie

Le solde de cession en réassurance Non Vie du Groupe représente 10,2% de son chiffre d'affaires Non Vie contre 6,3% en 2021. Cette hausse du solde de réassurance non vie (+4,7 M€) provient de deux effets :

- Une baisse du chiffre d'affaires cédés (et par conséquent des commissions reçues) suite à l'arrêt de la réassurance sur les trois produits partenaires de type Frais de soins à compter de 2022 et à la forte diminution du chiffre d'affaires d'un portefeuille partenaire transféré au 1<sup>er</sup> semestre 2022.
- Une baisse de la charge des prestations et provisions cédées consécutives à l'arrêt de la réassurance sur les trois produits frais de soins partenaires et à une reprise de provisions sur l'ancienne offre emprunteur. Ce deuxième effet compense la baisse des primes cédées.

## A.3. Résultat des investissements

### A.3.1. Composition du portefeuille

---

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution de la répartition des placements du Groupe, en valeur nette comptable, sur l'exercice écoulé (il s'agit là de l'agrégation des postes de placements des différentes entités du Groupe après élimination des titres de participation). Les mêmes éléments, en valeur de marché, sont présentés dans la section 2 du chapitre C. Pour les investissements réalisés à travers des fonds (OPCVM Actions, Fonds de dettes, Private Equity, Fonds immobilier...) la répartition dans les différentes catégories ci-dessous est réalisée en fonction du sous-jacent du fond.

<i>Valeur nette comptable en milliers d'euros</i>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>Poids 2021</b>
<b>Classe d'actifs</b>			
Obligations	2 440 522	2 442 622	55,8%
Actions (hors UC)	1 068 355	1 031 633	24,4%
Actions en représentation des UC	25 528	30 300	0,6%
Immobilier	683 797	669 740	15,6%
Trésorerie	154 850	193 686	3,5%
<b>Total</b>	<b>4 373 052</b>	<b>4 367 981</b>	<b>100%</b>

*La nomenclature utilisée dans ce tableau peut présenter des différences, comparée à celle utilisée au bilan prudentiel*

#### **Composition des placements au 31.12.2022**

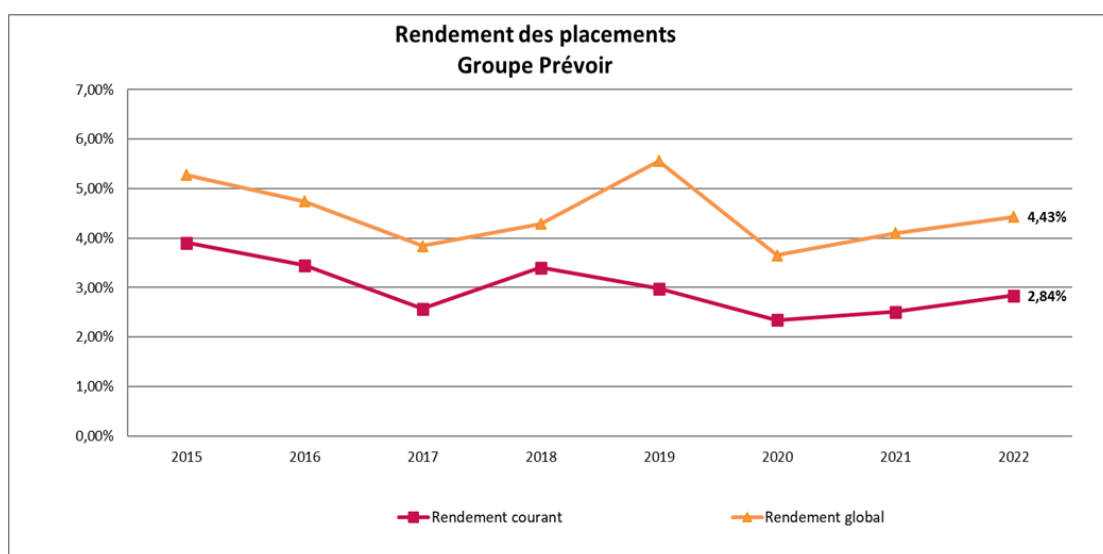
Les investissements obligataires représentent la majorité des placements du Groupe. En effet, pour la société Prévoir-Vie, l'allocation d'actifs est guidée par l'adossement des engagements de passif. L'orientation des investissements de Prévoir-Vie sur l'exercice a consisté à maintenir la part obligataire en réinvestissant les remboursements. Les autres entités du Groupe détenant un portefeuille de valeurs mobilières investissent majoritairement en actions.

Le montant des placements en valeur nette comptable a très légèrement augmenté, notamment en raison de l'effet mécanique de réévaluation du prix de revient du portefeuille actions lors du réinvestissement de tout ou partie des plus-values réalisées.

Le Groupe ne détient, en portefeuille, ni produit dérivé à des fins de couverture, ni véhicule de titrisation.



### A.3.2. Résultat des activités de placement



#### Résultat des activités de placement au 31.12.2022

Les rendements ci-dessus sont calculés sur la base des produits financiers nets enregistrés dans les comptes sociaux de la Société Centrale Prévoir et de sa filiale d'assurance Prévoir-Vie.

**Rendement courant :** les revenus courants correspondent aux coupons obligataires, dividendes d'actions, loyers immobiliers, écarts de change sur les placements en devises dont sont déduites les charges de gestion des placements.

Le rendement courant progresse de 33 bp avec des évolutions positives sur l'ensemble des classes d'actif :

- Les revenus obligataires progressent, en grande partie grâce à la poche d'obligations indexées sur l'inflation et les autres titres à taux variable. Au global, le rendement comptable obligataire sur l'exercice s'élève à 2,72% contre 2,41% en 2021. Pour les obligations à taux fixe, on note un fort ralentissement de l'érosion du rendement (« seulement » -6 bp) en raison de la hausse significative du taux des réinvestissements réalisés en 2022 ;
- Les revenus du portefeuille d'actions ont fortement augmenté sur le portefeuille coté avec la hausse des dividendes unitaires et sont également en hausse sur les fonds non cotés ;
- Les revenus immobiliers, nets de charges, progressent légèrement grâce à la signature de nouveaux baux. Les charges immobilières (frais de gestion, travaux et amortissements) sont stables ;
- Les écarts de change jouent de nouveau favorablement sur l'exercice écoulé ;

Le rendement global correspond au rendement courant augmenté des plus-values réalisées sur les cessions d'actifs et corrigé de la variation de la provision pour dépréciation durable des placements.

- Les profits de cessions nets ont augmenté de 16% sur l'exercice afin de permettre à la filiale d'assurance Prévoir-Vie d'alimenter de manière importante la dotation de participation aux bénéficiaires des assurés dans un contexte de remontée des taux d'intérêt. Pour la Société Centrale Prévoir, le montant des plus-values réalisées est stable. Au global cela représente une consommation de 4,79% du stock cumulé de plus-values latentes (actions + immobilier) de Prévoir-Vie et de la Société Centrale Prévoir à fin 2022 ;
- Le Groupe a également enregistré une dotation à la provision pour dépréciation durable sur l'exercice.

## A.4. Résultat des autres activités

### A.4.1. Activité de courtage

---

L'activité de courtage, qui inclut dorénavant la société EasyBee, a fait face à de nombreux vents contraires en 2022 mais a su globalement y résister et s'adapter.

Les deux principaux marchés sur lesquels l'activité des sociétés de courtage du Groupe repose, l'automobile pour AssurOne et l'immobilier pour Twinséo et dans une moindre mesure pour Réassurez-moi, ont souffert d'effets économiques induits délétères. Les difficultés avaient commencé en 2020 et se sont prolongées depuis.

Chaque filiale de courtage s'est adaptée à cette conjoncture difficile, est restée vigilante sur sa structure de coûts et son pilotage financier.

En janvier 2022, la Société Centrale Prévoir a pris une part majoritaire, à 70%, dans une start-up spécialisée dans l'assurance à destination des entrepreneurs, EasyBee connue sous la marque Stello. Cette intégration explique une large partie de la baisse du résultat net cumulé des sociétés de courtage puisque, conformément au Business Plan d'acquisition, EasyBee étant encore une société jeune et en plein développement, dégage un résultat net négatif.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des produits d'exploitation des sociétés AssurOne Group, Twinséo, Réassurez Moi et EasyBee (depuis 2022) ainsi que de leur résultat net.

En milliers d'euros	2022	2021	Variation
Produits d'exploitation	70 055	66 985	3 070
Résultat net de l'exercice	-244	310	-554

#### Résultat d'exploitation des activités de courtage

### A.4.2. Activité de gestion d'actifs

---

L'année 2022 a été une année de consolidation et de transition, avec des changements importants dans l'équipe de gestion des fonds actions, pendant laquelle la Société de Gestion Prévoir (SGP - marque Prévoir Asset Management) a démontré sa résilience dans un contexte marqué par des marchés plus difficiles.

Prévoir Asset Management a poursuivi ses objectifs dans le domaine de la finance responsable : des progrès considérables ont ainsi été faits en matière de gestion ESG en formalisant la prise en compte de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans la gestion. Grâce aux évolutions conduites sur Prévoir Gestion Actions, le principal fonds en termes d'encours, la société de gestion dispose désormais d'un fonds relevant de l'article 8 de la réglementation SFDR ; cette évolution étant indispensable pour envisager la poursuite du développement commercial.

Après un exercice 2021 exceptionnel, il faut reconnaître la bonne tenue des résultats en 2022 : le chiffre d'affaires s'inscrit en recul de 14,8% et la contraction du résultat net est limitée à une baisse de 5,9% grâce à des coûts d'exploitation sous contrôle.

Prévoir Asset Management a été, pour la deuxième année consécutive, élue meilleure société de gestion, dans la catégorie acteurs locaux, pour la gestion action Europe par la société Quantalys. Cela constitue une belle reconnaissance de la qualité de la gestion sur une longue période.

## A.5. Autres informations

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

## B. Système de gouvernance

### B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

#### B.1.1. Modalité d'exercice de la direction générale

---

Selon délibération du Conseil d'Administration, prise en application de l'article L.225-51-1 du Code de commerce, qui a instauré pour les sociétés anonymes la possibilité de cumuler ou dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur général, la direction générale de la société est assumée par le Président du Conseil d'Administration jusqu'à décision contraire de celui-ci.

La direction générale met en œuvre la stratégie adoptée par le Conseil d'administration. Elle est assistée par les dirigeants des principales sociétés du Groupe et les directeurs des fonctions transverses (stratégie, juridique, finance, ressources humaines et systèmes d'information). Parmi eux, le Directeur de la stratégie et de la transformation et le Directeur financier ont été désignés par le Conseil d'Administration « dirigeants effectifs » au sens de la directive européenne Solvabilité 2. Ils interviennent dans toutes les décisions significatives.

#### B.1.2. Conseil d'Administration

---

##### Rôle du Conseil d'Administration

---

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et du Groupe et veille à leur mise en œuvre conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans les limites de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président, soumet pour avis à leur examen.

Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un Président.

##### Rôle du président du Conseil d'Administration

---

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il préside les réunions des Assemblées Générales.

##### Composition du Conseil

---

La composition du Conseil d'administration a été modifiée au cours de l'année 2022 avec la nomination d'un nouveau membre, Mme Amélie von Rochow, en remplacement de M. Stéphane Gaullier.

La proportion de femmes au sein du Conseil d'administration au 31 décembre 2022 est conforme aux dispositions des articles L. 225-17 et L. 225-18 du Code de commerce en matière de représentation équilibrée entre femmes et hommes au sein du Conseil d'administration.

La proportion d'administrateurs indépendants est conforme aux bonnes pratiques et aux recommandations de l'Institut français des administrateurs.

##### **Président-Directeur général, Madame Patricia Lacoste**

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Née le 5 décembre 1961

Mandat renouvelé par l'AGM du 2 juin 2022

Expiration du mandat : 2028

**Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2022**

Président-Directeur général de Prévoir-Vie

Administrateur de :

- SARGEP
- SCOR SE
- ALD Automotive

Représentant permanent de :

- Société Centrale Prévoir au Conseil de la Société de Gestion Prévoir (SGP)
- Prévoir-Vie au conseil de Mirae Asset Prévoir Life Insurance (MAP Life)
- Société Centrale Prévoir au comité stratégique d'AssurOne
- Société Centrale Prévoir au comité stratégique de TWINSEO

Membre du comité exécutif de la Fondation PREVOIR

**Administrateur indépendant, Monsieur Jacques Potdevin**

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Né le 14 septembre 1949

Mandat renouvelé par l'AGM du 6 juin 2019

Expiration du mandat : 2025

**Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2022**

Président du Comité d'Audit

Membre du Comité des nominations, des rémunérations et des carrières

Administrateur de Prévoir-Vie

Président de :

- JPA Entreprise

Directeur général délégué de :

- JPA Groupe
- JPA Audit

Membre du Comité stratégique et Président du Comité d'audit du Groupe NGE

Membre du bureau des Trustee de l'International Valuation Standards Council (IVSC)

**Administrateur indépendant, Monsieur Emmanuel du Boullay**

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Né le 15 mars 1952

Mandat renouvelé par l'AGM du 1er juin 2017

Expiration du mandat : 2023

**Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2022**

Membre du Comité d'Audit

Administrateur de Prévoir-Vie

Membre du comité stratégique d'AssurOne

Président de SAS Finca

Administrateur de Activa Finances

**Administrateur, Monsieur Jean-Baptiste de Labrusse**

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Né le 2 septembre 1955

Mandat renouvelé par l'AGM du 1<sup>er</sup> juin 2017

Expiration du mandat : 2023

**Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2022**

Représentant permanent de Société Centrale Prévoir au conseil de Prévoir-Vie

Administrateur de

- Société de Gestion Prévoir (SGP)
- SARGEP

Président du comité exécutif de la Fondation PREVOIR

Président du Comité des nominations, des rémunérations, des carrières

Membre du Comité Stratégique

**Administrateur, Madame Maÿlis Robert-Ambroix**

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Née le 14 février 1968

Mandat renouvelé par l'AGM du 6 juin 2019

Expiration du mandat : 2025

**Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2022**

Membre du Comité Stratégique

Membre du Comité des nominations, des rémunérations et des carrières

Administrateur de Prévoir-Vie

Membre du Conseil de surveillance de TWINSEO (UTWIN)

Associée chez Numénor Conseil

**Administrateur, Monsieur Alban Moreau**

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris

Né le 6 février 1978

Nommé par l'AGM du 6 juin 2019

Expiration du mandat : 2025

**Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2022**

Membre du Comité d'investissement  
Directeur relation grands comptes de Société Générale

**Administrateur indépendant, Monsieur Luc Morillon**

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris  
Né le 15 novembre 1962  
Mandat renouvelé par l'AGM du 6 juin 2019  
Expiration du mandat : 2025

**Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2022**

Président du Comité d'investissement  
Administrateur de la Société de Gestion Prévoir (SGP)  
Président de la Foncière Morillon G. Corvol

**Administrateur, Madame Anne Roullier**

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris  
Née le 24 février 1969  
Mandat renouvelé par l'AGM du 3 juin 2021  
Expiration du mandat : 2027

**Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2022**

Avocate associée fondatrice du Cabinet Saint-Ferdinand  
Administratrice de la Librairie Galignani

**Administrateur, Madame Blandine Surry**

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris  
Née le 30 octobre 1976  
Mandat renouvelé par l'AGM du 3 juin 2021  
Expiration du mandat : 2027

**Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2022**

Présidente et Directrice générale de 4GOOD Consulting

**Administrateur, Madame Amélie von Rochow**

22 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris  
Née le 1er juillet 1987  
Nommée par l'AGM du 2 juin 2022  
Expiration du mandat : 2028

**Autres fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice 2022**

Directeur Financier de l'activité céréales, France et Belgique, de Nestlé

### B.1.3. Les comités

---

Le Conseil d'Administration dispose de quatre comités chargés d'examiner, chacun dans son domaine de compétences, les questions qui lui sont soumises par le Conseil d'Administration ou son Président, et de rendre compte au conseil des résultats de ses travaux :

- Le Comité stratégique
- Le Comité d'investissement
- Le Comité d'audit
- Le Comité des rémunérations, des carrières, des nominations et de la RSE.

Les membres des comités sont désignés par le Conseil d'Administration, qui s'assure qu'ils ont l'expérience et l'expertise nécessaires à l'exercice de leur mandat au sein du comité.

Chaque comité dispose d'une charte de fonctionnement qui définit son périmètre, ses missions, et ses règles de fonctionnement.

#### Comité stratégique

---

**Rôle du comité :** Le comité stratégique est placé sous la responsabilité du Conseil d'administration de la Société Centrale Prévoir. Il couvre la Société Centrale Prévoir et ses filiales. Sa mission est d'assister le Conseil dans les orientations stratégiques du Groupe et l'avancée du Projet d'Entreprise.

Son Président rend compte des travaux du comité au Conseil d'administration.

**Composition :** Au 31 décembre 2022, le Comité est composé de 3 membres (choisis parmi les administrateurs des sociétés du Groupe).

#### Comité d'investissement

---

**Rôle du comité :** Le comité d'investissement couvre la gestion d'actifs de Prévoir-Vie et de la Société Centrale Prévoir.

Sa mission est d'assister le Conseil sur les sujets relatifs à la gestion des actifs financiers du Groupe.

Le comité d'investissement de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'investissement de Prévoir-Vie en prenant en compte ses spécificités. Ce point a été discuté et validé lors du Conseil d'Administration en date du 4 avril 2013.

Son Président rend compte des travaux du comité au Conseil d'administration.

**Composition :** Au 31 décembre 2022, le Comité d'investissement est composé de 2 membres (choisis parmi les administrateurs des sociétés du Groupe).

#### Comité d'audit

---

**Rôle du comité :** Les missions du comité d'audit comprennent notamment le suivi de la gestion des risques et du contrôle interne, l'examen du reporting financier, l'examen des activités de l'audit interne et de l'audit externe. Son Président rend compte des travaux du comité au Conseil d'administration.

Compte tenu des modalités d'application par suite de la transposition dans le droit français de la 8<sup>e</sup> directive, le comité d'audit de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'audit de la compagnie d'assurance Prévoir-Vie (y compris les succursales en Pologne et au Portugal). Ce point a été discuté et validé lors des Conseils d'administration respectifs de ces entités en septembre 2009. De même, le comité d'audit de la Société Centrale Prévoir vaut comme comité d'audit pour le Groupe et ses filiales.

Le comité d'audit de la filiale MAP Life au Vietnam est maintenu et décrit ses objectifs et modes de fonctionnement dans une charte spécifique.

Enfin, le comité d'audit prend connaissance du rapport de contrôle interne de la SGP et s'assure de la qualité et du suivi de l'information comptable et financière ainsi que du dispositif de contrôle interne des filiales consolidées.

**Composition :** Au 31 décembre 2022, le Comité d'audit de PRÉVOIR est composé de 4 membres (choisis parmi les administrateurs des sociétés du Groupe), exclusivement d'administrateurs indépendants, dont deux sont administrateurs de Prévoir-Vie.

## Comité des rémunérations, des carrières et des nominations (COREM)

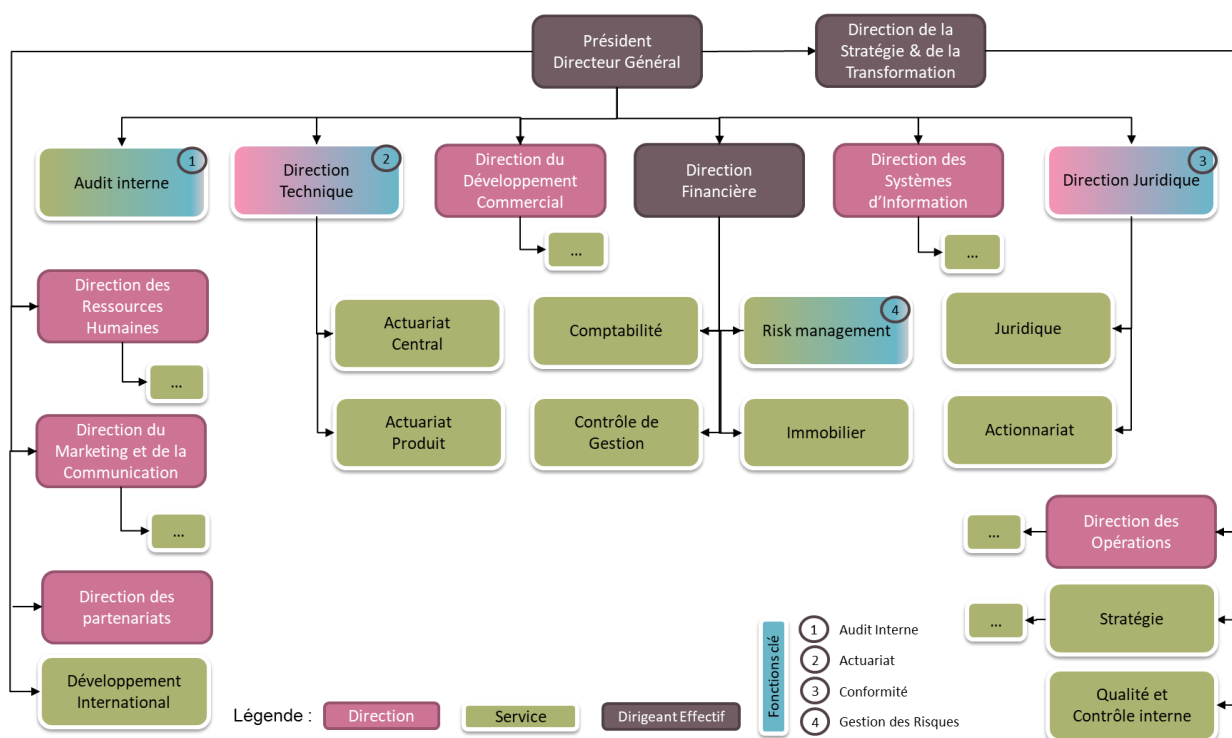
**Rôle du comité :** Le Comité des rémunérations, des carrières et des nominations couvre les entités d'assurance, de courtage et de gestion d'actifs du Groupe. Sa mission est de formuler des propositions de rémunération des dirigeants et d'émettre des recommandations pour les nominations des administrateurs et des dirigeants. Les comptes rendus de ce comité sont mis à la disposition de l'ensemble des administrateurs. Son Président rend compte des travaux du comité au Conseil d'administration.

**Composition :** Au 31 décembre 2022, le COREM est composé de 3 membres (choisis parmi les administrateurs des sociétés du Groupe).

### B.1.4. Structure organisationnelle du Groupe

L'organigramme suivant montre de façon simplifiée la structure hiérarchique du Groupe et met en évidence les fonctions clé au sens Solvabilité 2.

Le directeur général est chargé du pilotage général du Groupe. Des réunions de direction se tiennent deux fois par mois. Des réunions de direction dites « stratégiques » se tiennent également deux fois par mois pour suivre l'avancement du projet d'entreprise.



### B.1.5. Politique de rémunération

La politique de rémunération concerne les personnes du Groupe PREVOIR salariées des entreprises Prévoir-Vie (Siège social et réseau commercial), Société Centrale Prévoir, les succursales au Portugal et en Pologne. La Société de Gestion Prévoir (SGP) est un établissement financier, qui ne relève pas des conventions de l'assurance et qui a sa propre politique en termes de rémunération. La politique de rémunération de la filiale au Vietnam (Mirae Asset Prevoir Life Insurance Company Limited) relève de son Board. Les politiques de rémunération des filiales AssurOne et Utwin, Réassurez-moi et Stello relèvent de leurs comités stratégiques respectifs.

La politique de rémunération de Prévoir Vie et de la Société Centrale Prévoir est proposée par le Directeur des Ressources Humaines et la Direction Générale et est présentée pour avis au Comité des rémunérations, des carrières et des nominations, qui est une émanation du Conseil d'Administration. La politique de rémunération est validée par le Conseil d'Administration de Prévoir-Vie et de la Société Centrale Prévoir. L'actualisation de la



politique de rémunération intervient annuellement et en préalable à la Négociation Annuelle Obligatoire des salariés du siège et du réseau.

La politique de rémunération a pour objectifs de mettre en œuvre les 5 grands principes suivants :

1. le Groupe définit sa politique de rémunération dans le cadre d'une gestion équilibrée prenant en compte sa situation économique ;
2. dans sa politique de rémunération le Groupe vise le respect de l'équité interne ;
3. dans sa politique de rémunération le Groupe vise le respect de l'équilibre externe et la recherche de compétitivité ;
4. la politique de rémunération mise en place assure la cohésion entre les objectifs individuels et les objectifs du Groupe ;
5. une politique spécifique de rémunération s'applique pour les salariés du réseau commercial.

A travers son système de rémunération, le Groupe entend atteindre les objectifs suivants :

- Respect du plan stratégique ;
- Développement de la performance individuelle des salariés ;
- Respect de la charte d'éthique et du devoir de conseil envers les assurés ;
- Maintien des salariés dans le Groupe.

Dans ce cadre, et afin de s'assurer de la pertinence du système mis en place, le Groupe procède à diverses évolutions de son système de rémunération :

- Des indicateurs produits mensuellement par le contrôle de gestion vérifient que les nouvelles dispositions du système de rémunération permettent d'atteindre les objectifs de productivité, de qualité (effectifs, contrats) prévus dans le plan stratégique ;
- Les taux de rétention des commerciaux non cadres du Groupe PREVOIR sont régulièrement comparés à ceux de la profession, pour s'assurer de la pertinence du système de rémunération, avec l'objectif d'être au-delà du taux de la profession ;
- Le niveau de rémunération des commerciaux est ajusté chaque année en fonction notamment de la révision des coefficients de commissionnement affectés aux produits, en prenant en compte la rentabilité de ces derniers.

## B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité

Le Groupe a défini les normes minimums en termes d'aptitude et d'intégrité pour l'ensemble des personnes qui dirigent effectivement le Groupe ou qui occupent des fonctions clés.

Ces normes définissent les exigences suivantes :

- Leurs qualifications, leurs connaissances et leurs expériences professionnelles sont propres à permettre une gestion saine et prudente ("compétence"),
- Leur réputation et leur intégrité sont de bon niveau ("honorabilité").

Ces normes sont définies et formalisées dans une politique écrite validée par les Conseils d'Administration de Prévoir-Vie et de la Société Centrale Prévoir.

Conformément à l'Orientation 11 des Orientations relatives au système de gouvernance, Prévoir applique une politique relative aux exigences de compétence et d'honorabilité comprenant les éléments suivants :

- Une description des procédures d'évaluation de la compétence et de l'honorabilité des membres des Conseils d'administration et des personnes qui dirigent effectivement le Groupe ou qui occupent d'autres fonctions clés, lors de leur sélection et, par la suite, sur une base continue et/ou lors d'une évolution significative du poste.
- Une description de la procédure d'évaluation des aptitudes, des connaissances, de l'expertise et de l'intégrité personnelle des autres membres du personnel pertinents qui ne sont pas soumis aux exigences de l'article 42 de la directive Solvabilité 2, lorsque leur profil est examiné pour le poste spécifique, et par la suite sur une base continue et /ou lors d'une évolution significative du poste.

La politique s'applique aux instances de gouvernance et à leurs membres ainsi qu'aux effectifs suivants :

Avec notification à l'ACPR :

- les dirigeants effectifs et les fonctions clés (Gestion des Risques, Conformité, Audit, Actuariat).

Sans notification à l'ACPR :

- Les Conseils d'Administration et les comités issus de ces conseils et leurs membres ;
- Les membres des comités stratégiques d'AssurOne et Utwin ;
- Les membres du Comité de Direction de Prévoir-Vie, d'AssurOne, Utwin, Réassurez-moi et Stello ;
- Les responsables des fonctions « sensibles » (comptabilité, actuariat central, actuariat produit, gestion des actifs, juridique) ;
- L'ensemble des personnels de Prévoir-Vie (honorabilité).

La Société de Gestion Prévoir dispose de sa propre politique de compétences et honorabilité, sous le contrôle de l'AMF.

La politique « compétence et honorabilité » est passée en revue au moins une fois par an et, en cas de modification, transmise pour avis au Comité des nominations, des rémunérations et des carrières afin d'être ensuite approuvée par les Conseils d'Administration de la Société Centrale Prévoir, et de Prévoir-Vie.

### B.2.1. Exigences et évaluation de la compétence de l'organe d'administration et de supervision du Groupe

---

Le Conseil d'Administration (organe d'administration et de supervision du Groupe) doit disposer collectivement d'une expérience et de connaissances appropriées à propos :

- Des marchés de l'assurance de personnes (Vie et Non Vie) ;
- Des marchés financier et immobilier (dans les pays où des investissements sont réalisés) ;
- De la stratégie et du modèle économique des sociétés du Groupe Prévoir ;
- De l'analyse actuarielle et financière ;
- Du cadre législatif et des exigences réglementaires ;
- Du cadre social et des ressources humaines.

Les compétences individuelles sont examinées et prises en compte pour s'assurer que le Conseil d'Administration dispose collectivement des compétences appropriées.

Les comités émanant des Conseils nécessitent une compétence collective spécifique. Leurs membres sont nommés pour répondre à cette compétence : Audit / Investissement / Nominations, rémunérations et carrières / Stratégie.

Les comités stratégiques d'AssurOne et d'Utwin, organes de gouvernance de ces entités, nécessitent également une compétence collective spécifique. Leurs membres, représentants de la Société Centrale Prévoir, sont nommés pour répondre à cette compétence : Courtage / Finances / Stratégie.

Chaque Conseil d'Administration de Prévoir procède également à une auto-évaluation collective régulière (au moins une fois tous les 3 ans) afin de déterminer si ses membres sont en mesure d'accomplir la tâche qui leur est confiée de manière honnête, loyale, autonome, éthique et intègre.

Pour le suivi de leurs compétences, le Groupe met en place un programme de formation à destination des membres des Conseils d'Administration. Ce programme est adapté à leurs besoins pour la bonne réalisation de leurs missions. Par ailleurs, Prévoir adhère à l'IFA (Institut Français des Administrateurs) et permet à ses administrateurs d'accéder aux formations et activités proposées par l'IFA.

## B.2.2. Exigences et évaluation de la compétence des autres fonctions

Le dispositif d'appréciation des compétences concerne a minima :

- Les dirigeants effectifs ;
- Les fonctions clés ;
- Les autres membres du comité de Direction ;
- Les responsables des fonctions « sensibles » (comptabilité, actuariat central, actuariat produit, gestion des actifs, juridique, administrateurs des Systèmes d'Information -réseau, système, base de données, poste de travail, stockage- et tout intervenant ayant accès aux environnements de production informatique).

Pour chaque fonction, le Groupe définit une fiche de fonction décrivant a) les objectifs et missions de la fonction, b) les qualifications, les connaissances et les expériences professionnelles requises, en adéquation avec les besoins décrits dans la fiche de fonction.

En cas de création de nouvelle fonction, un comité d'évaluation se réunit pour analyser et valider la cohérence des missions de la fonction et son classement selon la nomenclature de la Profession de l'Assurance.

Ce comité d'évaluation des fonctions est composé du directeur des ressources humaines, du responsable du recrutement et de trois membres du comité de direction.

L'évaluation du respect des exigences de compétence est faite au moment de la prise de poste, ou lors d'une évolution significative du contenu du poste. Elle doit permettre de garantir que les qualifications, les connaissances et l'expérience sont appropriées et adéquates par rapport aux exigences et responsabilités du poste. Le Groupe propose des sessions de formation professionnelle de sorte que le personnel concerné soit en mesure de respecter l'évolution et/ou l'augmentation du nombre d'exigences définies par la législation en vigueur, et liées à ses responsabilités.

Les dirigeants effectifs et les fonctions clés doivent disposer des qualifications, des connaissances et de l'expérience professionnelle appropriées et adéquates pour pouvoir exécuter l'ensemble des activités qui leur sont confiées. Leur nomination est notifiée à l'Autorité de Contrôle.

Les exigences propres aux dirigeants effectifs et aux fonctions clé sont rappelées dans les politiques suivantes :

- Politique d'Audit interne ;
- Politique de Gestion des Risques ;
- Politique de Vérification de la conformité et contrôle interne ;
- Politique de Souscription et du provisionnement.

Le dispositif d'appréciation des compétences concerne également les dirigeants des sociétés AssurOne, Utwin, Réassurez-moi et Stello (Président Directeur Général, Directeur Général). Il est alors directement piloté par le comité des rémunérations, des nominations et des carrières du Groupe.

### B.2.3. Exigences et évaluation de l'honorabilité

---

Le processus de sélection des membres des Conseils d'Administration et des comités stratégiques des filiales, ou de recrutement d'un collaborateur inclut obligatoirement une pièce d'identité et un extrait de casier judiciaire de la personne concernée, en plus de son curriculum vitae.

Pour les collaborateurs, la Direction des Ressources Humaines sollicite également une déclaration dans laquelle ils s'engagent à respecter les normes actuelles de compétence et d'honorabilité, et à signaler immédiatement à la Direction des Ressources Humaines tout événement significatif et pertinent à cet égard.

La procédure de validation de l'honorabilité mise en place par le Groupe repose donc sur un questionnaire d'évaluation ainsi que sur le recueil de l'extrait du casier judiciaire ou, à défaut, d'un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente daté de moins de 3 mois (conformément à l'Article 43 de la Directive Solvabilité 2). Les salariés doivent en outre éviter les activités susceptibles de créer des conflits d'intérêts. A cet effet, le Groupe a mis en place une Charte Ethique.

## B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

### B.3.1. Gouvernance de la gestion des risques

---

Le dispositif de gestion des risques mis en place par le Groupe repose sur les acteurs présentés ci-après. Tous ont des missions spécifiques au regard de la gestion des risques. Le Groupe s'assure que l'ensemble de ces acteurs reçoit les formations nécessaires à la réalisation de ces missions.

#### Instances de gouvernance

---

##### Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations relatives à l'activité du Groupe. A ce titre, et après avis de Comités consultatifs (Comité Stratégique, Comité d'Audit, Comité d'Investissement, Comité des Rémunérations, des Carrières et des Nominations), il définit les principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque. Au regard de la gestion des risques, il a pour mission de :

- S'assurer que les risques sont clairement identifiés et maîtrisés ;
- S'assurer de la revue annuelle du processus de gestion des risques et des politiques associées ;
- Valider les politiques écrites de gestion des risques (politique générale et sous-politiques) ;
- Valider le rapport actuariel et le rapport ORSA ;
- Valider les rapports narratifs ;
- Intégrer les résultats du système de gestion des risques dans ses prises de décision ;
- Déterminer l'appétence au risque et les limites associées.

##### Le Comité d'Audit

Sa fonction est d'assister le Conseil d'Administration dans la réalisation de ses missions telles que prévues dans la charte du Comité d'Audit.

En matière de gestion des risques, il a notamment pour rôle de :

- Valider le plan d'audit proposé par la fonction Audit interne ;
- Evaluer a posteriori le fonctionnement global et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- Apporter des recommandations aux Conseils d'Administration pour améliorer le processus de gestion des risques ;
- Suivre le processus d'élaboration de l'information financière ;
- Donner un avis consultatif sur l'ensemble du reporting S2 soumis à l'approbation des Conseils d'Administration.

##### Le Comité d'investissement

Le Comité d'investissement a pour mission d'assister les Conseils d'Administration sur les sujets relatifs à la gestion des actifs financiers du Groupe. Il se réunit tous les trimestres.

Le Comité d'investissement définit l'orientation des placements, validée par les Conseils d'Administration.

#### Instances opérationnelles

---

##### La Direction Générale

La Direction Générale exerce les missions suivantes dans le cadre de la gestion des risques :

- S'assurer de l'implication de l'ensemble des acteurs ;
- Rappeler régulièrement les rôles et les responsabilités de chacun vis-à-vis de la maîtrise des risques ;
- Communiquer les résultats au Comité d'audit et aux Conseils d'Administration ;
- Présider le comité des risques.

##### Le Comité des risques

Ce Comité a pour mission, sur l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposée (assuranciers, financiers & ALM, opérationnels, ...), de :

- Mettre en œuvre le système de gestion des risques : déceler – mesurer – contrôler – gérer – déclarer ;
- Centraliser les travaux des fonctions clés ;

- Identifier les risques auxquels le Groupe est exposé ;
- Informer / alerter les instances de gouvernance.

Il est composé du comité de direction, des 4 fonctions clés, du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information et du Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne (RQCI). Il est présidé par le Directeur Général. Il se réunit tous les trimestres, et sur convocation expresse en cas de besoin.

## **Les Fonctions clés (au sens Solvabilité 2)**

---

### **Fonction gestion des risques**

La fonction gestion des risques du Groupe est assumée par le Responsable du Risk Management.

Ses principales missions sont de :

- Identifier, évaluer et contrôler les risques liés aux investissements ;
- Définir et mettre en œuvre la politique de gestion des risques ALM ;
- Réaliser le calcul de l'ORSA et formaliser le rapport ORSA ;
- Préparer et formaliser les travaux du Comité des risques.

### **Fonction actuarielle**

La fonction actuarielle est assumée par le Directeur Technique. Elle contribue notamment à la mise en œuvre du système de gestion des risques. Ses principales missions sont décrites à la section B.6.

### **Fonction Vérification de la conformité**

La fonction Vérification de la conformité est assumée par le Directeur juridique et a pour missions de :

- Vérifier et garantir la conformité de l'entreprise et de ses succursales au regard des évolutions légales et réglementaires ;
- Conseiller et assister les Directeurs dans la mise en œuvre des plans d'actions visant à garantir le respect de la conformité dans leurs périmètres respectifs ;
- Produire annuellement un rapport d'activité de la fonction vérification de la conformité à destination du Comité d'audit et du Conseil d'Administration.

### **Fonction Audit interne**

La fonction Audit interne est assumée par le Responsable de l'Audit interne. Ses missions sont de :

- Elaborer et mettre en œuvre un plan d'audit annuel, validé par le Comité d'audit pour le compte des Conseils d'Administration ;
- Evaluer l'adéquation du système de contrôle interne et des autres éléments du système de gestion des risques ainsi que leur conformité avec les procédures et leur fiabilité ;
- Evaluer l'efficacité du système de gestion des risques ;
- Produire, lorsque cela est nécessaire ou justifié et au moins annuellement, un rapport écrit sur ses conclusions (rapport d'audit interne), à destination des Conseils d'Administration ;
- Assurer le suivi des recommandations présentes dans le rapport d'audit interne.

## **Les autres intervenants opérationnels**

---

### **Les Correspondants Processus et Contrôle Interne (CPCI)**

Ce sont les personnes en charge du contrôle interne au sein des services opérationnels et fonctionnels du Groupe PREVOIR.

Un CPCI a la charge d'un ou plusieurs processus, pour lequel il :

- Est responsable de l'efficacité globale du processus, donc de sa performance ;
- Est garant de l'amélioration permanente de la performance du processus ;
- Communique les informations importantes relatives au fonctionnement et aux résultats du processus ;
- Intègre la démarche dans le travail de tous les jours ;
- Rend compte de la maturité et de la performance de son processus à son sponsor ;
- Identifie et évalue les risques, met en œuvre les éléments de maîtrise de risques (y compris les contrôles) ;
- Définit et met en œuvre les contrôles de niveau 1 nécessaires. Le CPCI peut déléguer les contrôles aux chargés de contrôle.

Les CPCI rendent compte à leur sponsor qui est un membre du Comité de Direction.

### Les collaborateurs

L'ensemble des collaborateurs participe à la maîtrise des risques notamment en :

- Respectant les procédures de travail formalisées ;
- Signalant les incidents ;
- S'assurant de la qualité des données utilisées et produites.

Le tableau suivant synthétise les différents documents à produire et à approuver par les acteurs du dispositif de gestion des risques du Groupe :

Document	Fréquence	Emission	Revue	Validation
<b>Rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR)</b>	1 fois par an au minimum	Direction Financière	Comité d'audit	Conseil d'Administration
<b>Rapport Régulier au Contrôleur (RSR)</b>	1 fois tous les 3 ans au minimum	Direction Financière	Comité d'audit	Conseil d'Administration
<b>Rapport ORSA</b>	Au moins 1 fois par an	Fonction Gestion des risques	Comité d'audit	Conseil d'Administration
<b>Rapport de la fonction actuarielle</b>	Au moins 1 fois par an	Fonction Actuarielle	Comité d'audit	Conseil d'Administration
<b>Plan d'audit</b>	1 fois par an	Fonction Audit interne	Comité des risques	Comité d'audit
<b>Rapport du comité d'audit</b>	1 fois par an	Comité d'audit		Conseil d'Administration
<b>Rapport de la fonction conformité</b>	1 fois par an	Fonction Conformité	Comité d'audit	Conseil d'Administration

## B.3.2. Système de gestion des risques

Dans le cadre de sa mise en conformité avec les exigences Solvabilité 2 (alinéa 1 de l'article 44 de la Directive Solvabilité 2), le Groupe a mis en place un système de gestion des risques permettant d'identifier, évaluer, suivre, gérer et communiquer les risques auxquels le Groupe est ou pourrait être exposé.

### Identification des risques

Le dispositif d'identification des risques en vigueur dans le Groupe s'appuie sur une approche « bottom-up » au travers des contrôles de 1<sup>er</sup> niveau réalisés par les opérationnels et combinés aux travaux du Contrôle Interne (cartographies des processus, cartographie des risques, suivi des incidents, plan de contrôle permanent).

L'identification des risques est réalisée par différents acteurs :

- L'ensemble des CPCI responsables de leur(s) processus pour les risques opérationnels ;
- Le Risk Management pour les risques financiers et relatifs à la gestion Actif/Passif (ALM) ;
- La Direction Technique pour les risques assurantiels (techniques).

Le Comité des risques est informé de l'ensemble des risques ainsi identifiés.

La nomenclature des processus, des risques et des contrôles réalisés par le SQCI permet de définir un référentiel commun et de faciliter in fine un pilotage transversal des risques.

En complément, le Comité des risques identifie annuellement une liste de scénarios de risques majeurs (approche top-down). Les éléments de maîtrise identifiés entrent dans le champ des missions d'audit interne.

### Evaluation des risques

La mesure des différents risques de l'entreprise est effectuée en respectant une méthode homogène basée sur les différents indicateurs de risques définis. Ainsi, chaque risque est évalué selon ses spécificités et une méthodologie de cotation appropriée :

- L'évaluation quantitative des risques financiers et assurantiels s'appuie sur les règles de calcul standards du Pilier 1 de la Directive Solvabilité 2 ;

- L'évaluation qualitative des risques opérationnels s'appuie sur des échelles internes de survenance et d'impact.

Les scénarios de risques majeurs identifiés par le Comité de Direction sont évalués selon une approche comparable à celle des risques opérationnels afin de permettre une vision consolidée.

## Maîtrise des risques

Le dispositif de maîtrise des risques au sein du Groupe comprend 3 lignes de maîtrise :

- 1ère ligne : le management opérationnel ;
- 2ème ligne : les 3 fonctions clef au sens S2 (actuariat, conformité, gestion des risques), la Déléguée à la Protection des Données personnelles, le RSSI et le SQCI ;
- 3ème ligne : l'audit interne.

## Communication des risques

Récapitulatif, par sous-politique de gestion des risques, des communications et reportings (études, résultats, rapports...) actuellement soumis aux instances :

Sous-politiques de gestion des risques	Documents	Emetteurs	Destinataires
<b>Toute sous politique</b>	Rapport d'activité vérification de la conformité	Fonction vérification de la conformité	Comité d'Audit Conseil d'Administration
	Rapport du comité d'audit	Comité d'audit	
	Rapport ORSA	Fonction gestion des risques	
	Scénario de risques majeurs	Comité des risques	
<b>Souscription</b>	Analyse des lois de comportement	Actuariat Produits	Comité de Direction
	Etudes sur la sinistralité		Comité d'orientation de l'offre
	Mesure de la rentabilité prévisionnelle de la nouvelle génération	Actuariat Central et Contrôle de Gestion	Comité de Direction et Comité d'Audit
	Rapport de la fonction actuarielle	Fonction actuarielle	Comité d'Audit et Conseils d'Administration
<b>Provisionnement</b>	Rapports narratifs	Actuariat Central	Comité d'Audit et Conseils d'Administration
	Rapport de la fonction actuarielle	Fonction actuarielle	
<b>Gestion actif – passif</b>	Rapports narratifs Suivi allocation d'actifs	Risk Management	Comité d'Audit, Comité d'Investissement et Conseils d'Administration
<b>Investissements</b>	Rapports narratifs	Risk Management	Comité d'Audit et Conseils d'Administration
	Suivi allocation d'actifs Suivi des portefeuilles	Risk Management Société de Gestion	Comité d'Investissement
<b>Risques opérationnels</b>	Cartographie des risques et plans d'actions prioritaires	Service de la Qualité et du Contrôle Interne (SQCI)	Comité des Risques et Comité d'Audit
	Synthèse semestrielle de l'évaluation du dispositif de contrôle interne	Audit interne	Comité des Risques et Comité d'Audit
<b>Réassurance</b>	Rapports narratifs	Actuariat Central	Comité d'Audit et Conseils d'Administration

De plus, le Groupe réalise et publie une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) à travers laquelle il analyse les risques extra-financiers auxquels il est exposé et communique sur les indicateurs clés associés à ces risques. Ces indicateurs font l'objet d'un suivi régulier afin de veiller à leur amélioration au cours du temps.

## Plans d'urgence

Afin de veiller à la continuité de ses activités en général et de son système de gestion des risques en particulier, le Groupe a mis en place un dispositif lui permettant de faire face à une situation de crise pouvant perturber ou interrompre son activité. Ce dispositif repose sur deux composantes :

La composante stratégique qui se traduit par :

- La définition des modalités de la gestion de crise, selon les scénarios retenus ;



- L'expression de besoin dans l'analyse d'impact métier pour toutes les directions du Groupe ;
- La définition des grandes lignes de la stratégie de secours.

La composante opérationnelle qui se traduit par :

- La mise en place d'un Plan de Continuité Métiers (PCM), définissant les moyens de travail en mode dégradé ;
- La mise à jour du Plan de Secours Informatique (PSI), selon les évolutions des besoins métiers ;
- Un socle de documentation, de moyens mis en œuvre et de ressources humaines, technologiques et matérielles nécessaires à la reprise de l'activité.

### B.3.3. Description du processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité

L'ORSA ou évaluation interne des risques et de la solvabilité (Own Risk and Solvency Assessment) est le processus par lequel le Groupe procède aux 3 évaluations suivantes :

1. l'évaluation de la mesure dans laquelle le profil de risque de l'organisme s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le calcul du SCR ;
2. l'évaluation du respect permanent des obligations réglementaires concernant la couverture du SCR, du MCR et des exigences concernant le calcul des provisions techniques ;
3. l'évaluation du besoin global de solvabilité (BGS) : cette notion englobe le SCR ainsi que d'autres évaluations portant notamment sur des risques non couverts par la Formule Standard.

Le dispositif ORSA repose sur les acteurs suivants :

Le Conseil d'Administration définit les principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque. Au regard de l'ORSA il doit ainsi :

- Valider la politique écrite ORSA ;
- Déterminer l'appétence au risque et les limites associées ;
- Valider le rapport ORSA final à destination de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ;
- Le cas échéant, demander la réalisation d'un ORSA exceptionnel ;
- Intégrer les résultats du système de gestion des risques dans leurs prises de décision.

Le Comité d'audit, en matière d'ORSA, a notamment pour rôle de :

- S'assurer que l'ORSA a été réalisé en application des principes décrits dans la politique ORSA ;
- Apporter des recommandations aux Conseils d'Administration pour améliorer le processus ORSA ;
- Donner un avis consultatif sur l'ensemble du reporting ORSA soumis à l'approbation des Conseils d'Administration.

Le Comité des risques a comme rôle de :

- S'assurer de la bonne réalisation de l'ORSA ;
- S'assurer de la qualité des données et de la fiabilité des résultats obtenus, en lien avec les recommandations de la fonction actuarielle et du Contrôle Interne ;
- Préparer la revue annuelle de la politique écrite ;
- Donner un avis consultatif sur le rapport ORSA avant transmission au Comité d'audit et aux Conseils d'Administration ;
- Sensibiliser tous les acteurs à l'importance de la réalisation de l'ORSA et au respect des procédures.

La Fonction gestion des risques a pour principales missions, dans le cadre de l'ORSA, de :

- Mettre en œuvre le processus opérationnel de l'ORSA régulier et exceptionnel ;
- Décliner l'appétence au risque en tolérances au risque et limites opérationnelles ;
- Réaliser le calcul de l'ORSA et formaliser le rapport ORSA ;
- Adresser ce rapport au Comité des risques à destination du Comité d'audit puis des Conseils d'Administration.

## B.4. Contrôle interne

### B.4.1. Système de contrôle interne (SCI)

---

#### **Les trois lignes de maîtrise**

---

La Direction Générale est au cœur du dispositif de maîtrise globale des risques. Sa structure en « trois lignes de maîtrise » est une approche pertinente des rôles et responsabilités du management opérationnel, des fonctions transverses et de l'audit interne.

#### (1) Le management opérationnel

La première ligne de maîtrise des activités est constituée par les managers opérationnels, responsables de l'évaluation et de la diminution des risques, notamment par un Dispositif de Maîtrise des Risques complété si nécessaire par des contrôles opérationnels. Les personnes en charge du contrôle interne pour ces fonctions sont les Correspondants Processus et Contrôle Interne (CPCI) identifiées nominativement dans la cartographie des risques.

#### (2) Le contrôle permanent

La deuxième ligne de maîtrise est constituée du contrôle permanent, de la fonction vérification de la Conformité, ou encore des experts métiers qui réalisent des contrôles par délégation décidés par le contrôle permanent.

#### (3) L'audit interne

En tant que troisième ligne de maîtrise des activités, une fonction d'audit interne indépendante est rattachée au Président.

L'audit interne fournit, à travers une approche fondée sur le risque, une assurance globale au Conseil d'Administration, au Comité d'audit et à la Direction Générale.

#### **Responsabilités des organes de gouvernance**

---

##### **Le Conseil d'Administration**

Il incombe au Conseil d'Administration de veiller à ce que les risques susceptibles de compromettre les objectifs du Groupe soient identifiés à temps et que des mesures appropriées soient engagées. Pour assumer sa fonction de surveillance, le Conseil d'Administration ou son comité d'audit examinent régulièrement la qualité du Système de Contrôle Interne (SCI) avec la direction.

##### **Le Comité d'audit**

Le Comité d'audit examine chaque année les sujets préparés par le Service Qualité et Contrôle Interne dont la mise à jour de la cartographie des risques, la liste des plans d'actions prioritaires, ainsi que le bilan des incidents opérationnels et du plan de contrôle permanent. Son Président rend compte des travaux du Comité aux Conseils d'Administration de Société Centrale Prévoir et Prévoir Vie.

##### **Pilotage du Système de Contrôle Interne**

- Le Comité des risques

Ce comité a pour mission, sur l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposée (assurantiels, financiers & ALM, opérationnels, ...), de mettre en œuvre le système de gestion des risques :

- centraliser les travaux des fonctions clés ;
- identifier les risques auxquels le Groupe est exposé ;
- informer / alerter les instances de gouvernance.

Il est composé du comité de direction, du Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne (RQCI), du Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Informations et des 4 fonctions clés. Il est présidé par le Directeur général. Il se réunit tous les trimestres, et sur convocation expresse en cas de besoin.

- Le Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne

L'animation du Système de Contrôle Interne (SCI) est assurée par le Responsable de la Qualité et du Contrôle Interne. Il définit et met en œuvre la politique de contrôle interne, il anime le réseau des Correspondants Processus et Contrôle Interne, il pilote le Contrôle Permanent. Le RQCI reporte au Directeur Général Délégué de l'entreprise.

## **Processus et procédures**

### **Cadre de contrôle interne**

La présentation de l'environnement de contrôle interne et la sensibilisation de l'ensemble du personnel aux activités de contrôle interne est de la responsabilité du RQCI.

Le Groupe s'inspire des 17 principes de contrôle interne et des points d'attention associés développés par le Committee Of Sponsoring Organisation (COSO) selon les 5 composantes :

- Environnement de contrôle ;
- Evaluation des risques ;
- Activités de contrôle ;
- Information et communication ;
- Activités de pilotage.

Sur la base d'entretiens avec les Correspondants Processus et Contrôle Interne et sur la base des documents existants au sein du Groupe, des constats sont relevés qui servent par la suite à forger un jugement sur l'application des principes de contrôle interne.

### **Activités de contrôle**

Les activités de contrôles sont fondées sur les 3 principes n°10 à 12 du COSO 2013 :

- Le Groupe sélectionne et développe des activités de contrôle qui visent à maîtriser et à ramener à un niveau acceptable les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs ;
- Le Groupe sélectionne et développe des contrôles généraux informatiques pour faciliter la réalisation des objectifs ;
- Le Groupe déploie les activités de contrôle par le biais de règles qui précisent les objectifs poursuivis, et de procédures qui permettent de mettre en œuvre ces règles.

Le plan de contrôle permanent est défini et planifié dans l'outil de Gestion des Risques. Sa mise à jour est faite en fonction des évolutions réglementaires, des résultats des contrôles et audits de l'année précédente, de la mise à jour de la cartographie des risques et des incidents.

### **Information et communication**

Liste des communications et reportings mis en place :

<b>Objet</b>	<b>Informations</b>	<b>Emetteur</b>	<b>Destinataire</b>
<b>Rapports narratifs S2</b>	Informations relatives au contrôle interne	RQCI	Conseils d'Administration
<b>Cartographie des risques</b>	Communication sur les risques identifiés et leur cotation	RQCI	Comité des risques, Comité d'audit et Conseil d'Administration

### **Informations sur les activités conduites en 2022**

- Cartographie des risques 2022

En 2022 il n'y a pas eu d'évolution de la cartographie des risques opérationnels.

- Plans de contrôles et résultats des contrôles

Les activités de contrôle servent à assurer :

- le bon fonctionnement des processus internes ;
- la fiabilité de l'information financière ;
- la conformité aux lois et règlements ;

- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale et le Conseil d'Administration.

En 2022, les contrôles de niveau 1 et de niveau 2 étaient regroupés dans 7 plans de contrôle dont les thématiques métiers sont listées ci-dessous :

1. Gouvernance produit ;
2. Distribution et Contractualisation ;
3. Exécution et gestion des contrats ;
4. Réclamations ;
5. Sécurité ;
6. Financier et technique ;
7. Ressources humaines ;

#### **B.4.2. Fonction vérification de la conformité**

---

Conformément à l'article 46 alinéa 1 de la Directive Solvabilité 2, le système de contrôle interne du Groupe comporte une fonction clé chargée de vérifier la conformité aux dispositions légales et réglementaires.

##### **Gouvernance**

---

La fonction conformité est portée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, par le Directeur Juridique et de la conformité. Le Responsable de la fonction conformité donne délégation à chaque Directeur pour s'assurer de la bonne mise en œuvre et application des réglementations dans son domaine. Cette délégation est acceptée et est matérialisée par la signature du plan de conformité.

##### **Périmètre de la vérification de la conformité**

---

Périmètre de la vérification de la conformité :

- Les activités de Prévoir-Vie et de ses succursales;
- Les activités de la Société Centrale Prévoir (en lien avec sa qualité d'entreprise mère de groupe d'assurance).

##### **Activités et responsabilités relatives à la vérification de la conformité :**

---

- Le plan de conformité décrit pour chaque Direction le périmètre et les activités de vérification de la conformité. Ce document est mis à jour au moins une fois par an par la fonction conformité et validé par le Comité des Risques ;
- Chaque Direction s'appuie sur des experts métiers pour mettre en œuvre le plan de conformité sur son périmètre ;
- Le suivi de la mise en œuvre des vérifications prévues dans le plan de conformité est réalisé par la fonction conformité ;
- La fonction conformité vérifie notamment la conformité de la conception des produits avant commercialisation.

Un rapport d'activité annuel est fait par chaque Directeur avec la collaboration du responsable de la fonction conformité qui en fait une synthèse globale. Il comprend notamment le bilan des mises en conformité réglementaires de l'année et les actions prévues à court et moyen terme.

## B.5. Fonction d'audit interne

### B.5.1. Mise en œuvre de l'audit interne dans le Groupe

L'audit interne donne au Groupe une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses recommandations pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide à atteindre ses objectifs :

- En évaluant périodiquement, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle interne et de management opérationnel et stratégique ;
- En appréciant la qualité des méthodes de pilotage et de gestion, l'utilisation des ressources et des moyens mis en œuvre pour garantir la régularité, la sécurité et la validation des opérations réalisées ;
- En proposant des recommandations pour renforcer leur efficacité ;
- En vérifiant la mise en œuvre effective et les résultats des plans d'action faisant suite aux recommandations.

### B.5.2. Indépendance de l'audit interne

Le responsable de l'audit interne est hiérarchiquement rattaché au Président du Groupe et reporte au Comité d'audit dans le cadre de la charte du comité. Il n'assume aucune responsabilité opérationnelle en dehors des activités propres à l'audit interne.

En tant que de besoin, et en accord avec le Président, il peut faire appel à des ressources et des compétences externes pour mener à bien ses travaux et missions d'audit.

### B.5.3. Politique d'audit interne

La politique d'audit interne a pour objectif de définir les missions et les principes de fonctionnement de l'audit interne du Groupe. Elle est rédigée en conformité avec la directive Solvabilité 2 et ses orientations, les instructions et recommandations de l'ACPR et le cadre de référence international de la pratique professionnelle de l'audit interne.

La politique d'audit interne est élaborée par le responsable de l'audit interne. Cette politique est revue annuellement selon les principes applicables à la gouvernance du Groupe Prévoir.

## B.6. Fonction actuarielle

### B.6.1. Mise en œuvre de la fonction actuarielle dans le Groupe

---

La fonction actuarielle est assumée par le Directeur Technique. Elle contribue notamment à la mise en œuvre du système de gestion des risques.

Dans ce cadre, les principales missions de la fonction actuarielle consistent à :

- Valider la pertinence des méthodes, des modèles, des hypothèses, de la qualité et de l'exhaustivité des données utilisées pour le calcul des provisions techniques en compte sociaux, et sous Solvabilité 2 ;
- Valider le calcul des provisions techniques en comptes sociaux et sous Solvabilité 2 (*Best Estimate*) ;
- Emettre un avis lors de la mise sur le marché d'une nouvelle offre d'assurance ;
- Rédiger un rapport actuariel à présenter au Comité des Risques et au Comité d'Audit, puis à soumettre pour validation au Conseil d'Administration.

Le rapport actuariel est constitué de 2 parties :

- Le rapport de la fonction actuarielle sur les modalités de calcul des provisions sociales, présenté en mars.
- Le rapport de la fonction actuarielle sur le caractère approprié des règles de calcul des provisions prudentielles, présenté en septembre. Ce rapport émet également une opinion générale sur la politique de souscription et sur l'adéquation des programmes de réassurance.

Le périmètre de l'exercice de la fonction actuarielle concerne l'entreprise d'assurance Prévoir-Vie, à l'exclusion de la filiale d'assurance au Vietnam qui figure en titre de participation dans le bilan Groupe (cf. section D.1.5) et ne fait donc pas l'objet d'un calcul de *Best Estimate*.

La fonction actuarielle s'exerce de manière continue. Son organisation repose sur des échanges individuels et sur la participation à des Comités transverses. Les échanges individuels visent à analyser les méthodes appliquées, à valider les hypothèses et les conclusions, à proposer des axes d'amélioration et à contrôler l'avancée des recommandations. La participation aux Comités transverses permet de disposer d'une vision exhaustive des évolutions et de leur impact sur les provisions, de vérifier la cohérence des actions menées, de challenger les méthodes, d'apporter son avis en amont des développements et des calculs, et de participer au pilotage du plan d'actions.

## B.7. Sous-traitance

### B.7.1. La politique de sous-traitance

---

La politique de sous-traitance s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'un système de gestion des risques efficace et conforme aux nouvelles exigences réglementaires.

L'objectif de cette politique est de décrire le dispositif de gestion des risques opérationnels liés à la sous-traitance mis en place par le Groupe et d'établir son périmètre d'application.

### B.7.2. Périmètre d'application

---

La politique de sous-traitance s'applique à :

- La distribution et la gestion d'offres d'assurance en marque blanche
- La gestion de certains contrats d'assurance distribués sous la marque Prévoir
- L'externalisation de tout ou partie de la relation clients
- Les garanties d'assistance intégrées dans certains contrats d'assurance
- La gestion des valeurs mobilières
- L'externalisation de systèmes d'information et de prestations de services informatiques

**L'activité d'assurance en marque blanche** est rattachée au Directeur des partenariats au sein de la Direction des partenariats de Prévoir-Vie. Dans ce cadre, la Direction des partenariats délègue systématiquement la distribution et la souscription des contrats à un partenaire distributeur (immatriculé à l'ORIAS) et délègue généralement tout ou partie de la gestion desdits contrats (gestion administrative, encaissement, gestion des sinistres, règlement des sinistres ...). Les obligations des sous-traitants sont contractualisées dans une convention de délégation écrite et signée par les parties.

**La délégation de gestion des contrats d'assurance** distribués par le réseau salarié de Prévoir Vie est actuellement mise en place pour de l'Assurance de Prêt, la Santé et le Plan épargne retraite. Dans ce cadre, Prévoir-Vie délègue tout ou partie de la gestion des contrats. Cette délégation de gestion est pilotée par la Direction Technique.

**L'externalisation d'une partie de la relation clients par téléphone** est mise en place pour la prise en charge des demandes clients reçues par les différents canaux de communication dédiés à la gestion de la relation Client chez Prévoir (appels entrants, appels sortants, email, espace client, courrier postal, reprise de leads internet pour la conversion en rendez-vous pour le réseau commercial). Elle est mise en œuvre par la responsable de la relation Client, rattachée à la direction générale de Prévoir-Vie. Le périmètre intègre une activité d'aide à la vente d'assurance emprunteur mise en œuvre par le responsable E-business, rattachée à la direction Stratégique.

**La sous-traitance des garanties d'assistance** intégrées dans certains contrats d'assurance est pilotée par le marketing produits, conjointement avec l'actuariat produits, dans le cadre du processus « sélectionner, intégrer et piloter les partenaires cœur de métier ».

**Pour la gestion des valeurs mobilières**, des mandats de gestion ont été mis en place avec la Société de Gestion Prévoir (SGP) pour les actions et les produits de taux. Cette délégation est pilotée par la Direction Financière.

**L'externalisation de systèmes d'information** consiste en la délégation de l'hébergement et/ou de la gestion d'infrastructures matérielles et logicielles. Prévoir externalise deux composants : son Système de Messagerie/Outils collaboratifs et son Infrastructure de secours des serveurs de production.

**L'externalisation de prestations de services de la DSI** correspond essentiellement à des prestations de maintien en conditions opérationnelles. Prévoir-Vie externalise une partie de la supervision de l'exploitation (Tierce Maintenance d'Exploitation) ainsi que le support de premier niveau pour le réseau commercial.

Ces deux externalisations sont pilotées par la Direction des Systèmes d'Information.

### B.7.3. Processus de suivi la politique

---

La politique de sous-traitance est établie par les Responsables des activités et validée par les Conseils d'Administration.

## B.8. Autres informations

Aucune autre information importante concernant le système de gouvernance n'est à noter.

## C. Profil de risque

De par ses activités, ainsi que par l'environnement économique, concurrentiel et réglementaire dans lequel il évolue, le Groupe est soumis à différentes natures de risques.

En raison de nombreuses éventualités et incertitudes liées à ces risques, le Groupe a formalisé des procédures et des contrôles qui lui permettent d'identifier et de gérer ses risques. Ces procédures et ces contrôles sont implémentés à la fois au cœur des processus opérationnels qui supportent les activités du Groupe, mais aussi dans des processus spécifiques dédiés à la gestion des risques.

L'organisation de la gestion des risques est détaillée dans la section B.3 du présent document. Cette organisation fait ressortir que le Groupe est soumis à des risques assurantiels (ou risque de souscription), des risques financiers (le risque de marché, le risque de contrepartie et le risque de liquidité), des risques opérationnels et d'autres risques qui font l'objet de processus particuliers.

Les risques quantifiables font l'objet du calcul d'une exigence de capital de solvabilité requis (SCR). L'ensemble des montants composant le SCR du Groupe est représenté dans le QRT S-25.01.22 présenté en annexe de ce rapport. Les mouvements de ses composants sont détaillés dans la partie E.2 du rapport. Il apparaît ainsi que le profil de risque du Groupe est particulièrement marqué par le risque de marché, le risque de souscription représentant le second montant le plus important mais pour une part bien inférieure.

Le montant cumulé du SCR de ces deux catégories de risque représente 98% de la somme de l'ensemble des catégories de risque, avant absorption par les provisions techniques et les impôts.

En plus de calculer le SCR nécessaire pour couvrir le risque pris dans les conditions prévues de façon réglementaire (à l'horizon d'un an et sur un niveau de confiance de 99,5%), le Groupe réalise dans le cadre de l'ORSA, une évaluation prospective de sa solvabilité propre sur l'horizon du business plan. Dans ce cadre, un scénario central est établi sur la base des ambitions stratégiques et est aligné sur les politiques de gestion des risques. Des scénarios de stress sont également exploités pour vérifier la robustesse de la solvabilité dans des conditions adverses.

### C.1. Risque de souscription

#### C.1.1. L'exposition au risque de souscription

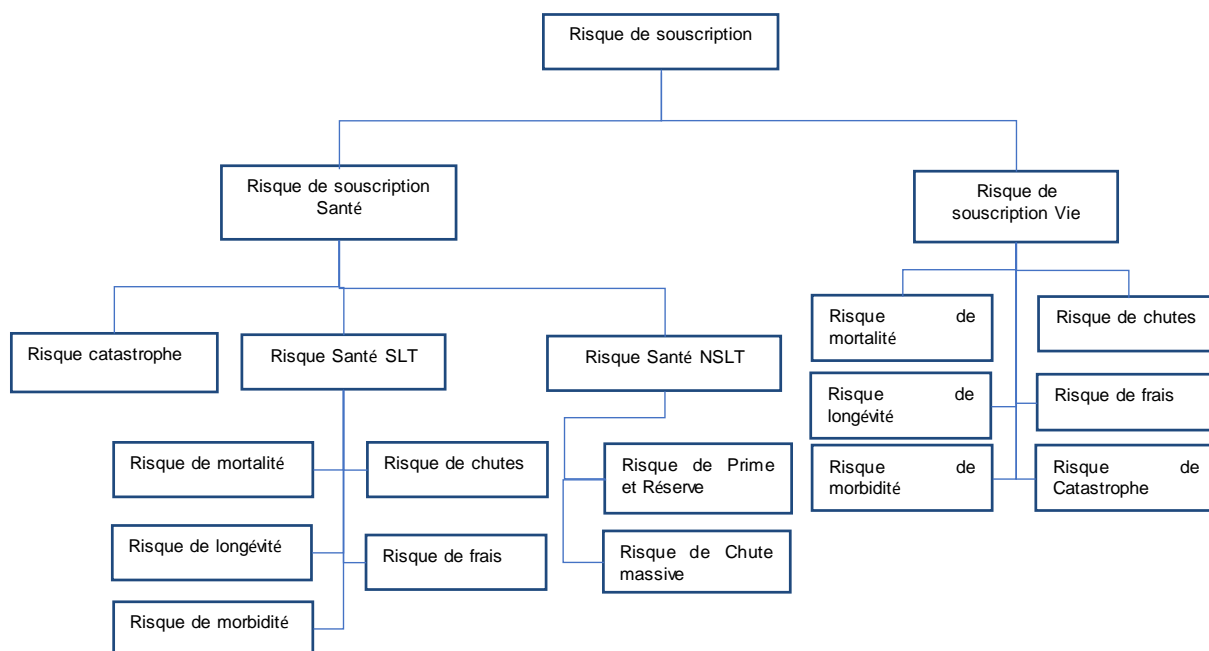
L'activité du Groupe consiste en l'engagement de verser au souscripteur (ou à ses ayants-droits), soit une somme donnée à une date déterminée, par un événement particulier se rattachant à la vie ou l'état de santé de l'assuré ou à son décès, soit une somme donnée en cas de sortie anticipée.

La description du profil des risques techniques liés à la souscription se fonde principalement sur la nature des garanties contenues dans les produits d'assurance commercialisés et le volume d'affaire correspondant. On distingue principalement :

- Le risque Vie qui concerne les produits/garanties du Groupe classés en LoB 30, 31, 32 et 36 ;
- Le risque Santé similaire aux techniques appliquées en vie (Santé SLT) pour les garanties des LoB 29 et 33 et 35 ;
- Le risque Santé non-similaire aux techniques appliquées en vie (Santé NSLT) pour les garanties des LoB 1 et 2 ;
- Le risque de catastrophe qui est calculé globalement sur les risques Santé (santé SLT et santé NSLT).

Une approche compréhensible de l'évaluation des risques par la formule standard conduit à la représentation suivante :





La sélection des produits pour réaliser les chocs se fait globalement au niveau de l'entité d'assurance. Le Groupe peut donc bénéficier d'effets de compensation sur certains chocs Vie et santé SLT pour les produits incluant simultanément des garanties vie et non vie. Cet effet n'impacte pas le risque de souscription Santé non SLT, les calculs étant réalisés directement sur la base des primes et réserves constituées sur les garanties Non Vie.

Concernant les chocs de chutes (rachat/résiliation), les impacts de ces chocs ne sont pas les mêmes sur les garanties vie et non vie. Les garanties vie sont sensibles aux rachats à la hausse car ils entraînent essentiellement une perte de profits futurs et des prestations supplémentaires à régler. Une augmentation des résiliations sur les garanties non vie se traduit aussi par une perte de primes futures, mais aboutit également à récupérer des provisions de primes sans verser de prestations supplémentaires. Ainsi le choc de rachat à la hausse peut amener à constater des gains sur les produits non-vie.

En 2022, le choc de chutes retenu est le choc de rachat de masse (vs choc de rachat à la hausse en 2021). En effet, la forte hausse du taux d'actualisation entraîne une baisse sensible du Best Estimate sur les engagements vie par rapport à l'an passé (le Best Estimate des engagements vie devient inférieur aux provisions sociales), traduisant une hausse des profits futurs attendus. En revanche, l'arrêt d'un partenariat sur les risques de décès accidentel et hospitalisation a conduit à une hausse du Best Estimate des garanties Non Vie suite à la perte des primes futures attendues, réduisant la sensibilité de ces engagements au choc de rachat. Par conséquent, le Best Estimate des garanties Vie étant bien plus élevé que celui des garanties Non Vie, le Best Estimate diminue et devient sensible au choc de masse (hausse de 40% des taux de chute sur la première année projetée). En conséquence, le SCR de chute de l'activité Santé SLT est ramené à zéro.

### C.1.2. Risque de souscription Vie (hors santé similaire à la vie)

#### L'exposition au risque de souscription Vie

La description du profil des risques techniques liés à la souscription se fonde principalement sur la nature des garanties contenues dans les produits d'assurance commercialisés et les risques associés :

- **Risque de mortalité** : représentant la perte résultant d'une hausse des taux de mortalité, pour les polices pour lesquelles l'augmentation du taux de mortalité entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance (ex. : les temporaires décès) ;
- **Risque de longévité** : représentant la perte résultant d'une baisse des taux de mortalité, lorsque la baisse du taux de mortalité entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance (ex. : les rentes) ;
- **Risque de morbidité** : représentant la perte liée l'augmentation des taux d'invalidité, de maladie et de morbidité ;

- **Risque de chutes (ou risque de rachats)** : représentant la perte découlant de l'augmentation des taux de rachat/résiliation pour les polices pour lesquelles l'augmentation des rachats/résiliations entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance ;
- **Risque lié aux frais** : représentant une évolution défavorable des dépenses engagées pour la gestion des contrats d'assurance ;
- **Risque de catastrophe** : perte résultant de l'incertitude relative aux hypothèses de fixation des prix et de provisionnement lié à des événements extrêmes ou irréguliers, notamment par les garanties liées aux catastrophes (ex. : temporaire décès).

Le risque de souscription Vie du Groupe est principalement composé par les risques suivants :

- Rachat de masse
- Frais
- Mortalité

Le montant cumulé du SCR correspondant à ces risques représente 96,2 % de la somme du risque de souscription Vie hors santé similaire à la vie (avant diversification).

### Les concentrations du risque de souscription Vie

Pour le risque de souscription vie, les expositions les plus importantes peuvent être représentées de la façon suivante :

- Les risques de mortalité, de longévité, de morbidité et de catastrophe sont caractérisés par le montant des capitaux sous risque ;
- Les risques de rachat et de frais sont dépendants des montants de réserve.

Le tableau suivant fait apparaître la répartition du montant des expositions Vie par ligne d'activité Solvabilité 2 sur la période de référence, les montants de Best Estimate ci-après sont avant déduction de la PPB admissible aux fonds propres :

En milliers d'euros	2022	2021	Var. en %
<b>BEL</b>			
Lob 30 - Assurances avec participation aux bénéficiaires	3 197 076	4 102 931	-22,08%
Lob 31 - Assurances indexées en Unités de comptes	28 448	30 342	-6,24%
Lob 32 - Autres assurances Vie	-74 214	-104 079	-28,69%
Lob 36 - Réassurance Vie	7 292	7 307	-0,21%
<b>Total BEL vie (hors santé SLT)</b>	<b>3 158 601</b>	<b>4 036 500</b>	<b>-21,75%</b>
<b>Capitaux sous risques bruts de réassurance</b>			
Lob 30 - Assurances avec participation aux bénéficiaires	4 760 740	5 372 411	-11,39%
Lob 31 - Assurances indexées en Unités de comptes	27 923	30 281	-7,79%
Lob 32 - Autres assurances Vie	18 843 464	21 824 612	-13,66%
Lob 36 - Réassurance Vie	2 817 647	3 190 009	-11,67%

### Concentrations d'exposition pour le risque de souscription Vie (hors santé SLT)

Les expositions sont principalement localisées sur la Lob 30 « Assurances avec participation aux bénéficiaires » et la Lob 32 « Autres assurances vie ». La Lob 30 représente la quasi-totalité du montant des provisions techniques vie (98,4% des provisions vie hors PPB en norme comptable) et 18% du montant des capitaux vie sous risque du Groupe. La Lob 32 représente 0,7% des provisions techniques vie hors PPB en norme comptable et 71,2% du montant des capitaux sous risque. Le produit d'assurance de Prêt ADP April représente encore 68% des capitaux vie sous risque de la Lob 32 en dépit de l'arrêt de sa commercialisation.

Les principales évolutions du BEL (Best Estimate Liability) Vie entre 2022 et 2021 sont les suivantes :

- Une hausse du taux d'actualisation qui diminue très significativement les BE de toutes les Lob, à l'exception du BE de la lob 32, ce dernier étant négatif.
- Des évolutions ont été apportées aux règles de gestion (*management actions*) utilisées dans le modèle de projection des flux du portefeuille d'assurance afin d'utiliser des règles identiques pour les calculs du

Best Estimate et du SCR, qui ont conduit à une réduction de la participation aux bénéfices incorporée aux prestations projetées.

- Une réduction des encours des contrats d'épargne qui, en dépit de la réduction du périmètre des primes projetées (modification de la frontière des contrats à la suite de l'évolution du taux du livret A), contribue à la diminution du BE de la lob 30.

L'évolution du BEL de la Lob 31 est liée à la baisse de la valeur de part entre 2022 et 2021 qui n'a pas été compensée par le développement de l'activité des produits en unité de compte.

### **Techniques d'atténuation des risques de souscription Vie**

---

Les opérations de cessions en réassurance visent à protéger le portefeuille de polices du Groupe, face à des risques d'assurance pouvant affecter leurs fonds propres.

Cet objectif est mis en regard des objectifs de l'appétence aux risques du Groupe et de son niveau de solvabilité.

Les principaux traités actuellement souscrits couvrent les garanties suivantes :

- Les contrats de prévoyance des TNS (décès en rente viagère) : la réassurance permet ici d'atténuer les écarts sur les hypothèses de mortalité et de morbidité ;
- L'assurance de Prêt : la réassurance permet ici d'atténuer la survenance d'un risque Catastrophe.

### **C.1.3. Risque de souscription Santé similaire aux techniques Vie (santé SLT)**

---

Le risque de souscription Santé similaire à la Vie (santé SLT) représente 30% du risque souscription Santé (c'est-à-dire de la somme : risque de souscription Santé SLT + risque de souscription santé NSLT + risque de catastrophe du risque santé) avant diversification.

#### **L'exposition au risque de souscription – Santé SLT**

---

Sont classées en risque Santé SLT les polices d'assurance comportant des garanties sans possibilité de révision tarifaire. Les flux de ces garanties (classées en Lob 29 ou Lob 33 ou Lob 35) sont projetés sur la durée du contrat. Elles concernent principalement :

- Les garanties assurance emprunteur ;
- Les garanties accessoires de dommages corporels d'un contrat d'assurance vie. Il peut s'agir de garanties accident, invalidité, exonération ou d'indemnité en cas d'arrêt de travail ;
- Les contrats en cours de service de rentes invalidité.

La composition du risque de souscription Santé des garanties classées en santé SLT est la même que celle du risque de souscription Vie, à l'exception du risque catastrophe. Ce dernier est calculé séparément sur l'ensemble des produits/garanties soumis au risque de Souscription Santé.

Les principaux risques des garanties classées en Santé SLT de l'entreprise sont les suivants :

- **Risque de morbidité** : ce risque est essentiellement porté par le produit d'assurance emprunteur, les capitaux sous risque étant élevés, une augmentation de la morbidité augmente fortement les prestations dues
- **Risque de frais** : ce risque est d'autant plus fort que le produit contribue fortement au chiffre d'affaire de la société, il est donc principalement porté par l'assurance emprunteur et par les garanties accident des produits vie entière.
- **Risque de longévité** : ce risque est porté par les portefeuilles de rentes en service.

Le montant cumulé du SCR correspondant à ces trois risques représente 100% de la somme du risque de souscription Santé SLT (avant diversification).

#### **Les concentrations sur le risque de souscription Santé SLT**

---

Les expositions les plus importantes sont portées par le montant de provisions techniques (BEL) et peuvent être représentées par le tableau suivant :

En milliers d'euros	2022	2021	Var. en %
<b>BEL</b>			
Lob 29 - Santé assimilée à la vie	15 985	18 501	-13,60%
Lob 33 - Rentes issues de contrats non vie et liée à des garanties santé	16 980	17 460	-2,75%
Lob 35 - Réassurance maladie	916	1 261	-27,32%

#### Evolution des BEL pour le risque Santé SLT

Les détails des expositions par sous-risque sont fournis en annexe de ce rapport.

### C.1.4. Risque de souscription Santé non similaire aux techniques Vie (santé NSLT)

Le risque de souscription Santé non similaire à la Vie (santé NSLT) représente 60,9% du risque Souscription santé (c'est-à-dire de la somme : risque de souscription Santé SLT+ risque de souscription santé NSLT + risque de catastrophe du risque santé) avant diversification.

#### L'exposition au risque de souscription – Santé Non-SLT (Santé NSLT)

Sont classées en risque Santé NSLT les polices d'assurance avec une possibilité de révision tarifaire illimitée. Ces garanties sont classées en Lob 1 ou Lob 2. Les flux sont projetés jusqu'à la date de révision tarifaire prévue au contrat (projection sur une période comprise entre 0 et 12 mois). Ces polices concernent généralement des produits assurant exclusivement le dommage corporel, ou des produits ayant une garantie Vie, mais assortis de nombreuses garanties dommages corporels couvertes. Elles concernent donc principalement les garanties suivantes :

- Incapacité/Invalidité
- Hospitalisation
- Décès accidentel
- Les garanties de remboursement des frais de soins (contrats santé).

En ce qui concerne les activités Santé NSLT, l'une des principales responsabilités du Groupe dans le cadre de ses activités d'assurance est d'établir des réserves en cas de survenance d'un événement mettant en jeu une police d'assurance.

Ces réserves doivent être suffisantes pour garantir le paiement du sinistre dans le futur, il est donc pris en compte les risques suivants :

- **Risque de prime et de réserve** : représentant la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et leur mauvaise estimation ainsi que l'éventualité dans laquelle le coût des futurs sinistres soit supérieur aux primes perçues
- **Risque de chute** : représentant, comme en santé SLT la perte découlant de l'augmentation des taux de résiliation pour les polices pour lesquelles la perte de primes futures entraîne une augmentation de la valeur des passifs d'assurance.

Le risque de prime et réserve est le risque le plus sensible sur les garanties classées en Santé NSLT car le volume des primes sous risque est important (en effet, ce risque est estimé en appliquant un coefficient défini par EIOPA au montant des primes et réserve). Le risque de primes et réserves représente 87,6% du risque souscription Santé NSLT (hors diversification).

#### Les concentrations sur le risque de souscription Santé non SLT

Les expositions les plus importantes sont portées par le montant de provisions techniques (BEL) et peuvent être représentées par le tableau suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>Var. en %</b>
<b>BEL - Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)</b>			
Lob 1 - Assurance des frais médicaux	3 391	4 958	-31,60%
Lob 2 - Assurance de protection du revenu	3 174	-6 551	-148,45%
<b>Total BEL non vie</b>	<b>6 565</b>	<b>-1 594</b>	<b>-511,95%</b>

#### **Evolution des BEL pour le risque Santé NSLT**

Les détails des expositions par sous-risque sont fournis en annexe de ce rapport.

### **C.1.5. Risque souscription Catastrophe des produits classés en santé (SLT et NSLT)**

---

#### **L'exposition au risque de souscription – Catastrophe**

---

Enfin, le risque de catastrophe est calculé globalement pour le risque de souscription santé. Il matérialise la survenance de catastrophes naturelles ou humaines, par nature imprévisibles. Il représente les pertes résultant d'événements extrêmes ou irréguliers non capturés par les risques de tarification et de provisionnement.

Le risque catastrophe est principalement porté par les polices d'assurance avec des garanties Décès accidentel et Incapacité, compte tenu des montants de capitaux sous risques.

### **C.1.6. Techniques d'atténuation des risques de souscription Santé et Catastrophe des produits classés en santé (SLT et NSLT)**

---

Les opérations de cessions en réassurance visent à protéger le portefeuille de polices du Groupe, face à des risques d'assurance pouvant affecter leurs fonds propres.

Cet objectif est mis en regard d'objectifs de l'appétence aux risques du Groupe et de son niveau de solvabilité.

Les principaux traités actuellement souscrits couvrent les garanties suivantes :

- Dépendance, Assurance de Prêt et Garantie décès, incapacité/invalidité des contrats de prévoyance des TNS : la réassurance permet d'atténuer les écarts sur les hypothèses de morbidité et de mortalité ;
- De façon générale, la réassurance permet également l'atténuation des écarts sur les hypothèses de chute et la survenance d'un risque Catastrophe.

## C.2.Risque de Marché

### C.2.1. L'exposition au risque de marché

---

Le risque de marché provient de l'aléa portant sur l'évolution de la volatilité des prix de marché des produits financiers détenus à l'actif ou au passif et de leur corrélation.

Ces différents risques ont, non seulement un impact sur la politique d'investissement du Groupe, mais aussi sur la valeur des engagements liés aux contrats d'assurance à travers par exemple les mécanismes de participation aux bénéficiaires, les taux minimums garantis et les options offertes aux clients.

Les principaux risques de marché auxquels est exposé le Groupe sont les suivants :

- **Risque action** qui représente la perte potentielle liée à une baisse de la valeur de marché des actions détenues en direct ou à travers des fonds à dominante actions ;
- **Risque de taux** qui résulte de changements du niveau de la courbe des taux d'intérêts sans risque et de l'augmentation de sa volatilité. Il peut engendrer un effet défavorable si l'impact au bilan du Groupe est moins favorable à l'actif qu'au passif ;
- **Risque immobilier** qui concerne la perte potentielle liée à une variation défavorable du marché immobilier sur la valeur des actifs ;
- **Risque de spread** qui représente la perte que le Groupe subirait en cas de dégradation de la qualité de crédit d'une contrepartie obligataire ;
- **Risque de change** qui mesure la sensibilité des actifs et des passifs à une variation des cours des devises par rapport à l'Euro ;
- **Risque de concentration** qui traduit le fait que la volatilité d'un portefeuille augmente avec sa concentration sur un même émetteur.

Parmi ces risques de marché, les risques les plus importants, après prise en compte des effets de diversification, sont les risques action, immobilier et de spread, avec une forte prédominance du risque actions (cf. chapitre E.2.).

La constitution du portefeuille d'actif du Groupe, et l'évolution des positions au regard de l'exercice précédent, sont représentées (en valeur nette comptable) dans le tableau de Composition des placements au 31.12.2022 en section 3 du chapitre A.

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution, en valeur de marché, de la répartition des placements sur l'exercice écoulé. Pour les investissements réalisés à travers des fonds (OPCVM Actions, Fonds de dettes, Private Equity, Fonds immobilier...) la répartition dans les différentes catégories ci-dessous est réalisée en fonction du sous-jacent du fonds selon la même approche que pour définir le module du SCR de marché applicable.

Valeur de marché en milliers d'euros	2022	2021	Poids 2022
<b>Classe d'actifs</b>			
Obligations	2 090 088	2 570 964	36,3%
Actions (hors UC)	2 131 946	2 512 193	37,0%
Actions en représentation des UC	25 528	30 300	0,4%
Immobilier	1 347 440	1 305 744	23,4%
Trésorerie	165 800	193 686	2,9%
<b>Total</b>	<b>5 760 803</b>	<b>6 612 887</b>	<b>100%</b>

Les montants de chaque classe d'actif ont peu évolué en valeur comptable (cf. Chapitre A.3.). En revanche, on observe l'impact des mouvements importants de hausse des taux et du contexte géopolitique sur les valeurs de marché des différentes classes d'actifs. La hausse brutale des taux impacte violemment à la baisse la valorisation du portefeuille obligataire. Les marchés actions ont également été chahutés en 2022. On notera tout de même qu'en dépit de ce contexte adverse, la valorisation du parc immobilier a continué de légèrement progresser.

## C.2.2. Les concentrations de risque de marché

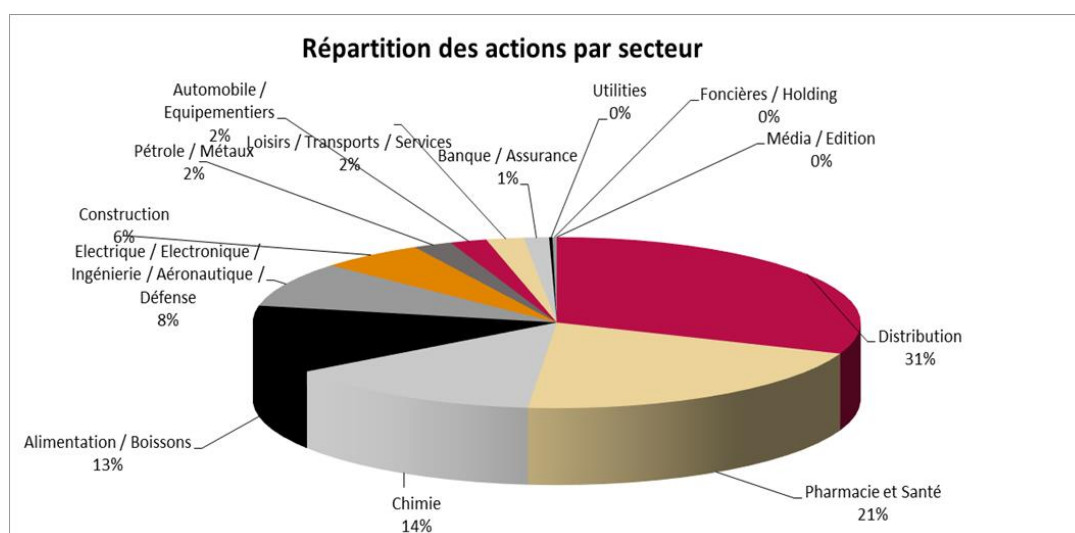
### Le risque action

A fin 2022, la valeur de marché du portefeuille (hors titres de participations) soumis au risque de baisse des marchés actions s'élève à 2 090 M€, en net recul sur l'exercice (-15%). Le portefeuille est composé pour 83% d'actions détenues en direct et pour le reste d'OPCVM actions.

Les principales concentrations du portefeuille sont traduites dans les représentations suivantes, par zone géographique et par secteur d'activité.

en milliers d'€		ACTIONS	OPCVM	Total	
Zone géographique		Valeur de marché			%
	France	1 401 358	183	1 401 541	67,0%
	Europe	304 110	268 572	572 682	27,4%
	Asie	0	22 529	22 529	1,1%
	USA	36 693	33 143	69 836	3,3%
	International	0	23 767	23 767	1,1%
<b>TOTAL</b>		<b>1 742 161</b>	<b>348 194</b>	<b>2 090 355</b>	<b>100%</b>

Les investissements demeurent très majoritairement concentrés sur l'Europe, en particulier sur la France pour les actions détenues en direct. La stratégie d'investissement des OPCVM actions couvre plus largement l'International mais privilégie toutefois la zone Europe. La répartition géographique n'a pas connu d'évolution significative durant l'exercice.



### Concentrations d'exposition pour le risque action

Le Groupe veille à diversifier ses investissements entre différents secteurs économiques. Les pondérations des différents secteurs sont stables même si le Groupe a commencé à alléger le secteur du luxe devenu prépondérant dans le portefeuille actions ces dernières années en raison des performances réalisées.

### Le risque immobilier

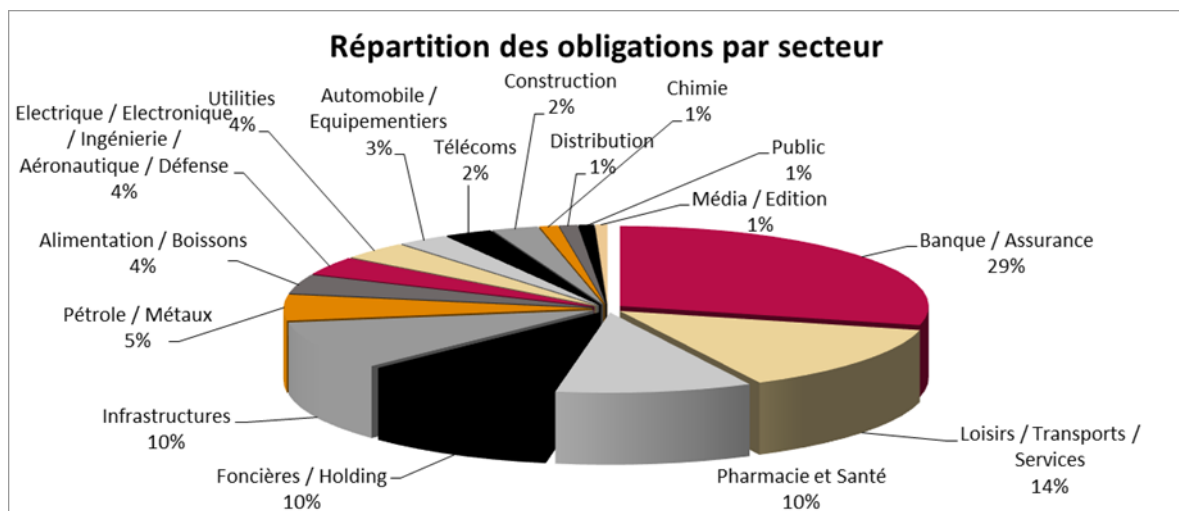
La valeur de marché du portefeuille soumis au risque de marché immobilier s'élève à 1 347 M€.

Le portefeuille immobilier du Groupe est majoritairement constitué d'immeubles situés à Paris dans le quartier central des affaires. La majorité des immeubles sont détenus en direct ou via des Sociétés Civiles Immobilières détenues par le Groupe. Toutefois, le Groupe investit également dans l'immobilier à travers des fonds, aux Etats-Unis et en Allemagne.

#### ▪ Le risque de spread

L'exposition aux sous-jacents obligataires se répartit entre la détention en direct d'un portefeuille d'obligations (1 965 M€) et la souscription de fonds de dettes (124 M€). Certaines expositions spécifiques de type dettes souveraines et supranationales sont exclues du calcul du SCR de spread, elles représentent 18,64% de la valeur de marché de la poche obligataire et fonds de dettes.

Le graphique suivant présente la répartition par secteur économique des obligations détenues en direct, soumises au risque de spread.



#### Concentrations d'exposition par secteur pour les risques liés aux obligations

Le secteur Banque/Assurance demeure prépondérant. Le poids du secteur Loisirs/Transports /Services a reculé mécaniquement du fait du reclassement de certains émetteurs (notamment les autoroutes et aéroports) dans une nouvelle catégorie « infrastructures ». A cette exception près, les pondérations et la hiérarchie des secteurs demeurent relativement stables.

Les fonds de dette sont majoritairement souscrits dans le secteur des collectivités locales (58%).

Le rating moyen du portefeuille est de A, stable par rapport à l'exercice précédent. La hausse des taux d'intérêt a entraîné un recul de la durée du portefeuille qui passe de 10 ans à 8,5 ans.

#### ▪ Le risque de taux d'intérêt

L'entreprise est exposée aux fluctuations de la courbe des taux d'intérêt. Du fait de la différence de sensibilité entre ses expositions à l'actif et au passif, les scénarios qui impactent défavorablement les fonds propres de l'entreprise correspondent à des mouvements baissiers de taux.

Les postes du bilan sensibles aux fluctuations des taux d'intérêts sont les portefeuilles obligataires (2 089M€) et les provisions techniques cédées aux réassureurs (-16 M€) à l'actif et les provisions techniques brutes de réassurance au passif (3 199 M€), avant prise en compte de la marge de risque.

Les provisions techniques sont impactées à double titre par les variations de taux :

- elles sont calculées avec un taux d'actualisation qui suit le mouvement des taux de marché ;
- les provisions techniques des contrats d'assurance-vie intègrent une estimation des participations aux bénéfices futures qui seront distribuées aux assurés. Ces participations sont également dépendantes du niveau des taux d'intérêt.

Les deux effets décrits ci-dessus impactent le montant des provisions dans des sens opposés ce qui réduit la sensibilité du passif aux variations de taux. Le niveau des taux d'intérêt a très fortement augmenté durant l'exercice aussi, le niveau du choc de taux réalisé a augmenté et entraîné une progression importante du montant du SCR associé (cf. Chapitre E.2.).



- **Le risque de change**

L'exposition au risque de devise est représentée principalement par des actions de grands groupes cotés pour une valeur de marché représentant 5,5% du total des placements du Groupe. 69% de l'exposition correspond à des titres en francs suisses, 29% en dollars américains, 1,3% en livres sterling et le reste en zloty polonais.

- **Le risque de concentration**

Les expositions considérées dans le SCR de concentration (i.e. franchissant les seuils de concentration définis dans la formule standard), représentent 6,1% du total des placements du Groupe. Il s'agit d'actions de grands groupes français du CAC 40 qui ont connu de bonnes performances ces dernières années et dont la concentration dans le portefeuille résulte donc d'une augmentation des cours boursiers et non de l'augmentation du nombre de titres.

### C.2.3. La sensibilité des expositions sur les risques de marché

Dans le cadre de l'ORSA, le Groupe appréhende de façon prospective sa capacité à couvrir les exigences de capital réglementaire (SCR et MCR), ceci sur un horizon au moins égal à celui de son plan d'activité et selon différents scénarios : un scénario central correspondant à celui du plan budgétaire et des scénarios de stress. A travers ces scénarios, le Groupe vérifie régulièrement sa capacité à résister à des fluctuations de l'environnement économique : baisse des marchés actions, immobiliers, hausse des taux d'intérêt...

### C.2.4. Les techniques d'atténuation des risques de marché

Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés pour la couverture de ses risques de marché. Il s'attache à limiter et maîtriser les risques de marché à travers ses principes de gestion des risques d'investissements et de gestion actif-passif.

- **Principe de la personne prudente**

Le double principe fort et historique de la politique d'investissement du Groupe est :

- d'investir uniquement dans des produits financiers dont il peut identifier, gérer et contrôler les risques et dont les mécanismes de valorisation sont compris par les instances de gouvernance,
- et de faire appel à des tierces parties (gérant, dépositaire...) reconnues sur le Marché.

- **Obligations**

Le profil de gestion est « buy & hold » - les titres sont choisis et détenus sur le long terme. Les opportunités d'investissement sont étudiées sur la base d'une analyse multicritères (émetteur, rating, rendement, secteur économique, durée). Si l'émetteur n'est pas déjà présent dans le portefeuille, une analyse crédit est réalisée. Le poids relatif de l'émetteur dans le portefeuille est également pris en compte afin de limiter le risque de concentration. En particulier, des seuils d'investissement maximum par émetteur, en fonction de leur rating, sont définis. Une contrainte forte consiste à maintenir le rating global du portefeuille ; aussi, des simulations sont réalisées pour évaluer l'impact sur le portefeuille (rating, duration, rendement) de différents scénarios d'investissement.

- **Actions**

Le profil de gestion est également « buy & hold » - les titres sont choisis et détenus sur le long terme. Avant tout achat, une analyse fondamentale de l'émetteur est réalisée pour étudier l'opportunité d'investir dans cette entreprise, le moment de l'achat est quant à lui déterminé suite à une analyse de marché.

- **Immobilier**

Pour ses investissements immobiliers, le Groupe retient prioritairement des immeubles de qualité dans les beaux quartiers de Paris avec un objectif de détention sur le long terme.

## C.3.Risque de Contrepartie

### C.3.1. L'exposition au risque de Contrepartie

---

Le Groupe fait face à un risque de contrepartie relatif à la perte qu'il subirait en cas d'insolvabilité d'un de ses partenaires d'affaires, à savoir le défaut d'un réassureur, d'une banque, d'un distributeur, d'un délégataire de gestion ou encore l'inexécution de ses engagements par un débiteur.

Le risque de défaut des émetteurs obligataires n'est pas inclus ici du fait qu'il est déjà pris en compte dans le risque de Spread (risque de marché).

Pour le Groupe, les facteurs de risque principaux relatifs au risque de contrepartie concernent :

- Le défaut d'une ou plusieurs banques
- Le défaut d'un réassureur ou d'un délégataire de gestion/distribution dans le cadre de son activité de partenariat pour Prévoir-Vie
- La non-perception des commissions correspondant au quittance des primes figurant en créances au bilan des sociétés de courtage (déduction faite des dettes apporteurs et compagnies directement liées à ces quittances).

### C.3.2. La mitigation du risque de contrepartie

---

Pour limiter le risque de contrepartie, le Groupe apprécie la solidité financière de ses partenaires d'affaires. En particulier, il demande des nantissements ou dépôts espèce pour la part des réassureurs dans les provisions techniques.

En ce qui concerne le risque de défaut des banques, les dépôts et comptes à terme, réalisés auprès des contreparties bancaires (non incluses dans le risque de spread) sont répartis entre plusieurs institutions avec un rating minimum de A.

## C.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins de paiement par la mobilisation de ressources financières liquides. Le risque peut en particulier survenir en cas de difficulté à céder des actifs pour faire face à une augmentation subite des prestations à régler aux assurés (hausse de sinistralité ou de rachats).

Le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi par le Groupe pour ses activités d'assurance et de placements financiers selon les deux axes suivants :

- Axe 1 : Suivi de la liquidité de ses investissements

Le Groupe évalue le niveau de disponibilité de ses investissements en qualifiant ses différents postes d'actifs en fonction de sa capacité à pouvoir vendre ses actifs de façon immédiate et sans perte de valeur.

- Axe 2 : Projection des flux prévisionnels de trésorerie (à court et à moyen terme)

Une projection et un suivi des flux de trésorerie sont établis. Les principaux flux de trésorerie entrants sont composés des primes versées par les assurés, des revenus financiers du portefeuille de placements et des remboursements obligataires. Les principales dépenses sont constituées par les prestations réglées aux assurés et les frais généraux.

Pour la gestion du risque de liquidité sur le portefeuille de contrats d'assurance, l'entité Prévoir-Vie s'assure de disposer à tout moment des fonds nécessaires au règlement de ses engagements et réalise des scénarios de stress afin d'évaluer la liquidité de ses placements au regard du montant d'actifs qu'il conviendrait qu'elle cède pour faire face à l'augmentation des besoins de trésorerie.

## C.5. Risque opérationnel

Le Groupe a implémenté un cadre d'analyse pour :

- Identifier et quantifier les risques opérationnels qui pourraient provenir d'une défaillance globale de l'organisation, des systèmes de l'entreprise, d'origine humaine ou bien résultant d'un événement externe ;
- S'assurer de la pertinence des processus mis en place pour maîtriser ces risques.

Le pilotage des risques opérationnels est décliné par le Service Qualité et Contrôle Interne (SQCI) conformément à la Politique de Contrôle Interne et gestion des risques opérationnels.

Le pilotage repose sur le déploiement et le maintien d'une organisation adaptée et homogène de contrôle interne, garante d'une bonne maîtrise des risques opérationnels de chaque Direction.

Le dispositif de maîtrise des risques opérationnels du Groupe repose sur :

- L'élaboration d'une cartographie des risques ;
- La gestion d'une base de données incidents ;
- La mise en œuvre d'un plan de contrôle permanent ;
- Le suivi de l'exécution des plans d'action.

### C.5.1. Cartographie des risques

---

La cartographie des risques a été élaborée, pour la partie assurance, par le SQCI à partir de l'analyse des risques relatifs à chacun des processus identifiés par les Correspondants Processus et Contrôle Interne. La méthodologie appliquée prend en compte d'une part la criticité (impact et occurrence) qui donne le risque brut et d'autre part des Eléments de Maîtrise de Risques (formalisation, compétences, contrôles et pilotage) qui donnent le risque net.

En 2022, aucun enrichissement de la cartographie des risques n'a eu lieu.

### C.5.2. Base de données incidents

---

Chaque collaborateur peut faire remonter un incident auprès du SQCI. Les critères d'incidents opérationnels sont : les fraudes, tout événement ayant un impact financier, d'image, opérationnel ou organisationnel, réglementaire ou juridique, selon des seuils précisés dans la procédure afférente. Chaque incident est rattaché à des processus et à un ou plusieurs risques et peut faire l'objet d'un plan d'action.

### C.5.3. Plan de contrôle permanent

---

Depuis la mise en œuvre de l'outil de Gestion des Risques en 2017, des chargés de contrôle ont été nommés pour faire remonter les résultats des contrôles directement dans l'outil. Dans la continuité des années précédentes, le déploiement des plans de contrôle permanent s'est poursuivi en 2022 au sein des Directions.

Le contrôleur permanent assure :

- L'animation et le pilotage des plans de contrôles de premier niveau ;
- La réalisation des contrôles de second niveau.

Les résultats des contrôles de second niveau ont systématiquement été communiqués aux personnes et Directeur(s) concerné(s). En cas d'évaluation insuffisante, des plans de remédiations sont proposés et suivis par le Service Qualité et Contrôle Interne.

## C.6. Autres risques

Chaque année l'entreprise procède à l'identification et l'évaluation de ses risques majeurs. Pour le pilotage de ces risques majeurs, l'entreprise met en place différentes actions :

- Création et animation de groupes de travail dédiés afin de détailler les analyses
- Développement de plans de contrôle permanent spécifiques
- Missions d'audit interne sur la gestion des risques majeurs
- Exploitation de la base incidents dans l'évaluation des risques
- Rapprochements de la cartographie des risques majeurs avec les cartographies réglementaires (RGPD, LCB FT par exemple) et des risques opérationnels
- Alignement progressif des indicateurs du tableau de bord stratégique avec les risques majeurs
- Benchmark avec les informations de place (France Assureurs et EIOPA)
- Reportings de l'ensemble de ces actions vers les comité des risques et d'audit, et le conseil d'administration

## C.7. Autres informations

Aucune autre information concernant le profil de risque du Groupe n'est à noter.

## D. Valorisation aux fins de solvabilité

### Principes de valorisation

---

La valorisation du bilan prudentiel du Groupe s'appuie sur une valeur économique des différents éléments. Cette valeur économique s'obtient, principalement, en utilisant des valeurs de marché ou des valeurs cohérentes avec celles du marché.

Dans cette section, les éléments du bilan Groupe figurant dans la colonne « normes comptables françaises » correspondent à l'agrégation des comptes sociaux des différentes entités après élimination des titres de participation (à l'exception de la filiale vietnamienne qui figure toujours en titres de participations dans le bilan prudentiel) et des opérations intra groupe. Ils ne peuvent donc pas être comparés aux comptes du Groupe établis selon les normes de consolidation applicables en France.

Les écarts de valeur constatés entre les bilans S2 et les bilans en normes françaises font l'objet d'un calcul d'impôt différé.

L'établissement du bilan prudentiel du Groupe pour le calcul de la solvabilité est déterminé selon la méthode de l'Intégration Globale (application de la « première méthode » – Article 335 du Règlement Délégué (UE) 2015/35). Les titres de participation des sociétés détenues sont annulés et remplacés par les postes de leurs bilans revalorisés selon les normes Solvabilité 2.

Par exception, la participation dans la filiale étrangère au Vietnam est maintenue en tant que titre de participation pour sa valeur nette comptable (pas de régime équivalent à Solvabilité 2 et total du bilan non significatif de l'ordre de 2,5% du total du bilan du Groupe). Cette participation est par ailleurs mise en équivalence dans le bilan consolidé en normes comptables françaises (pourcentage de contrôle à 45,8%). Dans le bilan prudentiel elle fait l'objet d'un choc sur actions non cotées.

Le principe d'établissement du bilan Groupe consiste également à procéder aux retraitements suivants dans le bilan de la Société Centrale Prévoir (SCP) :

- Revalorisation des actifs financiers (hors titres de participation) et immobiliers de la SCP, et des autres entités du groupe ;
- Comptabilisation des indemnités de fin de carrière (provision pour retraite et autres avantages) qui figurent en hors bilan dans les comptes sociaux ;
- Elimination des autres actifs et passifs résultant d'opérations intra groupe.

## D.1. Actifs

En milliers d'euros	Solvabilité 2	Normes comptables françaises	Ecart
<b>Actifs</b>			
Frais d'acquisition différés	0	3 025	-3 025
Immobilisations incorporelles	0	24 894	-24 894
Excédent du régime de retraite	0	0	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	118 150	33 689	84 462
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	5 527 679	4 242 991	1 284 688
<i>Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)</i>	<i>1 217 415</i>	<i>639 900</i>	<i>577 515</i>
<i>Détentions dans des entreprises liées, y compris participations</i>	<i>38 477</i>	<i>38 477</i>	<i>0</i>
<i>Actions</i>	<i>1 770 934</i>	<i>843 195</i>	<i>927 739</i>
<i>Obligations</i>	<i>2 004 150</i>	<i>2 327 099</i>	<i>-322 949</i>
<i>Organismes de placement collectif</i>	<i>451 477</i>	<i>349 093</i>	<i>102 384</i>
<i>Dépôts autres que les équivalents de trésorerie</i>	<i>45 227</i>	<i>45 227</i>	<i>0</i>
<i>Autres investissements</i>			<i>0</i>
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	25 528	25 528	0
Prêts et prêts hypothécaires	6 644	6 644	0
Avances sur police	84	84	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-15 948	119 324	-135 272
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	30 955	30 955	0
Créances nées d'opérations de réassurance	6 391	6 391	0
Autres créances (hors assurance)	76 577	76 577	0
Actions propres auto-détenues (directement)	0	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	110 088	110 088	0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	0	0	0
<b>Total de l'actif</b>	<b>5 886 148</b>	<b>4 680 190</b>	<b>1 205 959</b>

### Bilan - Actif

Les investissements (autres que les actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés) valorisés selon le référentiel Solvabilité 2 passent de 6 370 M€ en 2021 à 5 528 M€ en 2022.

#### D.1.1. Frais d'acquisition reportés

En normes françaises, les frais d'acquisition des contrats d'assurance (commissions d'acquisition et frais internes liés à la commercialisation des contrats) sont activés puis amortis sur la durée de vie des contrats.

En normes prudentielles, les modalités de calcul du Best Estimate amènent à reconnaître immédiatement l'ensemble des marges futures dans les fonds propres ; il n'y a donc plus lieu de constater des FAR à l'actif du bilan.

#### D.1.2. Actifs incorporels

Sous Solvabilité 2, la valeur des actifs incorporels est nulle, ces actifs ne pouvant faire l'objet d'une cession séparée.

#### D.1.3. Actifs corporels détenus pour usage propre

Le Groupe est propriétaire de la majeure partie de ses locaux d'exploitation. Pour l'évaluation de ses immeubles d'exploitation sous Solvabilité 2, Prévoir retient la méthode de réévaluation en substituant la valeur d'expertise à la valeur nette comptable sans recalcul des amortissements.

Pour l'évaluation des autres immobilisations corporelles d'exploitation, Prévoir a retenu la méthode du coût ; la méthode de la réévaluation n'est donc pas utilisée pour ces dernières.

#### D.1.4. Actifs immobiliers

Ce poste comprend les immeubles des sociétés du Groupe. Pour l'évaluation de ces derniers, le Groupe retient la méthode de réévaluation en substituant la valeur d'expertise à la valeur nette comptable sans recalcul des amortissements.

La valeur de réalisation est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle certifiée par un expert agréé par la même autorité.

Pour cette catégorie d'actifs, les accords de location recouvrent des baux d'habitation et des baux commerciaux.

#### D.1.5. Placements

En normes comptables françaises, les actifs financiers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

Les actions sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition et une dépréciation peut être constatée à la date de clôture, ligne à ligne, dans la mesure où il apparaît qu'elles ont un caractère durable.

En normes prudentielles, les actions sont valorisées à leur juste valeur à la date de clôture, correspondant au prix coté sur un marché actif, ou à la valeur d'un actif similaire en absence d'un marché actif.

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, linéairement si la prime ou la décote est inférieure à 10% du prix de remboursement, de manière actuarielle dans le cas contraire. Les seules provisions pour dépréciation constituées correspondent au cas où le débiteur se montrerait défaillant pour le paiement des intérêts ou le remboursement du capital.

Les obligations à taux variable, y compris indexées sur l'inflation, sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, linéairement.

La valeur des obligations en normes comptables françaises inclut les surcotes/décotes, le différentiel sur obligations indexées ainsi que les coupons courus.

En normes prudentielles, les obligations sont valorisées à leur juste valeur à la date de clôture, correspondant au prix de marché pour les obligations cotées ou à la valeur d'un actif similaire en absence d'un marché actif.

Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont enregistrés dans les états financiers en normes françaises pour leur valeur de réalisation au jour de l'inventaire afin que la valeur globale de ces titres corresponde au montant des engagements envers les assurés. Cette valeur de réalisation est la même que celle utilisée pour la valorisation Solvabilité 2, c'est-à-dire la juste valeur à la date de clôture.

#### D.1.6. Provisions techniques cédées

En normes françaises, les provisions techniques cédées sont basées sur les provisions techniques brutes sur lesquelles sont appliquées les dispositions des traités de réassurance.

Dans le bilan prudentiel, la part des réassureurs dans les provisions techniques est calculée avec les flux de trésorerie cédés aux réassureurs (prestations cédées et commissions reçues – primes cédées). Ces flux sont évalués conformément à la méthodologie retenue pour le calcul de la meilleure estimation des passifs (cf. D.2).

La réassurance en quote-part est modélisée ainsi que les traités en excédent de plein pour l'Assurance de prêt April et le produit emprunteur portugais DOMUS.



### D.1.7. Autres comptes d'actifs

---

Eu égard aux règles de matérialité et de proportionnalité, les autres comptes d'actifs sont valorisés en normes Solvabilité 2 à leur valeur nette comptable reprise dans le bilan en normes françaises.

- Trésorerie et équivalents de trésorerie : Ils comprennent uniquement les soldes bancaires, dont la valeur nette comptable est reprise dans le bilan.
- Autres créances et débiteurs divers : pour ces comptes d'actif, la valeur nette comptable est maintenue dans le bilan prudentiel. Ces postes sont constitués des créances sur les assurés pour les contrats commercialisés dans le cadre normal de l'activité, des créances liées à l'activité de courtage, des créances sur les réassureurs, et des créances sur le personnel, les organismes sociaux ou l'Etat. Une provision pour dépréciation est pratiquée s'il existe des risques de non-recouvrement.

## D.2. Provisions techniques

### D.2.1. Méthodes

---

Les provisions techniques en norme solvabilité 2 correspondent à la somme du Best Estimate et de la marge de risque.

La meilleure estimation des engagements au passif, Best Estimate (BE), est calculée selon la méthode de calcul définie par l'EIOPA<sup>3</sup> sur les contrats en portefeuille au 31 décembre de l'année inventoriée.

Afin de mesurer la sensibilité des engagements de passif au contexte financier, un modèle stochastique de projection des flux (prestations, taxes sociales, frais et primes) est utilisé pour les garanties d'épargne : le BE correspond à la somme actualisée des flux futurs ainsi projetés. Ce modèle stochastique repose sur un jeu de 1000 scénarios économiques construits à partir de la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA (cf. D.2.5). Le Best Estimate des garanties d'épargne correspond à la moyenne des BE issus de chaque scénario.

Les flux des garanties de prévoyance n'étant pas sensibles aux évolutions du marché financier, ils sont projetés dans un modèle déterministe (réalisation d'un unique scénario financier, « le scénario central », pour calculer les engagements sur les garanties de prévoyance).

### D.2.2. Horizon de projection et méthodes de calcul

---

#### **Périmètres Vie**

Les contrats/garanties sont projetés sur un horizon de 50 ans. Si, la dernière année de projection, il reste des contrats en portefeuille, le modèle dénoue les engagements résiduels sous la forme de prestations décès.

#### **Flux projetés**

Les primes périodiques futures qui ont un impact sur les garanties (capital au terme, garanties de prévoyance complémentaires...) du contrat sont modélisées et projetées.

#### **Périmètre Non Vie**

##### **Santé Similaire à la Vie (lobs 29, 33 et 35)**

La meilleure estimation des passifs s'apprécie selon une méthodologie similaire au périmètre Vie. Les primes périodiques futures sont modélisées et projetées ainsi que les autres flux futurs de trésorerie, les prestations et les frais, sur l'horizon probable de durée du contrat. L'horizon maximum de projection retenu est de 50 ans car, à ce terme, tous les contrats ont pris fin. Le Best Estimate dépend des lois de chute modélisées et de la sinistralité attendue.

##### **Santé Similaire à la Non-Vie (lobs 1 et 2)**

Pour les LoB 1 et 2, la meilleure estimation des passifs est la somme des éléments suivants :

1. Le BE de sinistres pour les contrats en cours de prestation non consolidée du type Indemnités journalières ou exonération des primes en cas d'hospitalisation ou d'arrêt de travail. Le BE de sinistre est égal à la provision pour sinistres à payer constituée dans les comptes sociaux de l'entité d'assurance du Groupe.
2. Le BE de primes, pour les contrats non sinistrés, qui est obtenu avec la projection, sur une durée maximale d'un an, des flux du contrat. La projection prend fin à la prochaine date d'application de la révision tarifaire.

---

<sup>3</sup> European Insurance and Occupational Pensions Authority

Ce 2ème calcul est sans objet lorsque la date de révision tarifaire est le 1er janvier (contrats santé et certaines garanties de prévoyance).

### D.2.3. Hypothèses utilisées

---

#### ▪ Hypothèses de chute des contrats

Les hypothèses portant sur les taux futurs de rachats/résiliations (également nommés rachats structurels), de réduction, de rachats partiels sont basées sur l'expérience. Les taux utilisés résultent de la moyenne des taux de chutes observés sur le portefeuille de contrats de l'entreprise sur les 3 dernières années. Les taux de chute sont différents en fonction du produit et de l'ancienneté du contrat.

#### *Evolution des hypothèses de chutes structurelles entre 2022 et 2021*

L'orientation depuis plusieurs années vers une clientèle plus installée financièrement contribue à l'amélioration des hypothèses de rachats structurels sur la majorité des produits. Toutefois, les produits retraite (à l'exception du produit multi supports), les produits de dépendance et les anciennes générations de produits de prévoyance à destination des travailleurs non-salariés subissent une dégradation de leur maintien.

#### ▪ Hypothèses de sinistralité

##### Sinistralité du risque décès :

Les hypothèses de sinistralité décès utilisées dans la projection consistent en 5 tables d'expérience, établies sur les portefeuilles Vie Entière, Epargne à versements libres (étude de deux produits), Epargne Retraite et Prévoyance décès. Une nouvelle table d'expérience a été établie pour les produits Vie Entière en s'appuyant sur des données plus récentes (historique de 2017 à 2021). Cette nouvelle table induit plus de décès que la table précédente, en particulier chez les assurés les plus âgés. Il existe un effet du COVID sur cette augmentation dont la persistance fera l'objet d'un suivi.

L'application de la sinistralité décès observée dans la projection des flux fait apparaître des gains techniques sur les produits de prévoyance.

##### Sinistralité des risques autres que le décès :

Les hypothèses de sinistralité utilisées dans la projection dépendent de l'expérience et de la nature du risque. Elles sont basées sur l'observation du ratio charges de sinistres sur primes commerciales des 3 derniers exercices pour un risque donné. Pour les produits récents pour lesquels il n'y a pas ou très peu d'observations, le Groupe utilise soit les hypothèses d'un produit de même nature, soit les hypothèses de la tarification abattues conformément au business plan établi.

#### *Evolution de la sinistralité autre que le décès entre 2022 et 2021*

La sinistralité non vie est globalement stable ou en amélioration entre 2022 et 2021. L'évolution la plus notable est l'amélioration de la sinistralité incapacité/invalidité sur les produits Emprunteur. Une amélioration de la sinistralité dépendance et santé est aussi observée.

#### ▪ Hypothèses de frais

Les frais sont projetés par destination comptable. Les frais projetés sont issus de coûts unitaires définis à partir du montant des frais de l'année d'inventaire.

Le calcul du Best Estimate étant réalisé sous l'hypothèse d'un arrêt de la commercialisation de nouveaux contrats au-delà de la date d'inventaire (« run-off »), les frais futurs d'acquisition ne sont pas modélisés.

#### *Evolution des coûts unitaires modélisés entre 2022 et 2021*

Les coûts unitaires sont en hausse par rapport à 2021. L'assiette des frais est stable mais elle s'applique à un portefeuille plus petit.

#### ▪ Hypothèses et règles pour déterminer les taux de participations aux bénéfices futures

Les prestations modélisées dans le calcul du Best Estimate intègrent les participations aux bénéfices futures. Celles-ci sont modélisées en tenant compte des obligations réglementaires (distribution d'une dotation de participation aux bénéfices dans les 8 ans suivant son affectation) et de la politique de participation aux bénéfices

du Groupe (garantir un rendement régulier aux assurés, tout en constituant des réserves de participation aux bénéficiaires).

#### D.2.4. Calcul de la marge de risque (RM)

La marge de risque représente la valeur actualisée à 6% de la chronique des SCR (cf. section E2) de souscription et opérationnel sur l'horizon de projection.

La société d'assurance du Groupe utilise sur le périmètre vie une des méthodes de simplification prévue à l'Article 58 des Actes Délégués : les SCR futurs sont obtenus selon l'hypothèse qu'ils évoluent dans les mêmes proportions que les BE futurs.

Sur le périmètre Non-Vie, la méthode simplificatrice est également utilisée ou adaptée au mieux quand elle n'est pas utilisable.

#### D.2.5. Evolution et comparaison du Best Estimate (BE) et des provisions techniques (PT) des comptes sociaux

Les montants de Best Estimate fournis dans cette section sont avant déduction de la PPB admissible à la couverture du capital de solvabilité requis et reclassée en fonds excédentaires dans les fonds propres (cf. E.1.1.). Le total des Best Estimate figurant dans les tableaux de cette section ne correspond donc pas au Best Estimate figurant au bilan présenté dans le rapport.

En milliers d'euros	2022			2021		
	Solvabilité 2	Normes comptables françaises (hors FAR)	Ecart %	Solvabilité 2	Normes comptables françaises (hors FAR)	Ecart %
Provisions techniques vie	3 290 911	3 580 398	-8,1%	4 125 757	3 601 240	14,6%
Provisions techniques non vie	8 593	157 060	-94,5%	346	144 165	-99,8%
Meilleure estimation (BEL) Vie (*)	3 192 482			4 073 722		
Meilleure estimation (BEL) non Vie (*)	6 565			-1 594		
Marge de risque Vie	98 429			52 035		
Marge de risque Non Vie	2 028			1 940		

(\*) avant déduction de la PPB admissible dans les fonds propres

#### Provisions techniques - comparaison S1 vs S2

Depuis 2021, les engagements Santé similaires à la vie (Health SLT) apparaissent désormais dans le BEL vie, et non plus dans le BEL non vie, afin de simplifier les comparaisons avec le bilan (QRT S02 01 02).

Les principaux écarts entre le Best Estimate (BE) et les provisions techniques des comptes sociaux en normes comptables françaises (PT) s'expliquent par :

- La prise en compte des futures sorties de contrats (rachats, résiliations, réductions) dans le calcul du BE ; ces éléments ne sont pas pris en compte dans le calcul des PT ;
- La prise en compte des participations aux bénéficiaires futures (cf. D.2.3). Dans les comptes sociaux, seules les réserves de participation aux bénéficiaires constituées et non encore distribuées au 31 décembre, sont provisionnées. En revanche, le Best Estimate vie intègre une estimation des participations aux bénéficiaires futures (en particulier au regard de la valeur de marché des actifs et des différents scénarios financiers modélisés) ;
- La prise en compte d'une sinistralité basée sur l'expérience du Groupe (au lieu des tables de mortalité réglementaires et des hypothèses de sinistralité utilisées lors de la tarification). Le BE matérialise les gains de sinistralité contrairement aux PT ;
- La prise en compte d'un horizon de calcul limité pour les contrats classés en Health-Non SLT (cf. D.2.1) ; La prise en compte des frais dans le calcul du Best Estimate (cf. D.2.3.). En normes comptables, seuls les frais de gestion sur les sinistres en cours sont pris en compte pour le provisionnement des engagements non vie.

Pour les garanties d'épargne en fonds euros, le Best Estimate tend à être supérieur aux provisions mathématiques comptables car il inclut les participations aux bénéficiaires futures dans les prestations à venir.

Pour les garanties de prévoyance, le Best Estimate est en général inférieur aux provisions mathématiques du fait de la reconnaissance de bénéficiaires techniques futurs attendus.

### Evolution du BE entre 2022 et 2021

Le BE Vie diminue de 20% entre 2022 et 2021, son évolution s'explique en particulier par la hausse du taux d'actualisation, les évolutions apportées aux règles de gestion (management actions) ainsi que la baisse des plus-values latentes sur les actions qui entraînent une baisse des participations aux bénéficiaires futures. De plus, l'amélioration de la sinistralité emprunteur contribue aussi dans une moindre mesure à la baisse du BE des engagements Santé similaires à la vie (SLT).

La marge de risque Vie augmente de 89% : l'évolution de la marge de risque dépend de l'évolution du SCR de souscription (en forte hausse) et de celle du taux d'actualisation. La hausse du taux d'actualisation a permis d'atténuer la hausse de la marge de risque Vie (impact à la baisse de l'ordre de 20%).

Le BE Non Vie augmente très fortement. Cette hausse du BE Non Vie s'explique par la baisse du chiffre d'affaires des produits en Lob 2 liée au transfert d'un portefeuille partenaire couvrant le décès accidentel et l'hospitalisation ce qui entraîne une hausse sensible de BE de primes de la LoB 2. (Cf. annexe 1). Le BE de la lob 1 diminue comme les PSAP frais de soins.

La marge de risque non vie augmente de 5% : cette évolution suit l'évolution du SCR de souscription non vie.

### D.2.6. Prise en compte de la réassurance dans le calcul du Best Estimate

#### **Périmètre Vie (risque de souscription vie et santé similaire à la vie) :**

Le Groupe a deux types de couverture de réassurance sur le risque décès (risque souscription vie) et une couverture pour les risques incapacité/invalidité (risque de souscription santé similaire à la vie (HSLT)) :

En milliers d'euros	2022	2021	Variation 2022 / 2021	
<b>Montant du BE Vie (*)</b>	<b>3 192 482</b>	<b>4 073 722</b>	<b>-881 239</b>	<b>-21,6%</b>
<i>avec réassurance</i>	<i>3 207 276</i>	<i>4 091 431</i>	<i>-884 155</i>	<i>-21,6%</i>
<i>sans réassurance</i>	<i>3 192 482</i>	<i>4 073 722</i>	<i>-881 239</i>	<i>-21,6%</i>

(\*) avant déduction de la PPB admissible dans les fonds propres

#### **Mesure de la réassurance vie**

Le BE avec réassurance évolue comme le BE sans réassurance, les traités modélisés étant essentiellement en quote-part.

#### **Périmètre Non-Vie :**

Le Groupe a souscrit différents traités de réassurance sur des risques autres que le décès. Ces traités ont été souscrits pour des risques nouveaux (dépendance) ou pour des risques couvrant des populations nouvelles (TNS ou partenariats).

En milliers d'euros	2022	2021	Variation 2022 / 2021	
<b>Montant du BE Non Vie (*)</b>	<b>6 565</b>	<b>-1 594</b>	<b>8 158</b>	<b>-511,9%</b>
<i>avec réassurance</i>	<i>7 719</i>	<i>3 387</i>	<i>4 331</i>	<i>127,9%</i>
<i>sans réassurance</i>	<i>6 565</i>	<i>-1 594</i>	<i>8 158</i>	<i>-511,9%</i>

(\*) avant déduction de la PPB admissible dans les fonds propres

#### **Mesure de la réassurance non-vie**

Le BE non vie est composé d'un BE de prestations positif qui correspond aux sinistres à payer sur les produits des Lob 1 & 2 et d'un BE de primes négatif qui traduit les gains de sinistralité et les gains liés aux résiliations attendus sur les contrats en cours de paiement de leurs cotisations. La réassurance n'a pas le même impact sur le BE de prestations et sur le BE de primes. Elle réduit la charge des prestations de l'assureur et donc le BE de prestations. En revanche, elle augmente le BE de primes en cédant une partie des bénéficiaires futurs attendus.

En 2022, l'arrêt de la réassurance des offres partenaires frais de soins a réduit fortement le transfert de charge de prestations vers le réassureur. L'écart en valeur absolue entre la charge de prestations cédées aux réassureurs

et les profits futurs cédés s'est creusé au profit de la cessation de profits futurs, conduisant à une hausse du BE net de réassurance.

### D.3. Autres passifs

<i>En milliers d'euros</i>	Solvabilité 2	Normes comptables françaises	Ecart
<b>Passifs</b>			
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	8 593	157 060	-148 467
<i>Meilleure estimation</i>	6 565		
<i>Marge de risque</i>	2 028		
Provisions techniques vie, UC et santé (similaire à la vie)	3 211 003	3 583 423	-372 420
<i>Meilleure estimation</i>	3 112 574		
<i>Marge de risque</i>	98 429		
Provisions autres que les provisions techniques	9 719	9 719	0
Provisions pour retraite	4 942	44	4 898
Dépôts des réassureurs	32 138	32 138	0
Passifs d'impôts différés	420 887	0	420 887
Dettes envers des établissements de crédit	29 247	30 167	-920
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	0	0	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	3 219	3 219	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	14 186	14 186	0
Autres dettes (hors assurance)	133 322	133 322	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	0	0	0
<b>Total du passif</b>	<b>3 867 256</b>	<b>3 963 278</b>	<b>-96 022</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>2 018 892</b>	<b>716 912</b>	<b>1 301 980</b>

#### Bilan – Passif

Les provisions techniques valorisées selon le référentiel Solvabilité 2 passent de 4 126 M€ en 2021 à 3 300 M€ en 2022 (cf. section D.2.5.), avant déduction de la part de la PPB admissible à la couverture du capital de solvabilité requis. Celle-ci passe de 87 M€ en 2021 à 80 M€ en 2022 et est reclassée dans les fonds propres en fonds excédentaires (cf. section E.1.2.)

#### D.3.1. Impôts différés

La charge d'impôts comprend l'impôt exigible et l'impôt différé calculés sur tous les retraitements de valorisation Solvabilité 2 pouvant avoir une incidence sur le plan fiscal.

Les impôts sont comptabilisés directement en capitaux propres sur les retraitements permettant de passer d'un bilan en normes françaises aux normes Solvabilité 2.

Le taux d'impôt différé retenu correspond au taux applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il s'élève à 25% ou 25,825% selon les entités.

Pour les succursales étrangères le taux d'impôts différés correspond au taux d'impôt société local.

L'impôt différé passif est présenté net d'impôts différés actifs.

#### D.3.2. Provisions autres que les provisions techniques

Ce poste recouvre les provisions pour risques et charges majoritairement composées de provisions pour litiges.

En normes françaises, ces provisions sont calculées selon la meilleure estimation possible.

La nature de ces provisions n'amène pas de valorisation prudentielle spécifique et aucun avantage économique futur n'est attendu. Les montants sont non significatifs et ne donnent donc pas lieu à un recalcul sur une valeur actualisée (valeur des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour éteindre l'obligation).

### D.3.3. Dettes pour dépôts espèces des réassureurs

---

Ces dettes matérialisent l'engagement du réassureur à couvrir les provisions techniques brutes en lien avec l'exécution des traités de réassurance. Ces dépôts ne donnent pas lieu à une revalorisation à la clôture de l'exercice.

La valeur en normes françaises est reconduite dans le bilan prudentiel.

### D.3.4. Dettes envers des établissements de crédit

---

En normes françaises, les emprunts bancaires représentent au bilan le montant du capital restant dû majoré des intérêts courus mais non réglés.

En normes prudentielles, la valeur des emprunts bancaires correspond au montant des flux futurs de paiement des intérêts et de remboursement du nominal actualisés avec la courbe de taux EIOPA.

### D.3.5. Indemnités de fin de carrière

---

Les engagements en matière d'indemnité de fin de carrière sont comptabilisés en provisions pour retraite dans les comptes du Groupe. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit, telle qu'expliquée dans la recommandation afférente à la comptabilisation des engagements de retraite publiée par le Conseil National de la Comptabilité (n° 2003-R. 01).

### D.3.6. Autres comptes de passifs

---

Eu égard aux règles de matérialité et de proportionnalité, les autres comptes du passif sont valorisés en normes Solvabilité 2 à leur valeur nette comptable reprise dans le bilan en normes françaises.

Ces postes regroupent principalement les autres dettes nées d'opérations d'assurance directe, les dettes liées à l'activité de courtage, le personnel, l'Etat et les débiteurs divers.

## D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Les méthodes de valorisation retenues par le Groupe dans le bilan Solvabilité 2 fournissent l'estimation la plus représentative du montant contre lequel les actifs et passifs pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normales.

Aucune méthode alternative n'est appliquée, le Groupe ayant retenu la méthode de marché pour la valorisation de ses actifs, c'est-à-dire coté sur un marché actif et la méthode de valorisation comptable, en retenant la valeur nette comptable en cas d'absence de valeur de marché.

Si un changement de circonstances modifie les techniques de valorisation, le Groupe devra veiller à maintenir des techniques de valorisation cohérente en veillant aux changements suivants :

- une évolution du marché modifiant les conditions du marché ;
- la disponibilité de nouvelles informations ;
- des informations utilisées auparavant et qui ne sont plus disponibles ;
- l'amélioration des techniques de valorisation.

## D.5. Autres informations

Aucune autre information importante concernant la valorisation n'est à noter.



## E. Gestion du capital

### E.1.Fonds propres

#### E.1.1. Gestion des fonds propres

La gestion des fonds propres du Groupe est placée sous la responsabilité de la Présidence. Le niveau des fonds propres du Groupe doit être en adéquation avec le développement de son activité et le respect des obligations réglementaires de solvabilité. Le Groupe veille à générer, via ses résultats et sa politique de versement des dividendes, les fonds propres nécessaires au développement prospectif de son activité.

Le Groupe doit disposer en permanence d'un minimum de fonds propres lui permettant de respecter le cadre d'appétence aux risques défini dans la stratégie. Les fonds propres du Groupe font ainsi l'objet d'évaluations sur l'horizon de son plan stratégique dans le cadre du processus de l'ORSA.

#### E.1.2. Composition des fonds propres

Les fonds propres du Groupe, valorisés conformément aux normes prudentielles Solvabilité 2, figurent en annexe dans le tableau S.23.01.22.

En milliers d'euros	2022	2021	Variation N/N-1
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	103 122	88 391	16,67%
Fonds excédentaires	79 908	87 036	-8,19%
Réserve de réconciliation	1 814 550	1 829 663	-0,83%
Fonds propres et intérêts minoritaires non disponibles	-73 586	-69 400	6,03%
<b>Fonds propres de base disponibles</b>	<b>1 923 994</b>	<b>1 935 690</b>	<b>-0,60%</b>
Autres éléments de fonds propres	0	0	
<b>Fonds propres éligibles à la couverture du SCR</b>	<b>1 923 994</b>	<b>1 935 690</b>	<b>-0,60%</b>

#### Evolution des fonds propres

Les fonds propres du Groupe sont uniquement composés de fonds propres de base pour 1 924 M€.

Les fonds propres de base se composent des éléments suivants :

- Le capital social et les primes liées au capital social.
- Les fonds excédentaires : l'article A. 132-16-1 du Code des assurances entré en vigueur en 2019 prévoit, sous conditions, qu'une fraction de la provision de participation aux bénéfices (PPB) de Prévoir-Vie soit admissible au titre de la couverture du Capital de Solvabilité Requis et du Minimum de Capital Requis. Ce montant, qui représente 58,7% de la valeur comptable de la PPB est intégré aux fonds propres de base et classé dans les fonds excédentaires. En 2021, la PPB admissible classée dans les fonds excédentaires représentait 83% de la valeur comptable, le recul de cette quote-part provient de l'augmentation des taux d'intérêt qui a accru l'effet de l'actualisation pour le calcul de la PPB admissible.
- La réserve de réconciliation est principalement constituée de réserves non distribuées, de la réserve de capitalisation (éléments également présents dans les fonds propres des comptes sociaux), et des écarts de réévaluation sur les postes de placement et les postes de provisions liés à l'application des normes Solvabilité 2 (valorisation en valeur de marché). Les différences de valorisation des actifs et passifs entre le bilan prudentiel et le bilan social sont détaillées au chapitre *D. Valorisation à des fins de Solvabilité* du présent rapport. Enfin la réserve de réconciliation est diminuée des distributions prévisionnelles de dividendes.

Deux natures de restrictions sont appliquées pour aboutir aux fonds propres disponibles pour couvrir le SCR :

- Intérêts minoritaires indisponibles : le capital de Prévoir-Vie est détenu à 6,1% par des actionnaires hors Groupe. Aussi le montant des fonds propres de Prévoir-Vie excédant la contribution de Prévoir-Vie au SCR du Groupe n'est pas intégralement disponible : 47,3 M€ sont ainsi déduits pour déterminer les fonds

propres disponibles pour couvrir le SCR du Groupe. Ce montant est en légère hausse de 1,5 M€ sur l'exercice : en effet pour Prévoir-Vie, le montant du surplus des fonds propres S2 au-delà du SCR a augmenté et la quote-part des minoritaires dans ce surplus, considéré réglementairement non disponible au niveau du Groupe, augmente donc mécaniquement.

- Entités n'appartenant pas à l'Espace Economique Européen : comme indiqué au chapitre D., la participation dans la filiale d'assurance vietnamienne est maintenue en tant que titre de participation pour sa valeur nette comptable dans le bilan prudentiel (pas de régime équivalent à Solvabilité 2 et total du bilan non significatif à l'échelle du Groupe). En raison de la difficulté de rapatrier les fonds de cette filiale étrangère au regard de la réglementation locale, aucun excédent de fonds propres n'est reconnu au niveau du Groupe au-delà de la contribution de cette entité au SCR. A ce titre, 26,3 M€ sont déduits des fonds propres disponibles pour la couverture du SCR.

### E.1.3. Evolution des fonds propres

Le passage des fonds propres comptables à l'actif net prudentiel s'explique principalement par la réévaluation des actifs financiers (intégration des plus-values latentes liée à la valorisation en valeur de marché) et par la réévaluation des passifs en vision prudentielle (meilleure estimation et marge de risque) ainsi que l'impact de ces réévaluations sur les impôts différés.

En milliers d'euros	2022	2021	Variation N/N-1
<b>Fonds propres comptables (*)</b>	<b>716 912</b>	<b>674 523</b>	<b>6,28%</b>
Réévaluation des actifs	1 341 231	2 217 319	-39,51%
Réévaluation des provisions techniques (y.c. cédées)	381 637	-432 264	-188,29%
Impôts différés	-420 887	-434 158	-3,06%
Fonds propres et intérêts minoritaires non disponibles	-73 586	-69 400	6,03%
Dividende prévisionnel de l'exercice	-21 312	-20 330	4,83%
<b>Fonds propres éligibles à la couverture du SCR</b>	<b>1 923 994</b>	<b>1 935 690</b>	<b>-0,60%</b>

#### Passage des fonds propres comptables aux fonds propres Solvabilité 2

*\*Les fonds propres comptables présentés dans le tableau ci-dessus ne correspondent pas aux fonds propres des comptes consolidés du Groupe. Le montant affiché résulte de l'agrégation des fonds propres comptables des comptes sociaux des différentes entités après élimination des titres de participation (à l'exception de la filiale vietnamienne qui figure toujours en titres de participations dans le bilan prudentiel).*

Les fonds propres éligibles à la couverture du SCR reculent très légèrement (-0,6%) :

- D'un côté, la hausse de la courbe des taux en 2022 entraîne un recul significatif du montant du Best Estimate à travers l'effet d'actualisation. Aussi l'écart de réévaluation des provisions techniques évolue de manière importante, le montant des engagements en normes S2 devient inférieur au montant des provisions techniques dans les comptes sociaux.
- Mais d'un autre côté, la hausse des taux implique une forte baisse de la valeur de marché des obligations et par ailleurs, le marché actions a également reculé. Le stock de plus-values latentes est réduit et l'impact de la réévaluation des actifs dans le bilan prudentiel diminue.
- L'évolution des impôts différés modère la baisse des fonds propres prudentiels.

### E.1.4. Qualité des fonds propres

L'intégralité de l'actif net prudentiel est classée en Tier 1 non-restreint. Après les déductions mentionnées au E.1.2. (intérêts minoritaires et filiale étrangère) et la déduction des dividendes prévisionnels qui doivent être versés en 2023, les fonds propres disponibles du Groupe sont donc intégralement éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis (SCR).

## E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Le capital de solvabilité requis (SCR) correspond au montant de fonds propres prudentiels estimé réglementairement comme nécessaire au Groupe pour absorber des chocs correspondant à la réalisation de divers scénarios défavorables (baisse des marchés, hausse de sinistralité...). Le calcul est basé sur l'exposition aux risques liés à l'activité des entités du Groupe, c'est-à-dire principalement le risque de souscription, le risque de contrepartie, le risque opérationnel et le risque de marché.

Les organismes assureurs peuvent choisir entre deux modèles de calcul : une approche standard dite « formule standard » ou un modèle interne propre à l'organisme. Le capital de solvabilité requis du Groupe est calculé en appliquant la formule standard, sans recours à des simplifications ni à des paramètres qui lui sont propres.

### E.2.1. Evolution du minimum de capital requis

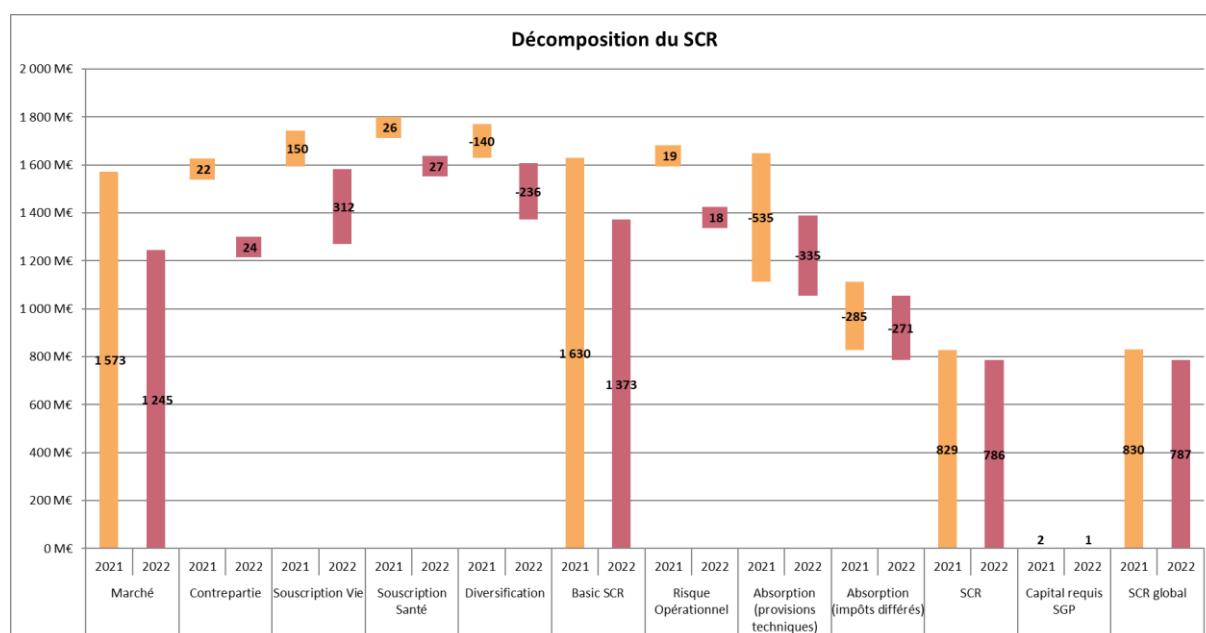
Le capital de solvabilité requis du Groupe ne peut être inférieur à un plancher correspondant à la somme des MCR (Minimum de Capital Requis) des entités d'assurance agréées dans l'Espace Economique Européen et de l'exigence de marge de solvabilité découlant de la réglementation locale pour l'entité d'assurance opérant au Vietnam.

A fin 2022, ce minimum s'établit à 149,2 M€ contre 138,6 M€ à fin 2021. Cette évolution provient de la hausse du MCR de Prévoir-Vie.

### E.2.2. Evolution du capital de solvabilité requis

Le capital de solvabilité requis s'établit à 786,7 M€ contre 830,2 M€ à fin 2021, en baisse de 5,2%. La Société de Gestion Prévoir (SGP), au titre de son activité de gestionnaire d'OPCVM, est soumise à une exigence de capital sectorielle de 1,1 M€, incluse dans le SCR du Groupe.

Le graphe ci-dessous illustre la décomposition du SCR selon chaque module de risque avec prise en compte des effets de diversification entre risques et de l'absorption par les provisions techniques et les impôts. En effet, pour Prévoir-Vie, les scénarios défavorables réalisés pour évaluer le montant du SCR impactent à la baisse les participations aux bénéfices futures qui seraient servies aux assurés et, pour l'ensemble des entités, les scénarios défavorables réalisés pour évaluer le montant du SCR impactent à la baisse le montant des impôts qui seraient dus. La prise en compte de ces effets amène à réduire le montant du capital de solvabilité requis.



**Evolution du SCR**

Le SCR de marché brut (i.e. avant absorption par les provisions techniques) diminue de 21% (-327 M€) en raison de la baisse des SCR bruts sur les actions et sur le risque de crédit pour les émissions obligataires. Cette baisse est atténuée par l'augmentation du SCR de taux (cf. infra). Le SCR de souscription brut vie est en très forte croissance (+162 M€ soit +109%) en raison de l'augmentation du SCR de rachat de masse. La hausse des taux d'intérêt en 2022 accroît significativement les marges financières futures projetées (et donc prises en compte dans le montant des fonds propres S2 de Prévoir-Vie) mais a ainsi également renchéri fortement le montant des marges « perdues » dans le scénario du SCR de rachat de masse (hypothèse d'une chute instantanée de 40% des contrats).

Ces évolutions entraînent une réduction du déséquilibre dans les pondérations respectives des risques de marché et de souscription. Cela provoque une augmentation de l'effet de diversification de 69% (-236 M€ contre -140 M€ en 2021).

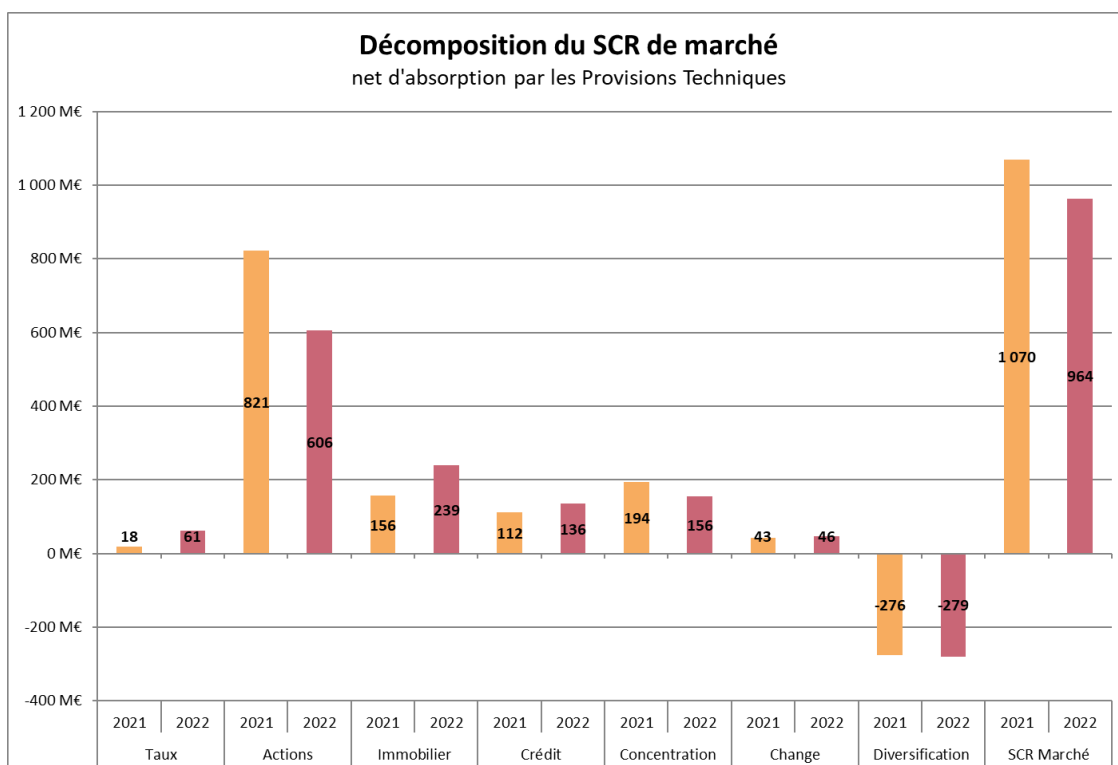
L'absorption du SCR brut par les provisions techniques (pour l'activité d'assurance-vie) est en baisse de 201 M€ (soit -38%) en raison de plusieurs phénomènes :

- La baisse importante des plus-values latentes sur les actions a provoqué une baisse des participations aux bénéficiaires projetées dans le Best Estimate, ce qui réduit la capacité d'absorption dans les scénarios de choc.
- Des évolutions ont été apportées aux règles de gestion (*management actions*) utilisées dans le modèle de projection des flux du portefeuille d'assurance afin d'utiliser des règles identiques pour les calculs du Best Estimate et du SCR. Cela a eu pour conséquence de réduire l'absorption par les provisions techniques (impact évalué à 22% de l'absorption par les provisions techniques pour Prévoir-Vie en *proforma* 2021).
- Les scénarios économiques stochastiques à fin 2022 affichent une volatilité accrue, en particulier sur les scénarios de taux d'intérêt, ce qui amène également à une réduction de l'absorption.

Finalement, le SCR net d'absorption par les provisions techniques est tout de même en léger recul et après prise en compte de l'absorption par les impôts différés, le SCR s'élève à 787 M€.

L'évolution des SCR de marché et de souscription, nets d'absorption, est détaillée dans la suite de cette section.

### SCR de marché



**Evolution du SCR de marché (net d'absorption par les provisions techniques)**

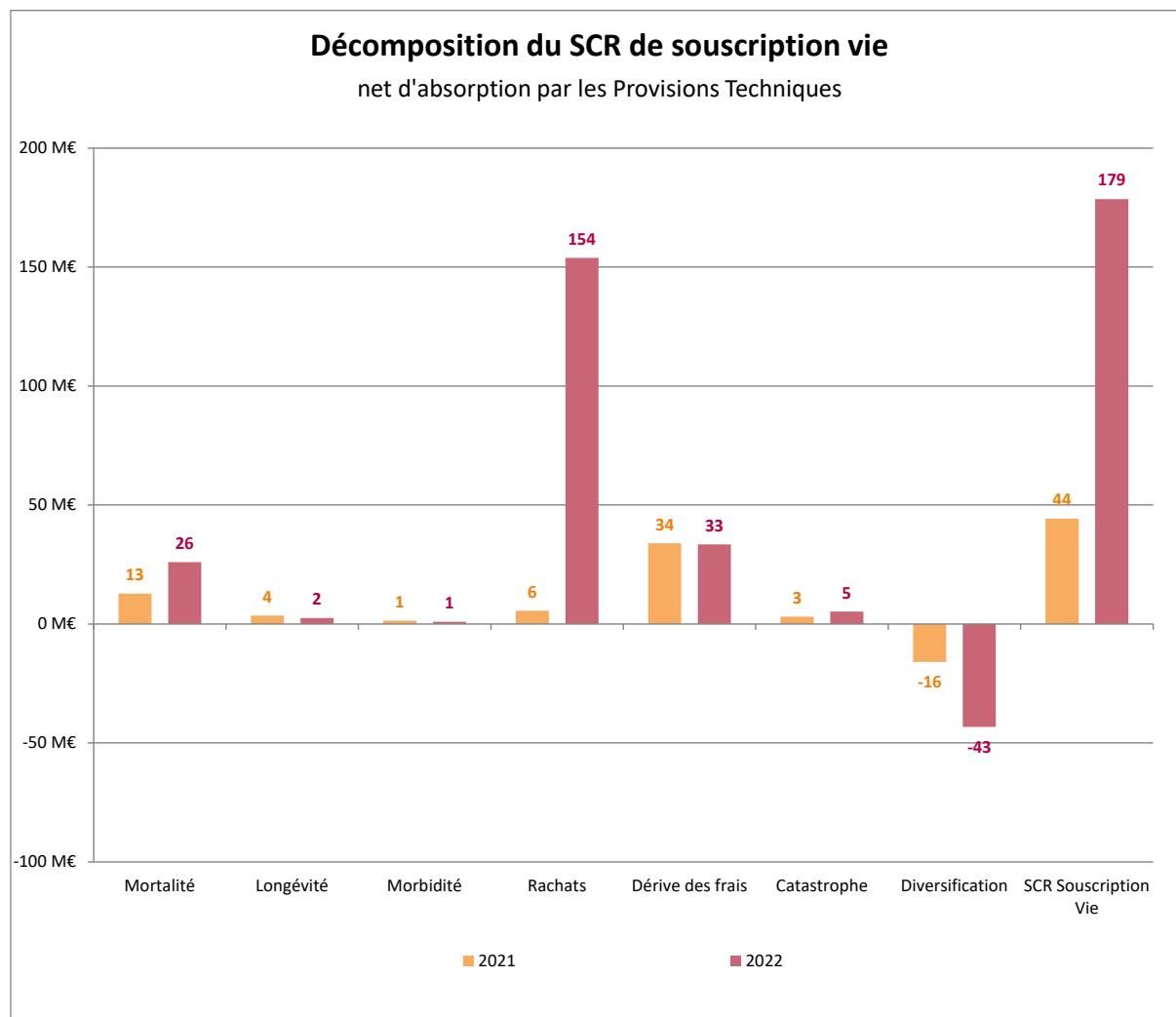
Le SCR de marché net enregistre en 2022 une baisse de près de 10% avec toutefois des évolutions contrastées des différents sous-modules de risque.

- Le SCR actions baisse fortement (-215 M€) sous l'effet conjugué de la baisse des valeurs de marché du portefeuille et de la variation du Dampener qui module le niveau de choc appliqué pour le calcul du SCR (le niveau du Dampener est passé de +6,88% à -3,02% entre fin 2021 et fin 2022). Le recul du SCR actions a toutefois été limité par la diminution de l'absorption par les provisions techniques pour Prévoir-Vie, tel qu'expliqué précédemment.
- Le SCR immobilier augmente de 83 M€ en raison de l'augmentation de la valeur de marché des immeubles mais aussi du fait de la baisse de l'absorption.
- Le SCR de crédit avant effet d'absorption diminue, en lien avec l'évolution de la valeur de marché des obligations. Toutefois, la réduction de l'absorption par les provisions techniques induit finalement une hausse du SCR net de crédit (+24 M€).
- La hausse des taux d'intérêt renforce le poids du choc de taux (+43 M€).
- La baisse du SCR de concentration s'explique principalement par l'évolution de la valeur de marché des actions

Ces différentes évolutions ont réduit les écarts de pondération entre les différents risques, ce qui accroît le bénéfice de diversification.

Au final, le SCR de marché net de l'absorption par les provisions techniques s'établit à 964 M€ (-106 M€).

#### SCR de souscription Vie



#### **Evolution du SCR de souscription vie (net d'absorption par les provisions techniques)**

Le SCR de souscription vie augmente de 134,3 M€ entre 2021 et 2022.

La hausse la plus sensible est sur le SCR de rachats (+148,3 M€). Le recul du Best Estimate vie entre 2021 et 2022 traduit une hausse des profits futurs. La modélisation de fortes sorties de contrats sur la première année de projection entraîne la perte de ces profits futurs. Dans un contexte de hausse des taux, perdre de nombreux contrats d'épargne en début de projection réduit les encours et donc entraîne des pertes de produits financiers sur l'horizon de projection. Par ailleurs la baisse des plus-values latentes et la hausse de la volatilité des scénarios économiques réduisent la capacité d'absorption de ce choc par la participation aux bénéficiaires.

Le choc de mortalité augmente de +13,2 M€ entre 2021 et 2022. La dégradation de la sinistralité des produits Vie Entière explique la hausse de ce choc. Ces produits n'étant pas réassurés, le choc est intégralement porté par l'assureur.

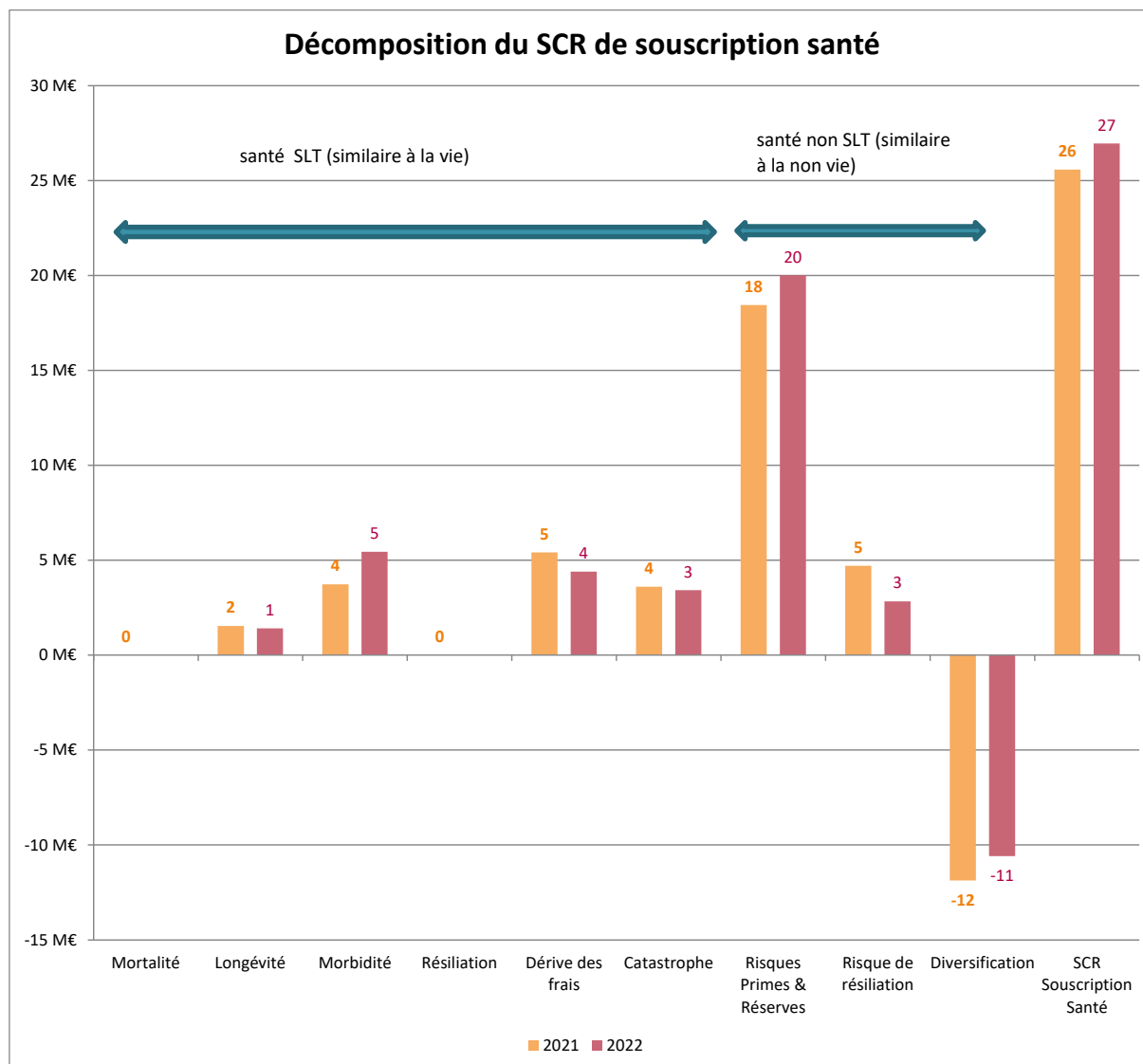
Le choc de catastrophe augmente comme le choc de mortalité.

Le choc de dérives des frais recule légèrement de -0,5 M€. La hausse du taux d'actualisation a réduit l'assiette de frais. Aussi en dépit de la hausse des coûts unitaires par rapport à l'an passé, le choc de frais reste stable par rapport à 2021.

Le SCR de morbidité recule légèrement de -0,5 M€ entre 2021 et 2022, comme le choc de longévité. Pour ce dernier, les produits sensibles à ce choc sont les contrats d'épargne avec des taux techniques élevés et les contrats d'épargne retraite en run off avec sorties en rente. Ces portefeuilles étant en run off, l'assiette du choc décroît.

L'effet de diversification est plus important en montant entre 2021 et 2022. La forte hausse du choc de chute dans le SCR vie permet d'augmenter l'effet de diversification lié au choc de rachat.

## SCR de souscription non-vie



### Evolution du SCR de souscription santé

Le SCR de souscription santé est en légère hausse.

#### SCR Santé SLT

L'évolution la plus significative entre 2021 et 2022 concerne le choc de résiliation et le choc de morbidité.

L'absence du SCR de résiliation en branche Santé similaire à la vie est la conséquence directe et symétrique de l'apparition du SCR de rachat de masse dans le SCR de souscription vie (cf. C. 1.1).

Le choc de morbidité est essentiellement porté par les produits emprunteurs. L'amélioration du comportement a augmenté la population sous risque et donc l'exposition au choc de morbidité, même si le choc a été atténué par une amélioration de la sinistralité incapacité/invalidité de cette offre.

La baisse du choc de frais s'explique par la hausse du taux d'actualisation (cf. SCR de souscription vie).

#### SCR Santé non SLT

Le SCR Santé non SLT est en très légère baisse de -304 k€. Elle provient du SCR de résiliation qui diminue à la suite de la hausse du BE de primes de la lob 2. Le SCR de primes et réserves progresse légèrement suite à la hausse du volume de primes et réserves entre 2022 et 2021. Le calcul du choc est réalisé à partir d'une formule fournie par EIOPA qui pondère plus fortement les engagements en Lob 2.

### SCR catastrophe

Le SCR catastrophe recule légèrement de -175 k€ suivant la baisse des capitaux sous risque.

### **E.3.Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le capital de solvabilité requis**

Le Groupe ne fait pas usage du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis.

### **E.4.Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé**

Le Groupe n'a pas recours à un modèle interne pour le calcul du capital de solvabilité requis.

### **E.5.Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis**

En 2022, le ratio de couverture du capital de solvabilité requis par les fonds propres éligibles du Groupe s'élève à 245%. Les fonds propres prudentiels intègrent un montant de fonds excédentaires correspondant à une fraction de la provision pour participation aux bénéfices (PPB) de Prévoir-Vie, admissible au titre de la couverture du SCR (cf. E.1.2.). En ne tenant pas compte de ce montant, le ratio de couverture du SCR s'élève à 234%. Le ratio de couverture du SCR à fin 2021 s'élevait à 233% (223% hors PPB admissible).

La progression du ratio de couverture provient de la baisse du SCR (-5,2%), alors que dans le même temps les fonds propres éligibles ont peu reculé (-0,6%). On observe également que l'excédent de fonds propres au-delà du SCR a progressé pour s'élever à 1 137 M€ contre 1 105 M€ à fin 2021.

Aucun manquement à l'exigence de capital de solvabilité requis concernant le Groupe n'est intervenu au cours de la période de référence.

### **E.6.Autres informations**

Aucune autre information importante concernant la gestion des fonds propres n'est à noter.



## Annexes

### Détail des concentrations sur le risque de souscription Santé

#### Pour le risque de souscription Santé non-SLT

Les expositions les plus importantes concernant le risque de prime et de réserve sont représentées par le montant de provisions techniques (des BEL) et le montant des primes futures.

Le tableau suivant fait apparaître la répartition du montant de ces expositions par ligne d'activité S2 sur la période de référence :

En milliers d'euros	2022	2021	Var.
<b>Lob 1 - Assurance des frais médicaux</b>			
BEL	3 391	4 958	-31,60%
Primes futures nettes de réassurance	47 216	26 625	77,33%
<b>Lob 2 - Assurance de protection du revenu</b>			
BEL	3 174	-6 551	-148,45%
Primes futures nettes de réassurance	46 648	48 216	-3,25%

#### Concentrations d'exposition pour le risque de souscription Santé NSLT

Les expositions sont également réparties entre la LoB 1 « assurance des frais médicaux » et la LoB 2 « Assurance de protection du revenu » en 2022 . Elles sont particulièrement sensibles au risque de chute massive qui entraîne une perte de primes futures.

La hausse des primes futures de la LoB 1 est expliquée d'une part par la hausse du chiffre d'affaires Santé des produits commercialisés par le réseau Prévoir et principalement par l'arrêt de la réassurance à compter de 2022 sur certains produits partenaires ce qui mécaniquement augmente l'assiette du choc.

L'évolution par rapport à 2021 du BE de la Lob 2 s'explique par le transfert d'un portefeuille partenaire couvrant les risques de décès accidentel et d'hospitalisation (dont le BE de primes brut de 2021 était de -9,6M€). La hausse du taux d'actualisation contribue par ailleurs à la hausse du BE de la LoB 2.

Le BE de la LoB 1 diminue comme les PSAP frais de soins, ce BE étant composé uniquement d'un BE de prestations.

#### Pour le risque de souscription Santé SLT

Les expositions les plus importantes concernant l'ensemble des risques Santé SLT sont représentées par les montants de provisions techniques (des BEL). Le tableau suivant fait apparait la répartition du montant de ces expositions par ligne d'activité S2 sur la période de référence :

En milliers d'euros	2022	2021	Var. en %
<b>BEL</b>			
Lob 29 - Santé assimilée à la vie	15 985	18 501	-13,60%
Lob 33 - Rentes issues de contrats non vie et liée à des garanties santé	16 980	17 460	-2,75%
Lob 35 - Réassurance maladie	916	1 261	-27,32%

#### Concentrations d'exposition pour le risque de souscription Santé SLT

Les expositions sont principalement localisées sur la Lob 29 « santé assimilée à la vie » et la LoB 33 « Rentes issues de contrats non vie et liées à des garanties santé ».

L'évolution par rapport à 2021 est principalement caractérisée par les éléments suivants :

- Une augmentation des coûts unitaires modélisés qui contribue fortement à la hausse des BE de toutes les lob.
- Cette hausse est atténuée sur les lob 29 et 35 par l'amélioration de la sinistralité sur l'emprunteur et surtout par la hausse du taux d'actualisation.
- L'évolution du Best Estimate de la lob 33 est liée à l'évolution du portefeuille de rentiers dépendance qui s'accroît de 55 rentes (dont 29 sur le portefeuille dépendance PABE), mais cette hausse du Best Estimate est totalement compensée par la hausse du taux d'actualisation.
- Le Best Estimate de la lob 35 s'améliore suite à l'amélioration de la sinistralité projetée et à la hausse du taux d'actualisation.

## Pour le risque de souscription CAT

Les expositions les plus importantes sont représentées par les montants de capitaux sous risque, représentées dans le tableau suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>Var.</b>
<b>Capitaux sous risques bruts de réassurance</b>			
Lob 1 - Assurance des frais médicaux	27 091	18 013	50,40%
Lob 2 - Assurance de protection du revenu	22 844 647	23 796 214	-4,00%

### Concentrations d'exposition pour le risque de souscription CAT

Les capitaux sous risque concernent essentiellement les risques de décès accidentel et principalement d'invalidité et d'incapacité de travail. Les principaux produits concernés sont l'assurance de prêt et les garanties décès accidentel vendues en partenariat. Ces capitaux sont très nettement réassurés. La baisse des capitaux sous risque est expliquée par le transfert d'un portefeuille décès accidentel partiellement atténuée par les capitaux non vie des nouvelles offres emprunteurs lancées en 2022.

Le risque de CAT de la Lob 1 dépend des prestations frais médicaux nettes de réassurance. L'arrêt de la réassurance sur certains produits partenaires couvrant les frais de soins contribue à la hausse de l'assiette du choc.

## Etats quantitatifs (montants en k€)

**Tableau S.02.01.02 : Bilan**

	Valeur Solvabilité II	
	C0010	
<b>Actifs</b>		
Goodwill	R0010	<del>                    </del>
Frais d'acquisition différés	R0020	<del>                    </del>
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	118 150
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de	R0070	<b>5 527 679</b>
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	1 217 415
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	38 476
Actions	R0100	<b>1 770 934</b>
Actions – cotées	R0110	1 765 520
Actions – non cotées	R0120	5 415
Obligations	R0130	<b>2 004 150</b>
Obligations d'État	R0140	386 335
Obligations d'entreprise	R0150	1 617 814
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	451 477
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	45 227
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	25 528
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	<b>6 727</b>
Avances sur police	R0240	84
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	6 644
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	<b>-15 948</b>
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	<b>-1 154</b>
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	-1 154
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	<b>-14 794</b>
Santé similaire à la vie	R0320	12 552
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	-27 346
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	30 955
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	6 391
Autres créances (hors assurance)	R0380	76 577
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	110 088
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>5 886 148</b>

**Passifs**

Provisions techniques non-vie	<b>R0510</b>	<b>8 593</b>
Provisions techniques non-vie (hors santé)	<b>R0520</b>	0
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0530</b>	0
Meilleure estimation	<b>R0540</b>	0
Marge de risque	<b>R0550</b>	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	<b>R0560</b>	<b>8 593</b>
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0570</b>	0
Meilleure estimation	<b>R0580</b>	6 565
Marge de risque	<b>R0590</b>	2 028
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	<b>R0600</b>	<b>3 182 253</b>
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	<b>R0610</b>	<b>37 286</b>
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0620</b>	0
Meilleure estimation	<b>R0630</b>	33 881
Marge de risque	<b>R0640</b>	3 405
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	<b>R0650</b>	<b>3 144 967</b>
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0660</b>	0
Meilleure estimation	<b>R0670</b>	3 050 245
Marge de risque	<b>R0680</b>	94 722
Provisions techniques UC et indexés	<b>R0690</b>	<b>28 750</b>
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0700</b>	0
Meilleure estimation	<b>R0710</b>	28 448
Marge de risque	<b>R0720</b>	302
Autres provisions techniques	<b>R0730</b>	
Passifs éventuels	<b>R0740</b>	
Provisions autres que les provisions techniques	<b>R0750</b>	9 719
Provisions pour retraite	<b>R0760</b>	4 942
Dépôts des réassureurs	<b>R0770</b>	32 138
Passifs d'impôts différés	<b>R0780</b>	420 887
Produits dérivés	<b>R0790</b>	0
Dettes envers des établissements de crédit	<b>R0800</b>	29 247
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	<b>R0810</b>	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	<b>R0820</b>	3 219
Dettes nées d'opérations de réassurance	<b>R0830</b>	14 186
Autres dettes (hors assurance)	<b>R0840</b>	133 322
Passifs subordonnés	<b>R0850</b>	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	<b>R0860</b>	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	<b>R0870</b>	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	<b>R0880</b>	0
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>3 867 256</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>2 018 892</b>

## Tableau S.23.01.22 : Fonds Propres

### Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers

Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)  
 Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe  
 Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires  
 Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel  
 Comptes mutualistes subordonnés  
 Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe  
 Fonds excédentaires  
 Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe  
 Actions de préférence  
 Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe  
 Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence  
 Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe  
 Réserve de réconciliation  
 Passifs subordonnés  
 Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe  
 Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets  
 Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe  
 Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra  
 Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle  
 Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)  
 Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe

### Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II

### Déductions

Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières  
 dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE  
 Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)  
 Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée  
 Total des éléments de fonds propres non disponibles

### Total déductions

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0010	103 122	103 122			
R0020					
R0030					
R0040					
R0050					
R0060					
R0070	79 908	79 908			
R0080					
R0090					
R0100					
R0110					
R0120					
R0130	1 814 550	1 814 550			
R0140					
R0150					
R0160					
R0170					
R0180					
R0190	26 253	26 253			
R0200					
R0210	47 333	47 333			
R0220					
R0230					
R0240					
R0250					
R0260					
R0270					
R0280					

**Total fonds propres de base après déductions****Fonds propres auxiliaires**

Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande  
 Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel  
 Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande  
 Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE  
 Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE  
 Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE  
 Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE  
 Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe  
 Autres fonds propres auxiliaires

**Total fonds propres auxiliaires****Fonds propres d'autres secteurs financiers**

Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs  
 Institution de retraite professionnelle  
 Entités non réglementées exerçant des activités financières  
 Total fonds propres d'autres secteurs financiers

**Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.**

Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes  
 Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe  
 Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)  
 Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée  
 Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)  
 Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée

**Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée****Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée****Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)****Capital de solvabilité requis du groupe****Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)****Réserve de réconciliation**

Excédent d'actif sur passif  
 Actions propres (détenues directement et indirectement)  
 Dividendes, distributions et charges prévisibles  
 Autres éléments de fonds propres de base  
 Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés  
 Autres fonds propres non disponibles

**Bénéfices attendus**

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie  
 Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie  
**Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)**

	Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0290	1 923 994	1 923 994			
R0300					
R0310					
R0320					
R0340					
R0350					
R0360					
R0370					
R0380					
R0390					
R0400					
R0410					
R0420					
R0430					
R0440					
R0450					
R0460					
R0520					
R0530					
R0560					
R0570					
R0610	149 219				
R0650	12,89				
R0660	1 923 994	1 923 994			
R0680	786 660				
R0690	2,45				

**C0060**

R0700	2 018 892				
R0710					
R0720	21 312				
R0730	183 030				
R0740					
R0750					
R0760	1 814 550				
R0770	150 033				
R0780	13 802				
R0790	163 835				

**Tableau S.05.01.02 : Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité**

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
<b>Primes émises</b>										
Brut – assurance directe	R0110	40 602	59 552							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-	-							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	-	-							
Part des réassureurs	R0140	3 696	21 812							
Net	R0200	36 907	37 740							
<b>Primes acquises</b>										
Brut – assurance directe	R0210	40 602	59 555							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-	-							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	-	-							
Part des réassureurs	R0240	3 696	21 812							
Net	R0300	36 907	37 743							
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut – assurance directe	R0310	26 625	13 143							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-	-							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	-	-							
Part des réassureurs	R0340	1 074	5 174							
Net	R0400	25 551	7 969							
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut – assurance directe	R0410	-	8 453							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-	-							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	-	-							
Part des réassureurs	R0440	-	4 835							
Net	R0500	-	3 618							
<b>Dépenses engagées</b>	R0550	19 103	11 409							
<b>Autres dépenses</b>	R1200									
<b>Total des dépenses</b>	R1300									

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée			Total	
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160
<b>Primes émises</b>									
Brut – assurance directe	R0110							100 154	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							-	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							-	
Part des réassureurs	R0140							25 507	
Net	R0200							74 647	
<b>Primes acquises</b>								-	
Brut – assurance directe	R0210							100 157	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							-	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							-	
Part des réassureurs	R0240							25 507	
Net	R0300							74 650	
<b>Charge des sinistres</b>								-	
Brut – assurance directe	R0310							39 768	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							-	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							-	
Part des réassureurs	R0340							6 247	
Net	R0400							33 520	
<b>Variation des autres provisions techniques</b>								-	
Brut – assurance directe	R0410							8 453	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							-	
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							-	
Part des réassureurs	R0440							4 835	
Net	R0500							3 618	
<b>Dépenses engagées</b>	R0550							30 512	
<b>Autres dépenses</b>	R1200							-	
<b>Total des dépenses</b>	R1300							30 512	



		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>Primes émises</b>										
Brut	<b>R1410</b>	26 904	285 640	9 420	62 553	-	-	1 920	3 561	389 998
Part des réassureurs	<b>R1420</b>	12 037	2 237	-	29 327	-	-	218	734	44 553
Net	<b>R1500</b>	14 867	283 402	9 420	33 226	-	-	1 702	2 827	345 445
<b>Primes acquises</b>										
Brut	<b>R1510</b>	26 830	285 640	9 420	62 553	-	-	1 920	3 561	389 924
Part des réassureurs	<b>R1520</b>	12 037	2 237	-	29 327	-	-	218	734	44 553
Net	<b>R1600</b>	14 793	283 402	9 420	33 226	-	-	1 702	2 827	345 371
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	<b>R1610</b>	5 369	321 296	1 649	26 365	- 3 192	-	- 837	2 010	352 661
Part des réassureurs	<b>R1620</b>	2 205	662	-	10 694	- 464	-	- 68	1	13 030
Net	<b>R1700</b>	3 164	320 634	1 649	15 670	- 2 728	-	- 768	2 009	339 631
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut	<b>R1710</b>	964	- 93 816	8 881	5 075	1 930	-	97	34	- 76 834
Part des réassureurs	<b>R1720</b>	- 629	206	-	2 994	-	-	9	12	2 592
Net	<b>R1800</b>	1 594	- 94 023	8 881	2 081	1 930	-	89	21	- 79 426
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R1900</b>	4 079	82 855	993	29 611	389	-	756	1 212	119 894
<b>Autres dépenses</b>	<b>R2500</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des dépenses</b>	<b>R2600</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	119 894

**Tableau S.22.01.22 : Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires**

	Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
Provisions techniques	3 219 596	-	-	30 304	-
Fonds propres de base	1 923 994	-	-	22 559	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	1 923 994	-	-	22 559	-
Capital de solvabilité requis	786 660	-	-	1 142	-

**Tableau S.25.01.22 : Capital de solvabilité requis – pour les groupes qui utilisent la formule standard**

	Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
Risque de marché	1 245 472		
Risque de défaut de la contrepartie	24 301		
Risque de souscription en vie	312 287	aucun	
Risque de souscription en santé	26 957	aucun	
Risque de souscription en non-vie	-	aucun	
Diversification	- 236 150		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	-		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>1 372 868</b>		
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>			
Risque opérationnel	17 749		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	- 334 547		
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	- 270 540		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	-		
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>785 529</b>		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	-		
<b>Capital de solvabilité requis pour les entreprises selon la méthode de consolidation</b>	<b>786 660</b>		
<b>Autres informations sur le SCR</b>			
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	-		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	-		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	-		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	-		
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	-		
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	149 219		
<b>Informations sur les autres entités</b>			
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	-		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	1 131		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Institutions de retraite professionnelle	-		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	-		
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	-		
Capital requis pour entreprises résiduelles	-		
<b>SCR global</b>			
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	-		
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>786 660</b>		

**Tableau S.32.01.22 : Entreprises dans le périmètre du groupe**

Pays	Code d'identification de l'entreprise	Type de code d'identification de l'entreprise	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080
FR	9695009XYDG50AG5NB05	1 - LEI	PREVOIR-VIE	4 – Assureur Mixte	Société anonyme	2 - Non mutuelle	Autorité de contrôle Prudentiel et de
FR	969500TMIM5S9ETLBX52	1 - LEI	SOCIETE CENTRALE PREVOIR	5 – Société holding d'assurance au sens de l'article 212, paragraphe 1, point f), de la directive 2009/138/CE	Société anonyme	2 - Non mutuelle	Autorité de contrôle Prudentiel et de
VN	969500TMIM5S9ETLBX52FR00	2 - SPECIFIQUE	Mirae Asset Prevoir Life Insurance	1 – Entreprise d'assurance vie	Société anonyme	2 - Non mutuelle	Ministère des Finances
FR	9695007R2B2QRK5NJZ80	1 - LEI	SOCIETE DE GESTION PREVOIR	14 – Société de gestion d'OPCVM au sens de l'article 1er, point 54, du règlement (UE) 2015/35	Société anonyme	2 - Non mutuelle	
FR	969500TMIM5S9ETLBX52FR00	2 - SPECIFIQUE	SARGEP	11 – Entreprise non réglementée exerçant des activités financières au sens de l'article 1er, point 52, du règlement (UE) 2015/35	Société anonyme	2 - Non mutuelle	
FR	969500TMIM5S9ETLBX52FR00	2 - SPECIFIQUE	SCI VILLA LAFERRIERE	10 – Entreprise de services auxiliaires telle que définie à l'article 1er, point 53, du règlement (UE) 2015/35	Société civile immobilière	2 - Non mutuelle	
FR	969500TMIM5S9ETLBX52FR00	2 - SPECIFIQUE	SCI PREVIMMO	10 – Entreprise de services auxiliaires telle que définie à l'article 1er, point 53, du règlement (UE) 2015/35	Société civile immobilière	2 - Non mutuelle	
FR	969500TMIM5S9ETLBX52FR00	2 - SPECIFIQUE	SAS DAUMALIS	10 – Entreprise de services auxiliaires telle que définie à l'article 1er, point 53, du règlement (UE) 2015/35	Société par actions simplifiée	2 - Non mutuelle	
FR	969500TMIM5S9ETLBX52FR00	2 - SPECIFIQUE	GFA PREVOIR - GROUPE PREVOIR	99 – Autre	Groupement foncier agricole	2 - Non mutuelle	
FR	9695001HQ5372KBGJE89	1 - LEI	ASSURONE Group	10 – Entreprise de services auxiliaires telle que définie à l'article 1er, point 53, du règlement (UE) 2015/35	Société par actions simplifiée	2 - Non mutuelle	
FR	9695001VDW7PV0CVWS49	1 - LEI	TWINSEO	10 – Entreprise de services auxiliaires telle que définie à l'article 1er, point 53, du règlement (UE) 2015/35	Société par actions simplifiée	2 - Non mutuelle	
FR	969500TMIM5S9ETLBX52FR00	2 - SPECIFIQUE	REASSUREZ-MOI	10 – Entreprise de services auxiliaires telle que définie à l'article 1er, point 53, du règlement (UE) 2015/35	Société par actions simplifiée	2 - Non mutuelle	
FR	969500TMIM5S9ETLBX52FR00	2 - SPECIFIQUE	EASYBEE	10 – Entreprise de services auxiliaires telle que définie à l'article 1er, point 53, du règlement (UE) 2015/35	Société par actions simplifiée	2 - Non mutuelle	

% de part de capital	Critères d'influence					Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise	
	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	Oui/Non	Date de la décision si l'article 214 s'applique		
	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240		C0250
93,95%	100%	93,95%		1 - Dominant		93,89%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
							Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
45,77%	45,77%	45,77%		2 - Significative		45,77%	Oui		3 – Première méthode: méthode de la mise en équivalence corrigée
96,98%	100%	96,98%		1 - Dominant		100%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
99,48%	100%	99,48%		1 - Dominant		100%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
100%	100%	100%		1 - Dominant		100%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
100%	100%	100%		1 - Dominant		100%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
100%	100%	100%		1 - Dominant		100%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
100%	100%	100%		1 - Dominant		100%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
100%	100%	100%		1 - Dominant		100%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
91,65%	100%	91,65%		1 - Dominant		100%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
100%	100%	100%		1 - Dominant		100%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale
70%	100%	70%		1 - Dominant		100%	Oui		1 – Première méthode: consolidation intégrale